

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
<i>Monsieur le Maire</i>	4
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014	5
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6
<i>Monsieur le Maire</i>	10
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013.....	11
<i>Alain GRIPPON</i>	12
<i>Christophe BARON</i>	15
<i>Alain GRIPPON</i>	15
<i>Monsieur BARON</i>	16
<i>Alain GRIPPON</i>	16
<i>Monsieur le Maire</i>	17
<i>Alain GRIPPON</i>	17
<i>Monsieur le Maire</i>	17
<i>Rose-Marie NIETO</i>	18
<i>Monsieur le Maire</i>	18
<i>Alain PIVETEAU</i>	18
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Alain BAUDIN</i>	20
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	21
<i>Alain PIVETEAU</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	24
<i>Alain BAUDIN</i>	24
<i>Christophe POIRIER</i>	24
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	25
<i>Amaury BREUILLE</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	26
<i>Dominique SIX</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Amaury BREUILLE</i>	27
<i>Simon LAPLACE</i>	27
<i>Monsieur le Maire</i>	28
<i>Alain PIVETEAU</i>	28
<i>Monsieur le Maire</i>	28
<i>Simon LAPLACE</i>	28
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	29
<i>Monsieur le Maire</i>	29
<i>Simon LAPLACE</i>	29
<i>Monsieur le Maire</i>	29
<i>Luc DELAGARDE</i>	30
<i>Guillaume JUIN</i>	30
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
<i>Amaury BREUILLE</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
<i>Elodie TRUONG</i>	31
<i>Monsieur le Maire</i>	31
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	31
<i>Simon LAPLACE</i>	31
<i>Marc THEBAULT</i>	32

Monsieur le Maire	32
COMPTES DE GESTION 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	33
COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	35
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2013	36
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013	37
Alain GRIPPON	38
Monsieur le Maire	38
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2013	39
Alain GRIPPON	47
Monsieur le Maire	47
Alain PIVETEAU	47
Monsieur le Maire	47
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2013	48
Alain GRIPPON	50
Jean-Romée CHARBONNEAU	50
Monsieur le Maire	50
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014	51
Alain GRIPPON	52
Pascal DUFORESTEL	54
Simon LAPLACE	55
Monsieur le Maire	55
Alain GRIPPON	55
Nicolas MARJAULT	56
Monsieur le Maire	56
Dominique SIX	57
Simon LAPLACE	57
Amaury BREUILLE	57
Monsieur le Maire	58
Pascal DUFORESTEL	58
Monsieur le Maire	58
Amaury BREUILLE	59
Monsieur le Maire	59
Amaury BREUILLE	59
Monsieur le Maire	59
Nicolas MARJAULT	60
Simon LAPLACE	60
Christophe POIRIER	60
Jacqueline LEFEBVRE	61
Elodie TRUONG	61
Monsieur le Maire	61
Elodie TRUONG	61
Monsieur le Maire	61
Elodie TRUONG	61
Monsieur le Maire	62
Anne-Lydie HOLTZ	62
Monsieur le Maire	62
Marc THEBAULT	62
Monsieur le Maire	62
Alain PIVETEAU	62
Fabrice DESCAMPS	63
Monsieur le Maire	63
Amaury BREUILLE	64
Lucien-Jean LAHOUSSE	64
Amaury BREUILLE	65
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014	66

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS - INSCRIPTIONS COMPTABLES - PERTES DE CHANGE LATENTES - EMPRUNT EN DEVISES	67
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>69</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>69</i>
TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2014 - REFUGE ANIMAUX - NOUVEAU TARIF - ADOPTION CHIEN SÉNIOR.....	70
<i>Marie-Chantal GARENNE.....</i>	<i>71</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>71</i>
<i>Marie-Chantal GARENNE.....</i>	<i>71</i>
TARIFS MUNICIPAUX - PATINOIRE SAISON 2014 - 2015.....	72
TARIFS MUNICIPAUX - ANNÉE SCOLAIRE 2014 / 2015 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCÉES ET COLLÈGES NIORTAIS	73
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>74</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>74</i>
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>74</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>74</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>75</i>
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES À LA COMMISSION COMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	76
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMMISSION LOCALE CHARGÉE DE L'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2014-126 DU 18 AVRIL 2014.....	78
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>79</i>
<i>Eric PERSAIS.....</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - ASSOCIATION L'ESCALE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D-2014-122 DU 11 AVRIL 2014.....	80
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - INSTITUT DES RISQUES INDUSTRIELS, ASSURANTIELS ET FINANCIERS (IRIAF).....	81
ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DE LA SOCIÉTÉ SIGAP OUEST - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT ..	82
SEM VIDEOCOMMUNICATION NIORTAISE - DÉSIGNATION DU LIQUIDATEUR.....	83
EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ELUS - ORIENTATIONS	84
SITE BOINOT - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT	86
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>87</i>
<i>Nicolas MARJAULT.....</i>	<i>87</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>87</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>87</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>88</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>88</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>88</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>88</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>88</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>88</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>88</i>
<i>Michel PAILLEY.....</i>	<i>88</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>89</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>89</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>89</i>
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	90

ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DE COULONGES SIS EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ (ER) AU PLU POUR PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VERTE VALLÉE JUSQU'AU CARREFOUR DE LA GRAND CROIX - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 16 SEPTEMBRE 2013.....	91
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE NAMBOT SITUÉE EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ (ER) POUR LA MIXITÉ SOCIALE (EP N° 319).....	92
CESSION DE PARCELLE RUE RAOUL DUFY	93
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE TELOUZE (KO N° 88).....	94
<i>Marc THEBAULT</i>	95
<i>Alain PIVETEAU</i>	95
<i>Marc THEBAULT</i>	95
PRUS - CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX SUR LE QUARTIER DU CLOU BOUCHET ET DE LA TOUR CHABOT-GAVACHERIE.....	96
<i>Marc THEBAULT</i>	97
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	97
<i>Monsieur le Maire</i>	97
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	97
<i>Alain BAUDIN</i>	98
AVIS SUR LA CARTE SCOLAIRE - RENTRÉE 2014/2015	99
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRÉ ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNE DE SCIECQ	100
<i>Rose-Marie NIETO</i>	101
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	101
<i>Monsieur le Maire</i>	101
SUBVENTIONS - CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ANNÉE 2014 - SOLDE	102
DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE NIORTAISE.....	103
<i>Rose-Marie NIETO</i>	104
<i>Nicolas MARJAULT</i>	104
<i>Alain BAUDIN</i>	104
<i>Josiane METAYER</i>	104
<i>Monsieur le Maire</i>	104
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	104
<i>Monsieur le Maire</i>	104
<i>Josiane METAYER</i>	105
<i>Alain BAUDIN</i>	105
<i>Monsieur le Maire</i>	105
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	105
<i>Rose-Marie NIETO</i>	106
NIORT PLAGE 2014 - CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME NIORT - MARAIS POITEVIN - VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE ET AVEC L'ASSOCIATION RESTO CLOU.....	107
NIORT PLAGE 2014 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES	108
<i>Alain BAUDIN</i>	109
<i>Christine HYPEAU</i>	109
<i>Monsieur le Maire</i>	109
NIORT PLAGE 2014 - CONVENTION CADRE DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES INSTALLATIONS SPORTIVES INSTALLÉES À TITRE TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE NIORT PLAGE 2014 SUR LE SITE DE PRÉ-LEROY, SUR LA PLACE DE LA BRÈCHE, LA PLACE JOSEPH CUGNOT	110
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET NIORTGLACE.....	111
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION 'NIORT HOCKEY CLUB'	112
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LA SALLE DE MUSCULATION DE LA VENISE VERTE - PÔLE D'ENTRAÎNEMENT RÉGIONAL VOLLEY-BALL ET STADE NIORTAIS ATHLÉTISME.....	113

MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOCAUX MUNICIPAUX À L'ASSOCIATION CHAMOIS NIORTAIS FC - CENTRE DE FORMATION	114
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA S.A.S.P. CHAMOIS NIORTAIS	116
<i>Alain BAUDIN</i>	117
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	117
<i>Alain BAUDIN</i>	117
CONVENTION D'UTILISATION NON EXCLUSIVE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX - UNIVERSITÉ DE POITIERS	118
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE S.D.I.S. - UTILISATION NON EXCLUSIVE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX	119
SUBVENTIONS AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU - CONVENTION D'ACOMPTE	120
<i>Alain BAUDIN</i>	121
<i>Alain PIVETEAU</i>	121
<i>Alain BAUDIN</i>	121
<i>Monsieur le Maire</i>	121
SUBVENTION MANIFESTATION SPORTIVE - NIORT PÊCHE COMPÉTITION	122
CONVENTION D'OBJECTIFS DU MOULIN DU ROC - AVENANT N°3 - VERSEMENT SOLDE SUBVENTION 2014	123
CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI - SOLDE SUBVENTION 2014 - AVENANT N°10	124
CONVENTION D'OBJECTIFS DU CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES - AVENANT N°7 - VERSEMENT SOLDE SUBVENTION 2014	125
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	126
SUBVENTIONS - CONVENTION D'OBJECTIFS - ASSOCIATIONS CARITATIVES	128
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	129
<i>Nathalie SEGUIN</i>	129
<i>Monsieur le Maire</i>	129
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	129
<i>Nathalie SEGUIN</i>	130
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	130
<i>Nathalie SEGUIN</i>	130
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	130
<i>Nathalie SEGUIN</i>	130
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	130
<i>Guillaume JUIN</i>	130
<i>Monsieur le Maire</i>	131
ENERGIE CLIMAT – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL – CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA CRÉATION ET L'ANIMATION DU RÉSEAU CLIMAT 79	132
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018 - PROGRAMME D'OPÉRATIONS 2014	134
CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS	136
AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNE DE FRESSINES	137
AGENDA 21 - APPEL À PROJET 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DREAL POITOU-CHARENTES	138
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION PERMANENTE ET L'AIDE À L'INSERTION (ASFODEP)	139
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	140
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	142

<i>Rose-Marie NIETO</i>	143
<i>Amaury BREUILLE</i>	143
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	143
<i>Amaury BREUILLE</i>	143
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	143
MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT	144
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES	145
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	146
<i>Marc THEBAULT</i>	146
EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATIONS DE POSTES AU SERVICE DES ÉCOLES	147
CRÉATION D'UN POSTE DE RÉFÉRENT PÉRISCOLAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)	148
ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE 2014 - COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - CRÉATION D'INSTANCES COMMUNES À LA VILLE DE NIORT ET AU CCAS - FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DANS CES INSTANCES	150
ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE 2014 - COMITÉ TECHNIQUE - CRÉATIONS D'INSTANCES COMMUNES À LA VILLE DE NIORT ET AU CCAS - FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DANS CES INSTANCES	152
LOCATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS NUMÉRIQUES MULTIFONCTIONS DU SERVICE REPROGRAPHIE DE LA VILLE DE NIORT	154
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - APPROBATION D'ACCORDS-CADRES	155
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	156
<i>Monsieur le Maire</i>	156
PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, GARDIENNAGE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SECOURISME – APPROBATION D'ACCORD-CADRE	157
REFONTE DU SYSTÈME DE MICROSIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE SERVICE	159
SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - ASSOCIATION DU MÉMORIAL DES DEUX-SÈVRES DES MORTS EN INDOCHINE, CORÉE, AFRIQUE DU NORD ET OPÉRATIONS EXTÉRIEURES	160
DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE	161
<i>Simon LAPLACE</i>	162
<i>Josiane METAYER</i>	162
<i>Monsieur le Maire</i>	162
VALLEE GUYOT - DÉCLARATION SANS SUITE DU MARCHÉ D'ÉTUDES PRÉALABLES AU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC 'VALLEE GUYOT'	163
<i>Elmano MARTINS</i>	164
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	164
<i>Marc THEBAULT</i>	164
SUBVENTION POUR JUMELAGE - ECHANGE SCOLAIRE LYCÉE DE LA VENISE VERTE - LYCÉE TOMELLOSO	165
CENTRES SOCIOCULTURELS ET ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS - SOLDE DES SUBVENTIONS 2014	166
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP ...	168
<i>Monsieur le Maire</i>	169

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 juin 2014

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-14

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Chers collègues, mesdames et messieurs, nous allons ouvrir notre séance du Conseil municipal qui promet d'être longue, la dernière le fut également bien qu'elle promettait d'être courte, celle-ci semble être à la hauteur de nos attentes et de nos promesses.

Je tiens également à préciser au Conseil municipal une demande de modification de l'ordre du jour avec l'ajout du projet transmis par courrier le 18 juin 2014, projet 2014-352, et de solliciter l'accord de l'ensemble des élus présents ou représentés, pour délibérer sur ce projet « Agenda 21 – Appel à projet 2014 », qui consiste à faire une demande de subvention auprès de la DREAL Poitou-Charentes.

Y a-t-il des oppositions ? Non, aucune ? Je vous en remercie.

Donc nous l'inscrivons bien à l'ordre du jour. Merci à vous.

Monsieur le Maire

Premier point à l'ordre du jour, nous avons l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 avril.

Je remercie les services pour leur diligence.

Y a-t-il des commentaires ?

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-15

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Recueil-décisions n° Rc-2014-6

Direction du Secrétariat Général**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2014-1060	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Cirque à Pré Leroy 2014 - Contrat de cession avec l'association AIRE DE CIRQUE pour le spectacle 'Echappement libre'</i>	8 680,00 € net	5
2.	L-2014-1065	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Cirque à Pré Leroy 2014 - Contrat de cession avec l'association MARCEL ET SES DRÔLES DE FEMMES pour le spectacle 'Miss Dolly'</i>	3 933,00 € net	12
3.	L-2014-1082	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Festival Téciverdi 2014 - Contrat de commande artistique avec Nadège ABADIE - Exposition au Pilori du 25 juin au 30 août 2014</i>	4 715,00 € TTC	18
4.	L-2014-1157	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Contrat d'exposition avec le CACP pour l'exposition d'Alexandra POUZET au Pilori du 25 mars au 26 avril 2014</i>	1 836,00 € net	24
5.	L-2014-1174	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Contrat d'exposition de Denise SABOURIN du 06 mai au 31 mai 2014 au PILORI</i>	3 538,00 € net	32
6.	L-2014-1183	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Convention d'occupation du bâtiment A du Centre Du Guesclin entre la Ville de Niort et l'association « HTTD, hôtel de la transformation digitale »</i>	Recette : valeur locative mensuelle : 300,00 € net	41
7.	L-2014-1186	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Prestation de restauration pour les équipes artistiques, techniques et d'accueil dans le cadre des manifestations estivales 2014</i>	Montant maximum du marché : 10 472,00 € HT	49
8.	L-2014-1188	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Jeudis de Niort 2014 - Marché Surveillance/gardiennage et SSIAP</i>	Montant maximum du marché : 10 415,00 € HT	50
9.	L-2014-1198	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Contrat de cession avec Base production pour le jeudi de Niort 17 juillet 2014 - The Excitements</i>	3 500,00 € HT soit 3 692,50 € TTC	52
10.	L-2014-1201	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Jeudis de Niort 2014 - Marché location d'équipements scéniques et de matériels de sonorisation, lumière et vidéo avec prestation et assistance technique</i>	35 405,00 € HT soit 42 486,00 € TTC	60
11.	L-2014-1164	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Prestation de service dans le cadre du partenariat avec la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club (Match Niort/Bastia)</i>	15 000,00 € net	62
12.	L-2014-1165	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Prestation de service dans le cadre du partenariat avec la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club</i>	30 798,00 € net	64

. RETOUR SOMMAIRE

13.	L-2014-1191	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Fourniture, livraison et pose de trois tableaux d'affichage</i>	8 632,00 € HT soit 10 358,40 € TTC	66
14.	L-2014-1205	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Fourniture et Livraison des matériels d'entretien au service des sports</i>	14 305,16 € HT soit 17 166,19 € TTC	67
15.	L-2014-1151	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>Marché subséquent de fournitures de consommables électriques - Câbles</i>	Montant maximum : 80 000,00 € TTC sur la durée du marché	69
16.	L-2014-1115	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <i>Impression des affiches grand format</i>	9 866,00 € HT soit 11 839,20 € TTC	71
17.	L-2014-1166	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <i>Création du magazine d'été Vivre à Niort</i>	9 220,00 € HT	72
18.	L-2014-1045	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec ACP Formation - Participation de 2 agents au stage 'Les marchés de conception-réalisation'</i>	1 862,00 € net	73
19.	L-2014-1119	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec l'EPLFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres / CFPPA Melle-Niort - Participation de 2 agents au stage 'Techniques d'abattage directionnel'</i>	644,57 € net	74
20.	L-2014-1144	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec SAS M14.fr - Participation de 12 agents à la formation 'Opérations d'aménagement de lotissements et de zones d'activités - Gestion fiscale, financière et budgétaire'</i>	4 020,00 € TTC	75
21.	L-2014-1169	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec ACP Formation - Participation d'un agent à une formation sur les stratégies d'achats</i>	980,00 € net	76
22.	L-2014-1178	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché pour des tests d'intrusion sur les sites Web de la ville de Niort et du SEV - Décision modificative n°1 de régularisation à la décision n°2013-620 enregistrée en Préfecture le 15/11/2013</i>	3 731,52 € TTC	77
23.	L-2014-1194	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché pour des tests d'intrusion sur les sites Web de la Ville de Niort et du SEV - Décision modificative n°2 de régularisation à la décision n°2013-620 enregistrée en Préfecture le 15/11/2013</i>	1 351,48 € TTC	78
24.	L-2014-1091	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Achat d'un lave vaisselle pour le restaurant scolaire des Brizeaux</i>	13 548,00 € HT soit 16 257,60 € TTC	79
25.	L-2014-1160	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation d'une exposition d'œuvres à l'école élémentaire J. Ferry par l'artiste Chantal FRAIGNEAU</i>	150,00 € TTC	80

[.. RETOUR SOMMAIRE](#)

26.	L-2014-1184	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Avenant n°1 à la convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 2ème et 3ème trimestres année 2013/2014 avec Décibels Animés</i>	371,00 € net	83
27.	L-2014-1195	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 3ème trimestre année 2013/2014 avec l'association C.E.M. - Avenant n°2</i>	1 650,00 € net	86
28.	L-2014-1090	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Attribution du marché Catering-Restauration s'inscrivant dans une démarche éco-responsabilité</i>	27 600,00 € TTC	89
29.	L-2014-1156	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Location d'une structure avec bâches pour l'exposition Anguilles</i>	4 545,00 € HT soit 5 454,00 € TTC	91
30.	L-2014-1171	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Teciverdi 2014 - Location de tente saharienne et de mobilier</i>	3 380,00 € HT soit 4 056,00 € TTC	92
31.	L-2014-1181	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014- Contrat de monstration pour les installations 'Destination Unknow et El Dorado'</i>	400,00 € TTC	94
32.	L-2014-1182	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de monstration pour l'installation 'Quand les tissus racontent'</i>	1 000,00 € TTC	97
33.	L-2014-1187	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de cession du droit de représentation du spectacle de Cristina BRANCO</i>	8 530,00 € HT soit 8 999,16 € TTC	100
34.	L-2014-1192	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014- Contrat de location et d'animation pour l'exposition 'Migrantes'</i>	1 000,00 € net	103
35.	L-2014-1196	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle 'Sally NYOLO et ses invités'</i>	9 315,00 € HT soit 9 837,33 € TTC	108
36.	L-2014-1213	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014- Conventon pour la scénographie du village nomade et la mise en place d'un bar nomade</i>	8 300,00 € TTC	114
37.	L-2014-1185	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Spectacle de S'CREW</i>	30 000,00 € HT soit 36 000,00 € TTC	118
38.	L-2014-1218	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Convention de partenariat avec Agro Services SAS pour la Foirexpo 2014</i>	/	119

.. RETOUR SOMMAIRE

39.	L-2014-1120	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Convention de mise à disposition non exclusive entre la Ville de Niort et l'Automobile Club Formation pour l'utilisation de la piste routière de la Mineraie à Niort	A titre gratuit	123
40.	L-2014-1131	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Stade René Gaillard - Avenue de la Venise Verte - Location d'un nouveau compteur gaz et vente de l'ancien	Dépense : location du compteur : 7,68 € HT/mois Recette : 59,08 € HT vente ancien compteur	127
41.	L-2014-1134	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Local commercial sis 18 rue Brisson - Convention d'occupation à titre temporaire, précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et la Société Music Play - Avenant n°1	/	129
42.	L-2014-1161	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Vestiaires du stade municipal avenue de La Rochelle - Travaux de modification des installations de production d'eau chaude sanitaire	8 135,85 € HT	130
43.	L-2014-1162	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Vestiaires sportifs du stade de Saint- Liguire - Travaux de modifications des installations de production d'eau chaude sanitaire	8 135,85 € HT	132
44.	L-2014-1170	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Bail à location du garage n° 8 sis 15 rue Berthet à Niort entre la Ville de Niort et Monsieur Joël SAINT-CLAIR	Recette : loyer mensuel : 53,19 €	134
45.	L-2014-1189	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative et box de rangement - Convention d'occupation en date du 8 octobre 2010 entre la Ville de Niort et l'association VIRTUEL - Avenant n°1	Recette : participation financière annuelle : 50,00 €	135
46.	L-2014-1197	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Restaurants scolaires - Nettoyage des bacs à graisse - Attribution du marché	5 913,00 € HT soit 7 095,60 € TTC	142
47.	L-2014-1202	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 433 SF 79	861,35 € TTC	143
48.	L-2014-1208	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Avenant n° 2 à la convention d'occupation en date du 18 août 2013 entre la Ville de Niort et l'Association Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Poitou-Charentes (UR-CIDFF Poitou-Charentes)	Recette : Redevance d'occupation mensuelle : 82,24 €	145
49.	L-2014-1180	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Païement d'honoraires à ANTELIS COÏC ROMI ET ASSOCIES - Prestation de conseil juridique	787,50 € HT soit 945,00 € TTC	149

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous avons ensuite le Recueil des Décisions.

Est-ce que cela amène des remarques de votre part ? Aucune ?

Merci à vous.

Nous pouvons donc entrer dans le vif du sujet, c'est le moins qu'on puisse dire.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-218

Direction des Finances**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, rapporteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2013, dont les résultats sont présentés en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Bonjour à toutes et à tous, nous allons examiner un certain nombre de documents que la plupart d'entre vous avez déjà vus, examinés ou analysés lors de notre commission de jeudi dernier, je pense que l'ensemble des documents vous ont été transmis dans les délais requis. Nous allons voir à la fois le rapport de présentation du Compte Administratif ainsi que le Budget Supplémentaire.

J'ai insisté davantage jeudi sur le Budget Supplémentaire et j'avais fait une présentation très synthétique du Compte Administratif. Je vais aller un petit peu plus loin sur le Compte Administratif et ne manquerai pas de répondre aux éventuelles questions ou interrogations que vous pouvez avoir ou manifester.

Voyons d'abord le compte de présentation du Budget Principal. Ce premier document est une synthèse vous présentant le Compte Administratif 2012, le voté 2013, le Compte Administratif 2013 et les écarts Comptes Administratifs 2012-2013. Je propose de regarder, de vous lire dans le détail ce qui figure en encadré pour le Compte Administratif 2013, et vous laisserai le soin de faire les comparaisons, je citerai aussi sans doute les écarts.

Recettes réelles de fonctionnement : 86 794 K€ pour des dépenses réelles de fonctionnement de 79 702 € soit un résultat de fonctionnement de 7 000 000 € en diminution de 4 785 000 € par rapport à 2012. Les travaux en régie, c'est-à-dire la production immobilière, restent de même niveau que dans le voté 2013 à hauteur de 1 000 000 € ce qui est très largement supérieur au Compte Administratif 2012 et détermine une capacité d'autofinancement brute de 8 092 000 € en diminution de 4 717 000 € ce qui permet d'amortir le capital des emprunts remboursé au titre de l'exercice soit 5 356 000 € et procure donc un autofinancement net de 2 736 000 €

A ces 2 736 000 € sont ajoutées des cessions d'immobilisation à hauteur de 614 000 € en assez nette diminution par rapport à 2012 mais aussi par rapport à ce qui avait été voté, les mises en vente prévues n'ayant pas toutes été réalisées. Le financement disponible pour l'investissement s'élève donc à 2 736 000 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 36 882 000 € les recettes d'investissement à 15 495 000 € Donc un résultat d'investissement de moins 21 000 000 € Le financement disponible étant, comme je l'indiquais tout à l'heure, de 2 736 000 € ça nous laisse un volume d'emprunts de 6 704 000 €

Je vous propose de passer au tableau suivant, qui fait état des écarts entre le voté 2013 et le réalisé 2013, là encore je vous lis le détail des opérations dans le Compte Administratif 2013, mais ce sont par définition les mêmes que celles que je viens d'évoquer, donc je saute quelques lignes. Résultat de fonctionnement : 7 092 000 € pour un voté 2013 de 9 047 000 € donc une diminution très sensible de presque 2 000 000 € entre le voté et le réalisé. La CAF brute subit la même diminution, les amortissements d'emprunts sont en légère diminution, ça vient d'un décalage dans la réalisation d'un certain nombre d'emprunts et donc de quelques différés d'amortissements, l'autofinancement net se

retrouve à un niveau de 2 736 000 € nous l'avons vu page précédente, en diminution de 1 861 000 € par rapport au voté 2013. Le reste du tableau est le même bien évidemment pour le Compte Administratif 2013, avec des variations qui sont plus ou moins nuancées par rapport aux écarts 2012-2013. N'hésitez pas à m'interrompre au fur et à mesure de la présentation des diapos, parce que si nous attendons la lecture de la 25^{ème} page, vous pouvez avoir quelques petits soucis et moi aussi d'ailleurs. Donc n'hésitez pas à poser les questions qui vous viennent à l'esprit.

Les recettes de fonctionnement soit 86 794 000 € se décomposent comme suit : Produits des services du domaine et des ventes diverses : 4 613 000 €; Impôts et taxes : 61 689 000 €; Dotations, subventions et participations : 18 700 000 €; Autres produits : 1 700 000 € Globalement, on a un écart entre le Compte Administratif 2012 et le Compte Administratif 2013 de près de 1 000 000 € à la baisse. Le détail du produit des services et du domaine : Centres de loisirs et activités périscolaires, légère augmentation due à une amélioration de la fréquentation ; Redevance et droits sportifs, stabilité mais légère augmentation également ; Redevance d'occupation du domaine public communal, là aussi légère augmentation : 211 000 € contre 191 000 € pour le voté, et 171 000 € pour le Compte Administratif 2012. Et puis le montant le plus significatif, des remboursements de frais pris en charge par la Ville, au profit de la CAN ou du CCAS, 1 647 000 € en augmentation de 155 000 € par rapport au Compte Administratif 2012. Ensuite, produits divers, pour 514 000 €

Toujours pas de questions ?

Encore les recettes de fonctionnement concernant maintenant les impôts et taxes, nous avons les contributions directes : Taxe foncière et taxe d'habitation, s'agissant du foncier bâti et non bâti, 42 429 000 € en légère augmentation. Vous savez que nous avons le produit fiscal qui est égal à l'application d'un taux à une assiette, les taux n'ont pas évolué en 2013 par rapport à 2012, mais l'assiette augmente naturellement du fait de la révision des valeurs locatives cadastrales. Droits de mutation : 1 452 000 € c'est lié à l'état du marché des ventes d'immeubles, donc une diminution à la fois par rapport au Compte Administratif 2012 mais également au voté 2013, et un montant global de 1 452 000 € Taxe sur l'électricité, montant globale de 1 215 000 € en légère augmentation, droits de stationnement, 1 215 000 € en légère augmentation également, et recettes diverses, impôts et taxes, 534 000 € contre 630 000 € pour le voté et 625 000 € pour le réalisé 2012.

Les dotations, subventions et participations s'élèvent globalement à 18 785 000 € dont la dotation globale de fonctionnement, dotation forfaitaire pour 12 905 000 € c'est ce qui a été voté, puisque quand on établit le budget, on connaît déjà le montant de la dotation globale de fonctionnement. Donc le voté correspond au réalisé pour l'exercice. Dotation de solidarité urbaine, 876 000 € même traitement. Dotation de péréquation, même traitement, 566 000 € Compensation Etat pour la taxe professionnelle, ce sont des dégrèvements de taxe professionnelle compensés par l'Etat à hauteur de 542 000 € La taxe foncière, même situation, 386 000 € taxe d'habitation, 1 685 000 € Autres dotations et participations, 1 825 000 €

Les autres produits, les atténuations de charges, ce sont essentiellement des remboursements d'indemnités journalières pour les personnels non titulaires, 102 000 € Les autres produits de gestion, revenus des immeubles, locations diverses, 620 000 € Des produits exceptionnels qui correspondent à des remboursements d'assurances à hauteur de 372 000 € Et des cessions d'immobilisations que nous avons vues tout à l'heure, pour 614 000 € qui ne sont en fait que de 613 000 € Mais c'est un problème d'arrondi.

Maintenant, les dépenses de fonctionnement, 79 702 000 € avec des dépenses de personnel de 40 000 000 € qui représentent un écart par rapport au Compte Administratif 2012 de 1 665 000 € soit une augmentation de 4,34 %, ça correspond à la fois à l'augmentation nominale des salaires avec notamment l'impact du glissement vieillesse technicité, des promotions éventuelles et puis d'une augmentation de la cotisation retraite des collectivités territoriales.

Charges à caractère général, 17 123 000 € je crois qu'on a le détail un peu plus loin. Les autres charges de gestion courante, 16 997 000 € là aussi des augmentations qui se situent à peu près autour de 3 %. Des charges financières qui elles, augmentent de façon plus significative par rapport à 2012, puisque l'augmentation atteint 25 %, soit 524 000 €, c'est lié au fait que les emprunts récents donnent lieu à des annuités qui pèsent un peu plus en charge financière, notamment au début du tableau de remboursement. Des charges exceptionnelles qui s'élèvent à 2 812 000 € en augmentation de 1 863 000 € pour un Compte Administratif 2012 de 949 000 €, on a aussi le détail qu'on évoquera tout à l'heure. Des dépenses imprévues qui n'ont pas été abondées, une provision du Compte Administratif 2013 de 100 000 € qui est liée au contentieux OGEC, mais qui ne représente qu'une seule échéance en quelque sorte, ou qu'une seule année de complément de provisions. Atténuation de produits, 12 000 €, ce sont des transferts de charges entre les différentes structures communales.

Les dépenses de personnel, je vous l'ai dit tout à l'heure, une augmentation de 2,64 % pour les personnels titulaires, pour les non titulaires 4,46 %, les apprentis - emplois d'avenir, l'augmentation est plus significative mais il y a aussi un nombre plus significatif de gens concernés et des augmentations liées à un alignement sur le SMIC, autres personnels extérieurs + 14 %, charges de sécurité sociale et de prévoyance, une augmentation de 6,29 %, c'est notamment les charges de retraite évoquées, la caisse de retraite est la CNRACL.

Impôts et taxes et versements assimilés sur rémunération, c'est le versement transports, ce sont les différentes taxes auxquelles on peut être soumis sur la masse salariale, une augmentation de 5,75 %, et autres charges sociales, mais c'est peu significatif, 88 000 € soit une augmentation de 36 000 € Donc globalement, 4,34 % d'augmentation des frais de personnel entre 2012 et 2013.

Les charges à caractère général, les contrats de prestations de services, 2 991 000 €, en diminution de 200 000 € Energie, électricité, chauffage, carburant, 3 162 000 € on supporte et subit une augmentation régulière et qui a priori n'est pas finie, de ce type de charges. Alimentation, une légère augmentation,

mais qui est la contrepartie de l'augmentation de la fréquentation par les élèves. Impôts et taxes, montant à peu près stable, 932 000 € contre 950 000 € en voté et 886 000 € en 2012. Fourniture de petits équipements et de voirie, 1 148 000 €, là aussi il n'y a pas de mauvaise surprise. Maintenance, une légère économie de 38 000 €, entretien réparation des voies et réseaux 763 000 €, eau et assainissement 561 000 €, avec des écarts un peu plus significatifs, des écarts à la hausse. Primes d'assurances, là aussi une légère augmentation de l'ordre de 10 %, locations immobilières et mobilières, stabilité, par rapport en tous cas à 2012, légèrement inférieur au montant budgété, entretien

et réparation de matériel roulant, montant là aussi à peu près équivalent à ce qui a été budgété ainsi que les frais de communication. Les transports collectifs et d'autres charges à caractère général, pour un montant plus significatif mais correspondant peu ou prou au vote 2013.

Autres charges de gestion courante, les subventions aux personnes de droit privé : 6 418 000 € contre un budget de 6 481 000 € et un réalisé 2012 de 6 540 000 €, donc stabilité. Subvention au CCAS, y compris contrat Enfance Jeunesse, 5 640 000 €, une augmentation de 9 % par rapport au Compte Administratif 2012. Le SDIS, légère augmentation par rapport au Compte Administratif de 2012, de 2 %.

Subvention au Budget Annexe Parc Exposition de Noron, une diminution de 200 000 €, mais un montant qui correspond à celui qui était voté, je crois que cette diminution du Parc Exposition de Noron est due à un report de subvention de 2012 qui n'avait pas été passée, ou qui avait été refusée par le comptable du Trésor Public, et nous avons donc une double perception et une diminution de dépense.

Indemnités de frais de missions et de formation des élus, 853 000 € pour un budget de 855 000 € et autres charges courantes de gestion, 174 000 €, à peu près équivalent au budget voté au titre de 2013, mais un écart plus significatif par rapport au Compte Administratif 2012.

On est toujours à la section de fonctionnement, charges exceptionnelles dont on a vu que le montant était assez significatif puisque s'élevant à 2 812 000 €, on a des contrats de gestion des parkings en concession, 469 000 €

Monsieur BARON, je vous pose la question, pourquoi le contrat de gestion des parkings en concession est-il une charge exceptionnelle ?

Christophe BARON

Parce que c'est la M14 et la nomenclature comptable qui disent que c'est uniquement une obligation réglementaire.

Alain GRIPPON

D'accord. Je vous remercie.

Contrat d'exploitation Acclameur 2013, première année pleine, 568 000 €, on voit un écart substantiel avec 2012, mais pour des raisons incluses dans le libellé. Subvention au budget annexe foire exposition, 741 000 €, le vote 2013 était bien évidemment de même montant, subvention au budget annexe

stationnement, parking de la Brèche, 747 000 € et autres charges exceptionnelles 287 000 € contre 219 000 € au titre de 2012.

Passons maintenant, si vous le voulez bien, à la section d'investissement, avec une enveloppe globale de dépenses d'investissement de 36 000 000 € qui concerne les grands projets pour 21 663 000 €, c'est essentiellement l'ORU. Les autres investissements, 12 563 000 € des travaux en régie pour 1 000 000 € et autres dépenses d'investissement pour 1 656 000 € dont immobilisations financières, 1 537 000 €

Les grands projets sont détaillés page suivante, je vous laisse les examiner sans faire de ligne à ligne parce que je pense que vous connaissez tous bien les différents projets qui ont été pris en compte au titre de ces dépenses d'investissement, le montant le plus significatif étant aménagement voirie et aménagement paysager pour 5 470 000 €, 1 307 000 € pour la place Louis Juvet, et 1 400 000 € pour l'aménagement voirie. Une ventilation plus analytique figure en bas de tableau et vous donne des dépenses 2013 pour 1 535 000 € concernant les équipements et locaux associatifs, dont ingénierie et conduite de projets 60 000 € subventions logements sociaux 256 000 €

Les dépenses d'investissement, vous avez là les grands projets dont je vous laisse lire librement les différentes rubriques : l'OPAH-RU, Habitat, Participation pour Voies et Réseaux (PVR), Brèche et Terre de Sport. Brèche et Terre de Sport étant les deux budgets les plus conséquents.

Toujours les dépenses d'investissement pour les autres projets, je ne parlerai que des montants les plus significatifs : restructuration du Centre Technique Municipal pour 1 434 000 €, Chamoiserie 1 433 000 €, le CAC 250 000 €, la Maison de Pérochon 531 000 €, Cirqu'en Scène 446 000 €

Pour les dépenses récurrentes que l'on retrouve année après année : Espaces publics 3 675 000 €, écoles 986 000 €, patrimoine sportif culturel, culturel, administratif et technique 1 306 000 €, renouvellement de véhicules et matériels pour 808 000 €, foncier 500 000 €, système d'information et de télécommunication 1 154 000 €, autres dépenses 504 000 €

Passons aux recettes d'investissement, d'abord les dotations et autres : 9 957 000 € dont fonds de compensation de TVA 3 500 000 €, taxe d'aménagement 674 000 €, amendes de police 754 000 € et excédent de fonctionnement capitalisé 5 000 000 €

Monsieur BARON, est ce que vous pouvez préciser ce qu'est l'excédent de fonctionnement capitalisé ?

Monsieur BARON

En fait, ce sont des excédants qu'on a cumulés au fur et à mesure des exercices précédents.

Alain GRIPPON

Très bien. Le résultat d'investissement s'établit donc en recettes moins dépenses, à hauteur de moins 21 387 000 €, on a un financement disponible pour l'investissement de 2 736 000 € et des emprunts à hauteur de 6 704 000 €

Situation au regard de la dette. L'encours de la dette en début d'année 2013 était de 78 000 000 €, des emprunts ont été mobilisés au cours de l'année pour 6 704 000 €, ont été remboursés en capital 5 355 000 €, donc un flux net de la dette de 1 348 000 €, pour arriver à un solde encours de dette de fin d'année de

79 644 000 € Sachant que des emprunts ont pu être souscrit pour des montants différents, mais pas encore débloqués puisqu'ils sont utilisés en fonction des besoins réels de trésorerie et hors budgets annexes.

Parlons des budgets annexes : Pour le crématorium, on a un résultat d'exercice de 205 000 € auquel on ajoute le résultat 2012 de 1 408 000 € on a donc un résultat cumulé de 1 613 000 € en fonctionnement et en investissement, 64 000 € de recettes, 311 000 € de résultat. On a des reports de 66 000 € soit un résultat cumulé de 309 000 €

Pompes funèbres, je vous laisse le lire, c'est assez peu significatif, un résultat cumulé de moins 34 000 € en fonctionnement et de 7 000 € en investissement.

Foire exposition, dépenses 1 037 000 € recettes 1 290 000 € donc un résultat d'exercice de 253 000 € le résultat de 2012 était de moins 365 000 € on est donc en résultat cumulé à moins 112 000 € Le parc de Noron, dépenses 1 346 000 € recettes 1 382 000 € résultat de l'exercice, 36 000 € résultat 2012, 313 000 € cumulé 349 000 € alors qu'en investissement on est à un résultat de l'exercice de 54 000 € plus le résultat et les reports des années précédentes, on arrive à un résultat cumulé de moins 175 000 €

Chaufferie bois les Brizeaux, c'est très peu significatif en terme de fonctionnement et un peu plus en terme d'investissement, mais pas au titre de l'exercice, c'est plutôt le résultat 2012 et les reports qui, combinés, se traduisent par un résultat cumulé de 10 000 € Stationnement, fonctionnement, un résultat de l'exercice positif de 589 000 € un résultat 2012 de moins 183 000 € donc un résultat cumulé de 406 000 € En investissement, 18 678 000 € pour des recettes de 18 403 000 € soit un résultat négatif de 275 000 € qui, après prise en compte du résultat 2012 et des reports, donne un résultat cumulé de moins 36 000 € Lotissement les Champs de l'Ormeau, la simplicité du compte fait état d'un résultat cumulé de moins 13 000 € en fonctionnement, et moins 16 000 € en investissement. Quant au lotissement les Champs de l'Arrachis, c'est encore plus simple puisque ça se résume à des opérations totalement neutres.

Voilà concernant le budget principal et les budgets annexes.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur GRIPPON, merci aux services pour le travail accompli et la clarté des chiffres.

Nous n'avons pas l'encours pour les budgets annexes.

Alain GRIPPON

L'encours de dette ?

Monsieur le Maire

Il est donc de 9 000 000 € qui se rajoutent aux 79 000 € Merci.

Y a-t-il des questions ? Le débat est ouvert. Madame NIETO.

Rose-Marie NIETO

Juste deux remarques, s'il vous plaît. Je suis surprise de voir qu'au niveau du Compte Administratif 2013, il y a quand même une augmentation de 22 % au niveau des indemnités et de la formation des élus. Je pense qu'en période de crise on pouvait faire certaines économies, et puis au niveau de la section de fonctionnement concernant la provision de l'OGEC, il y a 100 000 € qui ont été provisionnés alors mais la facture totale va s'élever à 878 899 €, c'est-à-dire que jusqu'en 2011, vous auriez dû verser aux OGEC 550 817 € et que depuis 2011 vous deviez leur verser 328 000 €

C'est une facture qui s'élève à 878 000 € facture que nous allons être obligés de payer dans les 2 - 3 années à venir, alors que le prix qui a été accepté par l'expert était celui du service de l'éducation, vous auriez au moins pu provisionner ce montant-là. Je trouve que ça a vraiment été une politique d'aveugle parce que vous avez refusé de traiter ce dossier et maintenant nous en héritons pour un montant assez catastrophique.

Monsieur le Maire

Oui, Monsieur PIVETEAU, c'est vrai que c'est le compte passé, vous en étiez le grand argentier, vous voulez peut-être répondre.

Alain PIVETEAU

J'aime la personnalisation du débat, c'est particulièrement agréable. Déjà, Madame NIETO, je vais vous répondre très simplement, mais vous pouvez poser la question à vos services auparavant, ça vous évitera d'aller sur des terrains qui ne sont pas les bons, je ne parle pas de l'OGEC, je parle juste des indemnités des élus. Elles ont augmenté, de mémoire, je ne sais plus pour la formation, mais ce doit être à peu près égal, pour des raisons qui sont strictement de changement de contributions, je ne sais plus sur quelle partie, notamment patronale, c'était un coût supérieur pour la Ville, aucun élu n'a touché 1 € en plus, il se trouve même qu'en 2013 ça a été l'inverse parce que le mode de calcul a modifié le montant net versé aux élus.

Ceci dit, la remarque est intéressante parce qu'on peut faire le parallèle avec ce qu'on a constaté sur l'augmentation en général de la masse salariale, et pas simplement de ce qui est versé aux élus qui est à peu près du même tonneau, c'est le même ressort. Vous avez une augmentation de 4 et quelques pour cents, qui est à la fois significative et relativement peu importante par rapport à l'ensemble des contraintes qui ont été rappelées très justement et simplement par Monsieur GRIPPON, c'est-à-dire que vous avez une politique de recrutement qui est restée à peu près égale - il y a toujours des mouvements - équivalente à celle de l'année passée et vous avez la moitié de la dépense du budget, plus de 50 % des dépenses de fonctionnement sont liées à la masse salariale, qui augmente mécaniquement parce qu'en gros, les règles qui sont imposées de l'extérieur, changent. Or, de l'autre côté, vous avez aussi constaté aussi que ce qui habituellement, dans l'histoire des collectivités locales finançait ces nouvelles normes

. entraîne ce qu'on peut appeler ensemble des augmentations de dépenses contraintes, c'est-à-dire tout ce qui est subventions, dotations, compensations, les seules lignes où il y a du moins, qui sont, en gros, les transferts entre l'Etat et les collectivités, non seulement n'augmentent plus, mais baissent. C'est-à-dire que si on fait une analyse contrefactuelle, c'est-à-dire qu'on se reporte 5 ans auparavant en regardant ce qui se serait passé sur les comptes des collectivités locales, si l'Etat, je devrais dire les gouvernements, avaient continué à les soutenir budgétairement parlant, à la hauteur de ce qui était auparavant, vous n'auriez pas un résultat net qui, au final, je tiens à le souligner, n'est pas celui qui est inscrit en BP c'est-à-dire en inscription prévisionnelle de budget, mais qui est celui avec lequel vous démarrez votre mandat, qui n'est pas de 200 000 € mais de plus de 2 000 000 € en CAF (Capacité d'Autofinancement) nette, c'est peu je le reconnais puisque la Ville, en 2008, je regarde Alain BAUDIN pour confirmation mais je sais qu'il s'en rappelle, avait environ une CAF nette de 12 000 000 €. D'accord ? Mais ce n'est pas 200 000 €, c'est 2 000 000 € et d'ailleurs dans vos inscriptions budgétaires, on en parlera tout à l'heure, sur le Budget Supplémentaire où on voit, vous nous l'aviez annoncé, l'expression de votre responsabilité à la fois politique, on en reparlera, sur certaines mesures et budgétaires, on voit qu'en dépit de discours forts sur une approche strictement budgétaire, vous n'inscrivez aujourd'hui une CAF nette qui est encore en dessous de 2 000 000 €. Pourquoi ? Vous avez parlé de paquebot qu'on avait du mal à faire changer de direction en cours de route, c'est une expression qu'aiment beaucoup vos services, moi je la reprends à mon compte, il y a toute une série de contraintes, je le répète, qui s'imposent aux collectivités locales et qui font que chaque année vous devez jouer de ces augmentations de dépenses contraintes et de votre volonté, qui est la vôtre, qui était la nôtre à partir de 2009, de ne pas aller chercher l'ajustement dans l'augmentation des impôts.

Vous devez ensuite financer une masse d'investissements importante, un chiffre majeur sur ce budget là, 21 000 000 € d'investissement sur l'ORU. L'ORU c'est l'expression même de la continuité des choix politiques des équipes qui sont aujourd'hui dans la majorité et dans l'opposition. 21 000 000 € en 2013, la décision a été prise bien à l'amont et il fallait le faire, mais il faut le financer. Le résultat de cette équation c'est ce que vous voyez, avec un budget net, un résultat net en 2013 qui est de plus de 2 000 000 € avec un solde réaffectable que vous construisez, qui sera à plus de 1 000 000 € et que vous réinjecterez dans le budget 2014 à travers l'équilibre de vos comptes sur le Budget Supplémentaire.

Voilà la réalité de la situation. Elle est difficile, elle l'était pour nous comme elle l'est pour vous, mais la photographie qui vous est présentée montre très bien que cette difficulté partagée ne résulte pas de choix inconsidérés. Année après année on nous a brandi l'augmentation de 23 % d'augmentation de dépenses sur les 4 dernières années, oui certes, mais d'où viennent elles ? Pourquoi ces dépenses ont-elles augmenté ? Celles qui avaient été celles de l'équipe arrivée en 2008 ont été parfaitement assumées, défendues et financées, c'était le parallélisme de l'augmentation des dépenses et des recettes qui était présenté entre 2008 et 2009, la situation est de plus en plus tendue parce que, en gros, les engagements, et je rappelle qu'ils sont longs les engagements, qui datent de bien avant 2008

imposent ou engagent l'ensemble des équipes qui sont aujourd'hui en responsabilité ou qui l'ont été hier, avec l'obligation de travailler encore pendant un certain nombre d'années avec une CAF nette qui tournera autour de 2 000 000 € au mieux.

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, vous vous débattiez comme un beau diable, la réalité de ces Comptes Administratifs prouve justement que l'autofinancement net, en une seule année, a baissé de presque 70 %, et n'en déplaise à la pertinence de votre propos, ces comptes n'arrêtent pas vos comptes à vous, puisque vous avez été en responsabilité jusqu'à la fin mars de cette année, et hélas la pente a poursuivi dans son inclinaison, c'est-à-dire aussi profonde et même accentuée, comme l'année 2012-2013 l'avait déjà montré, et donc la dégradation de la CAF nette, la capacité que l'on peut porter vers l'investissement s'est très sensiblement dégradée et quels que soient les reports que vous avez pu constater au Budget Primitif, pour la première fois, mais nous verrons ça tout à l'heure.

Vous faites état de « Si », ce n'est pas avec des « Si » qu'on construit un budget, et surtout un prévisionnel, vous avez bâti des budgets sur des prévisions manifestement très optimistes en terme de recettes, vous saviez pourtant la contrainte qui pesait, vous l'aviez souvent dénoncée en préambule à chaque Budget Primitif, et aujourd'hui vous semblez en découvrir tout l'impact, il était manifestement assez inconsidéré de poursuivre sur une telle pente sans maîtriser davantage les dépenses.

Alain BAUDIN

Je voulais répondre, mais il y a déjà une partie de la réponse qui vient d'être dite dans les propos du Maire, à savoir qu'effectivement cette dégradation, et ça a été fort justement rappelé par Alain PIVETEAU, même si ce ne sont pas exactement les chiffres ce sont les ordres de grandeur, c'était près de 13 000 000 € d'autofinancement net fin 2007, et fin 2012 nous avons 8 586 000 € d'autofinancement. Autrement dit, il y a eu une dégradation en 5 ans de 5 000 000 €, et entre 2012 et 2013, une dégradation de plus de 5 800 000 €

C'est-à-dire qu'en une année, on a une dégradation de l'équivalent des cinq années précédentes, voire plus. Alors c'est vrai que cette dégradation a certainement des raisons objectives, j'entends, mais il me semble quand même qu'il y avait à alerter et quand je vois le rythme soutenu d'un certain nombre de réalisations en matière d'investissement, je comprends qu'il faille faire des investissements et j'y souscris, et notamment vous avez mis en avant l'ORU, et l'ORU était effectivement l'exemple d'investissement qu'il fallait faire, compte tenu du fait des financements croisés, très conséquents, qui avaient été obtenus en 2007, même s'il y a eu des évolutions sur l'ORU, vous avez par exemple abandonné un Dojo qui avait des financements croisés, qui permettaient de faire ce Dojo à moins de 40 % au niveau de la collectivité locale.

Il y a eu d'autres choix de faits sur des équipements publics où il n'y avait pas eu le même financement de l'ANRU etc...Mais ce sont des choix et il fallait aussi les faire, je ne remets pas en cause, par contre dans la priorisation il aurait peut-être été plus judicieux de les étaler. Mais ce que je vois, c'est que cette dégradation là est lourde de conséquences, parce que quand vous avez pris les rênes de la collectivité il y avait quand même du grain à moudre. Là c'est vrai que ce n'est pas si grave que le Primitif, ceci dit, 2 000 000 € ça ne permet pas de faire un réel projet d'investissement et vous voyez bien cette dégradation, vous-même en 2012 vous aviez 8 500 000 € pour pouvoir continuer, donc il y a vraiment quelque chose qui s'est détérioré, je crois que cette dernière année n'a pas vraiment été réfléchi dans la logique à la fois du fonctionnement et de la politique d'investissement, alors est ce que c'était la volonté, parce que quand on voit en terme de fonctionnement qu'on a augmenté - Je me dis pourquoi pas ? - Mais on augmente de 10 % l'aide au CCAS, c'est bien en soi, je suis d'accord sur le principe, mais il faut avoir les moyens de sa politique. Là on le fait en sachant pertinemment qu'on va amputer d'une manière conséquente notre capacité à faire des choses, et c'est bien tout ça qui me semble avoir été décidé dans une démarche électorale et pas dans une démarche de bonne gestion. Pour avoir une dégradation aussi forte en une année, les Niortais vont d'ailleurs s'en rendre compte encore plus car je pense qu'ils n'étaient pas conscients de cette évolution, de cette dégradation.

Ce sont des éléments que je voulais faire connaître. La politique d'investissement de 2007, vous l'avez faite sur les 6 années, mais vous ne l'avez pas faite sur la dernière année, vous n'avez pas attendu, l'ORU il fallait la commencer dès 2008, donc me dire que ça vient impacter uniquement en 2013 quelque chose qui était lancé depuis 2007 ! Ou alors il fallait l'étaler, le planifier différemment, enfin on ne laisse pas une situation comme celle-là.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je me suis un peu intéressé aux dépenses de fonctionnement indépendamment des aspects investissement qui traduisent effectivement la politique qui a été mise en œuvre.

Les dépenses de fonctionnement ont beaucoup augmenté, ce n'est pas arrivé en une année, c'est arrivé en cinq ans. C'est pour ça que j'apprécie assez le propos de Monsieur PIVETEAU qui parlait de faire une comparaison entre 2008 et 2013, et je m'y suis livré.

Alors, les charges à caractère général ont augmenté de 47 % c'est-à-dire 5 500 000 € les contrats de prestations de service ont augmenté de 1 000 000 € et l'énergie a augmenté de 1 000 000 € On pourrait se dire que 1 000 000 € ça représente 60 %, on pourrait se dire que c'est normal, c'est le prix de la matière première. Pas du tout, le fioul a augmenté dans la période de 11,18 %, l'électricité de 14,39 % et le gaz de 19,75 %. Ça veut dire qu'on a occupé plus de m², qu'on a chauffé plus de m², ce qui n'est pas vraiment étonnant parce que les charges de personnel par ailleurs qui elles, ont augmentées de 24 %, ne sont pas entièrement dues tout au GVT, on a embauché à peu près 10 % de personnels en plus par rapport à 2008.

Et de ce fait, en embauchant des gens et en élargissant le périmètre de travail, eh bien en plus il a fallu faire appel à des sociétés de nettoyage de locaux, 113 000 € qu'on n'avait pas en 2008, par exemple. On a quand même une bonne nouvelle, c'est que la CAN, ayant décidé de ne pas faire le Transport en Commun en Site Propre, notre versement transport ne va pas augmenter comme il avait augmenté, il avait doublé dans la période. C'est quand même quelque chose qu'il faut noter parce que finalement, ça aurait pu nous gêner.

Je voudrais revenir aussi sur les charges de gestion courante, c'est vrai que le CCAS a vu sur la période, sa subvention augmenter d'un peu moins de 1 000 000 €. Mais malgré tout, aux dépens d'autres organismes dont les subventions de fonctionnement ont baissé d'à peu près la même somme, à 70 000 € près. Ce qui fait que ça a sans doute permis que ce poste, autres charges et gestion courante, ne soit pas trop impacté sur l'ensemble de la période, et je pense qu'en plus, par la suite, on verra arriver, entre autres, d'autres impacts, j'espère ceux sur le SDIS.

Ce qui fait que, tels qu'on était partis, de mon point de vue, on aurait été forcément amenés en suivant la même politique, à augmenter les impôts locaux, mais pas de peu puisqu'on sait qu'un point d'augmentation des impôts locaux c'est à peu près 400 000 €. On aurait donc été amenés à augmenter de pas loin de 10 %, on est déjà à plus de 34 % au-dessus de la moyenne de la strate en impositions directes sur la population, fallait t-il à tout prix jouer le livre des records d'imposition de la strate en passant à 47 % ? Voilà ce que je voulais dire sur ces éléments sur les cinq dernières années.

Alain PIVETEAU

Je vais reprendre l'image du grain à moudre, il y avait du grain à moudre mais la farine était fabriquée, le pain aussi et il était au four, tout simplement.

Vous aviez trois projets lancés en même temps qui n'étaient pas alternatifs, ils étaient simultanés. Et pardon de devoir répéter ce qu'on vient de voir concrètement dans le Compte Administratif 2013, et ce n'est pas un reproche, c'est un constat de fait, il n'y a aucun procès d'intention ou quoi que ce soit, il y a juste une analyse factuelle de ce qui a été et de ce qu'on voit budgétairement, le budget n'étant que le reflet effectivement des décisions prises par l'équipe. Et lorsque vous mettez en avant le fait que la politique sociale a été une priorité pour cette Ville, je vous rappelle qu'en temps de crise à partir de 2008, avec une montée des inquiétudes et des situations difficiles très fortes et très réelles sur le terrain, oui nous avons fait la priorité de financer l'action municipale sociale plutôt que de ne rien faire, en revanche, ça n'a pas été fait, pardon de m'inscrire en faux, sur le dos d'autres financements à d'autres associations, le constat que vous faites est un constat de ligne à ligne, ce n'est pas le financement des associations elles-mêmes qui est en cause, ce sont deux choses, les variations, on en reparlera pour votre Budget Supplémentaire parce que, Monsieur BAUDIN, un Budget ce n'est pas linéaire, les engagements de 2006 ou de 2007 ne se traduisent pas par le même montant tous les ans, on est d'accord là dessus.

Donc oui, il n'y a aucune volonté de ma part de contester la photographie qui est faite, j'ai essayé d'en expliquer les raisons et dans ces raisons, s'il vous plaît, ne retenez pas une intention qui serait malveillante, manipulatrice ou quoi que ce soit, avant les élections. Tout simplement, le chiffre de 2 000 000 € permettez moi d'arrondir parce que j'ai une petite mémoire des chiffres, le chiffre de 2 000 000 € de CAF nette, en plus je le réduis vers le bas donc c'est plutôt à notre charge, le chiffre de 2 000 000 € de CAF nette, c'est ni plus ni moins celui qui est annoncé en budget prévisionnel par l'équipe en place. C'est-à-dire que nous avons fait avec toutes les variations qu'il peut y avoir dans une année, Décision Modificative et Budget Supplémentaire, nous avons fait ce que nous avons affiché, ne nous dites pas qu'on ne l'a pas affiché, on l'a affiché, regardez le BP, il était à 2 000 000 € de CAF nette, on n'a pas essayé de dire qu'il serait à 6 000 000 € ou à 7 000 000 €, le résultat il est là, ce qu'on a dit, que vous ne partagez pas, on l'entend bien, a été réalisé, là-dessus il n'y a pas de manipulation, il y a une transparence totale.

Maintenant, concernant les contrats de prestations de services, regardez un par un, ils sont liés pour la plupart aux décisions d'investissement qui sont prises. Vous savez que les deux sont liés, on analyse de façon un peu arbitraire l'investissement d'un côté et le fonctionnement de l'autre, mais pour mettre en œuvre des projets importants, 38 000 000 € net pour la Ville de Niort sur l'ORU, plus de 10 000 000 € pour le parking de la Brèche, plus de 34 000 000 € pour Terre de Sport, net, je parle bien de net, et je peux continuer, plus les décisions que nous avons prises, nous, sur l'OPAH-RU, évidemment qu'il y a des charges de fonctionnement qui augmentent, il y a des services qui se dotent de moyens pour mettre en œuvre ces projets massifs, 200 000 000 € en gros d'investissement pendant un mandat, pour mettre simplement sur les rails la Ville de Niort.

Donc on peut critiquer la photographie budgétaire, mais il faut critiquer tous les choix qui ont été faits derrière.

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, combien de fois cependant avez-vous fait l'éloge de la dette au cours des conseils municipaux passés ? On a en plus un Compte Administratif qui vient contredire fortement à chaque fois le Budget Primitif de 2013. Résultat de fonctionnement, il était prévu 9 000 000 € on a 7 000 000 € donc 2 000 000 € de moins. CAF brute, il était prévu 10 000 000 € on est à 8 000 000 € Autofinancement net, il était prévu 4 300 000 € on est à 2 700 000 €

Enfin voilà, il y a quand même une forme de volonté. Je n'irai pas plus loin.

Fabrice DESCAMPS

Monsieur PIVETEAU a une petite mémoire des chiffres mais moi j'ai une grosse mémoire des événements, et je me souviens qu'en 2008 la précédente équipe a mandaté un audit sur les finances de la Ville, et cet audit avait révélé que tout allait bien, aussi bien au niveau autofinancement qu'au niveau de

l'endettement et de la prospective de l'endettement, c'est-à-dire la projection de la dette sur 6 ans. Apparemment, les gens qui avaient fait cet audit semblaient très satisfaits, au grand dam d'ailleurs de l'équipe précédente. Alors simplement, je me demande, je ne suis pas un spécialiste, comme Monsieur PIVETEAU, de l'économie politique, je me demande simplement ce qu'il s'est passé en 6 ans.

Monsieur le Maire

Ce qu'il s'est passé, rapidement, vous le voyez très bien dans le Compte Administratif puisque vous avez l'encours qui est passé au CA 2011, uniquement pour le Budget Principal, de 50 000 000 € CA de 2012, 60 000 000 € donc plus 10 000 000 € et CA 2013, 78 000 000 € donc plus 18 000 000 €

Eloge de la dette disais-je, et pratique !

Alain BAUDIN

On ne va pas refaire l'histoire, mais quand même, je vous entends toujours parler de la place de la Brèche, je vais vous apporter les preuves pour cette place et son fonctionnement que son financement n'était pas prévu sur le Budget municipal, mais par la SEM, la SOPAC. Ainsi, il ne venait pas impacter la Ville de la même manière. Vous avez fait le choix, et c'est votre choix, et du coup vous avez eu à supporter l'emprunt, et ça, que vous le vouliez ou non, ce n'était pas prévu, et d'ailleurs regardez les projections financières qui avaient été faites en 2007-2008, oui, vous pouvez vous interroger, mais ça c'est la vérité. Donc à partir de là, je dis qu'effectivement vous avez pris en considération ces projets, très bien, mais dans l'esprit qui était le vôtre vous avez voulu aussi mettre d'autres choses qui sont venues grever les projets et du coup, ça a généré des difficultés que l'on rencontre aujourd'hui. Voilà. C'est peut-être un peu simpliste mais je pense que c'est ça.

Christophe POIRIER

Rapidement, mais là aussi on a parfois l'impression de se répéter, histoire de rafraîchir la mémoire à certains, sur deux des trois grands projets structurants qui étaient les coups partis dont on a hérité lorsque la précédente équipe est venue aux affaires, effectivement, Monsieur BAUDIN, nous nous sommes posés beaucoup de questions, qui permettent aujourd'hui à votre équipe de faire des centaines de milliers d'euros d'économie. Dois-je le rappeler ? Sur le parking de la Brèche, vous vouliez un parking de 1 200 places, vous pensez qu'un parking de 1 200 places ça génère les mêmes frais de fonctionnement qu'un parking de 530 places ?

Vous pensez que si l'Acclameur n'avait dû vivre que sur des manifestations sportives subventionnées, la Ville de Niort n'aurait dû verser qu'une compensation pour prestations de service public de 500 000 € ? Non. C'est plus de 1 000 000 € qu'il aurait fallu verser. Et ça, ce sont des centaines de milliers d'euros d'économies tous les ans. Parce que nous nous sommes posés effectivement les bonnes questions sur les trois projets, parce que c'est aussi le cas pour l'OPAH-RU, donc, de grâce, pas de leçon.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur POIRIER. Vous avez l'art de botter en touche tout de même et vous dites que vous vous êtes posés les bonnes questions en 2008, mais on voit aujourd'hui l'état des réponses, et chacun peut contempler la difficulté financière, que vous constatez aussi, de notre collectivité. Il n'y a pas matière à s'en réjouir, ni même à s'en dédouaner.

Elisabeth BEAUVAIS

Je ne suis pas matheuse, je suis plus littéraire, mais ce que je sais, on ne peut que se féliciter que vous ayez pris conscience qu'il y avait un problème croissant de précarité, et quand on prend une décision comme ça on essaye de compenser ailleurs. C'est ça, on ne revient pas là-dessus, c'était peut-être une bonne décision mais par contre, il fallait absolument compenser dans un autre domaine.

Alors j'ai entendu parler du Transport en Commun en Site Propre, sur la grande avenue, ça a été des dépenses, il fallait peut-être ne pas les faire, parce que ça, ça a été fait l'année dernière, donc quand on prend conscience qu'il y a une dépense, on compense de l'autre côté pour équilibrer, sinon je ne vois pas pourquoi les Niortais ne vous auraient pas reconduits à la magistrature. C'est ça le problème.

Amaury BREUILLE

On peut nous reprocher, si on n'est pas d'accord avec ces projets, d'avoir mobilisé l'emprunt, et de l'avoir mobilisé fortement pour réaliser les trois grands projets qui ont marqué Niort dans ce mandat. Je pense qu'il y a une chose qui n'est pas exacte et qu'on ne peut pas avancer, c'est prétendre qu'il y aurait eu sur les deux dernières années du mandat, un changement d'orientation, de stratégie, que tout d'un coup l'ancienne majorité aurait été exceptionnellement dépensière sur ces dernières années. Lucien-Jean LAHOUSSE a rappelé la grande linéarité des dépenses de fonctionnement, ce qui se passe, et Alain BAUDIN le sait mieux que personne, les grands projets ont cette caractéristique de générer peu de dépenses au début, ils s'étendent sur un grand nombre d'années, ils génèrent l'essentiel des mandatements, l'essentiel des coûts est sur la fin des grands projets, évidemment, et donc ce sont sur les dernières années que sont l'essentiel des paiements, donc l'essentiel des mobilisations d'emprunt, donc l'essentiel des charges financières. Monsieur le Maire, vous l'avez d'ailleurs exprimé de la façon la plus évidente possible, en rappelant l'évolution de la dette, vous l'avez dit, entre 2011 et 2013. Je rappelle que la dette, dans une collectivité locale, ne peut pas financer le fonctionnement, il s'agit bien du financement des investissements et en l'occurrence de l'investissement des trois grands projets. Voilà, c'était l'enjeu de ce mandat, l'emprunt a effectivement été mobilisé pour ces grands projets, moi je pense qu'ils étaient nécessaire pour l'avenir de Niort, ça nous met face à une situation collectivement qui est une situation de devoir maintenant gérer, c'est un mandat de gestion qui suit un mandat de transformation, comme c'est très souvent le cas dans beaucoup de villes qui connaissent une transformation soudaine.

Monsieur le Maire

Je crois que vous ne vous rendez pas compte à quel point, quand vous dégradez la capacité d'autofinancement, quand vous condamnez la collectivité à l'emprunt, c'est un grand mal dont il va falloir sortir et ça ne sera pas évident, je vous l'accorde. Mais aujourd'hui je vous ai donné les chiffres croissants d'augmentation de la dette, + 10, + 20, + 18 exactement, c'est déjà bien assez, sans compter les budgets annexes de près de 10 000 000 € qui se rajoutent aujourd'hui à cet encours. Vous avez un amortissement annuel d'emprunt qui ne cesse d'augmenter et qui pèse sur une CAF brute qui n'a jamais cessé de se réduire, et qui ramène à presque rien la capacité d'autofinancement, et cette dette, pour la collectivité, c'est une bombe à fragmentation puisqu'en 2012 on était à 4 221 000 €- en 2011, c'était plus bas, - et au CA 2013 on est à 5 356 000 €. Et on a donc une emprise de la dette via les amortissements d'emprunts qui est de plus en plus lourde, de plus en plus difficile et de plus en plus pénible. Ça c'est le deuxième effet transformation, si je vous écoute. Pour moi justement, l'essai n'est pas transformé, au contraire, il devient très périlleux pour la collectivité.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Ce que je voulais dire à Amaury BREUILLE, c'est qu'en soulignant que les dépenses de fonctionnement avaient eu une belle linéarité, ce n'était pas dans mon esprit une façon de décerner un satisfecit, et je pense que quand on sait que, un, et ça avait souvent été évoqué dans cette enceinte, l'Etat va se désengager, et que, deux, on aura des remboursements de dette et des frais financiers, on doit être acharné à vérifier que les frais de fonctionnement courant, je parle de la gestion courante, je ne parle pas de celle qui est liée aux investissements, on doit être acharné à veiller à ce que ça n'explose pas. Ça a explosé.

Dominique SIX

Je trouve qu'il est un petit peu inexact quand même de toujours ressortir le fait que vous avez hérité de projets en 2008, certes, peut-être, et heureusement que la collectivité avait des projets. Vous avez fait le choix de les réorienter comme vous le souhaitiez, ça il n'y a pas de souci, sauf qu'aujourd'hui il faut les assumer. Vous aviez aussi le choix de dire stop, prenez pour exemple, on est arrivés il y a trois mois, il y avait deux projets, le TCSP on a dit « stop », la Vallée Guyot on a dit « on suspend pour voir ». Donc il faut aussi assumer ce qu'on a fait.

Monsieur le Maire

Il faut savoir dire non, Monsieur DUFORESTEL, et pour notre part on sait le faire.

Amaury BREUILLE

Le débat que nous avons à l'instant c'était : « A quoi correspond l'emprunt et à quoi correspond la réduction de la capacité de l'autofinancement ». Ce que je retiens, effectivement une augmentation régulière des dépenses de fonctionnement c'est toujours inquiétant et il faut toujours s'y pencher et y veiller. Simplement ce que je dis, c'est que l'argument que vous avez donné, Monsieur LAHOUSSE, invalide complètement celui de Monsieur BAUDIN, qui est de dire : « Finalement, ce ne sont pas les projets d'investissement qui aboutissent sur les deux dernières années, c'est de la dégradation de la capacité d'autofinancement ».

Deuxième chose, le choix de l'emprunt, lorsqu'on fait des projets comme ceux qui ont été réalisés, qui ont une durée de vie d'une vingtaine, d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années. Il est logique de mobiliser l'emprunt parce que, lorsque plusieurs générations en bénéficient, il est normal que plusieurs générations y contribuent, c'est le principe même de l'emprunt.

Dernière chose, sur l'argument de Monsieur BAUDIN, de dire : « L'ancien système de financement du parking de la Brèche, c'était la SO SPACE qui payait », non.

De la façon dont était bâti juridiquement le financement d'un projet comme celui-ci, ça n'aurait consisté simplement qu'à transformer une mensualité d'emprunt en paiement d'une redevance, ce qui n'était pas beaucoup plus indolore pour la Ville.

La chose qui a réellement changé, je vais prendre ce projet parce que je le connais particulièrement, oui, il y a quelque chose qui a véritablement eu un impact concret sur les finances de la Ville, c'est que sur l'opération de la Brèche, il y a eu 13 000 000 € d'économie, qui n'ont pas été dépensés, donc vous voyez, quand il faut dire stop, certains savent le faire.

Simon LAPLACE

Nous parlons depuis une demi-heure d'une envolée injustifiée de dépenses de fonctionnement, d'un alourdissement de la dette à peine soutenable, d'une ignorance délibérée de dépenses à venir, on parle d'un contentieux de 800 000 € que Monsieur PIVETEAU a été incapable de nous justifier. Monsieur PIVETEAU revendique avec une certaine légèreté son bilan dépensier. Il rejette la faute sur les autres, Monsieur BAUDIN. Il reproche les choix politiques de la nouvelle majorité, il semble n'avoir rien oublié ni rien appris, il faut donc lui apprendre quelque chose, que le rôle d'un responsable politique c'est de mener des politiques responsables et que, ni la dépense excessive, ni la dette, ni l'impôt toujours plus lourd, ne font, n'ont fait et ne feront jamais une politique publique responsable. Alors qu'il ne vienne pas aujourd'hui nous reprocher d'assumer son bilan, de faire des choix, et de mener, nous, cette politique responsable.

Monsieur le Maire

Je rajouterai à l'intention d'une remarque de tout à l'heure, que la Ville de Niort s'est en effet très fortement endettée au moment même où les autres collectivités se désendettaient, et à un moment même où les recettes extérieures, les dotations, se stabilisaient et aujourd'hui se réduisent. Parce que vous n'avez pas vécu la baisse des dotations. Nous allons la vivre avec le résultat que vous nous laissez et ce sera très difficile. Mais en effet, nous serons responsables pour y faire face.

Alain PIVETEAU

Juste une petite précision pour Monsieur LAPLACE, on est dans un débat sur l'explication de l'origine de la situation. Je n'ai pas parlé de faute, je n'ai reproché absolument rien à personne, ni les choix que vous faites, je les contesterai le moment venu, mais je ne suis pas dans une logique de recherche de culpabilité, j'ai même dit que les trois projets dont on parlait, non seulement on les a faits mais on les assume pleinement en les ayant transformés, de façon satisfaisante pour ceux qui les ont initiés ou pas, mais ces projets là on les a faits, on ne les a pas faits simplement contraints et forcés, vous l'avez dit, parce qu'on a pensé qu'ils étaient utiles et nécessaires. Simplement, la conséquence budgétaire de ce choix, c'est ça dont nous discutons, il n'est pas question d'irresponsabilité d'un côté, de responsabilité de l'autre, il est simplement question de choix avec des effets budgétaires acceptés ou non, on ne peut pas, d'un côté revendiquer ces projets, et de l'autre côté essayer de ne pas assumer, quelles que soient les propositions de financements qui ont été faites ici ou là, de ne pas assumer les conséquences budgétaires inévitables, 200 000 000 € d'investissement en 6 ans, ça ne se finance pas avec un autofinancement qui démarre à 12 000 000 € et qui, mécaniquement, baissait, comme tous les autofinancements de collectivités locales en France, donc la situation budgétaire n'est que le reflet de ce qu'il y a dans la Ville, pour l'améliorer il faut enlever des choses qu'il y a dans la Ville, voilà, c'est tout ce qu'on dit.

Maintenant nous allons étudier, commenter, éventuellement critiquer vos choix à venir, de la même façon que vous l'avez fait, pas question de faute là dedans.

Monsieur le Maire

Donc il s'agit bien d'une question de responsabilité comme vous venez de nous le confirmer. Et vous avez fait ces choix en inconséquence de l'avenir, c'est bien le problème que nous constatons aujourd'hui.

Simon LAPLACE

Pour l'OGEC, du coup, on a actuellement une banque, la BNP, qui est en plein contentieux avec l'Etat Américain et qui provisionne une partie de l'amende à laquelle elle s'expose, n'importe quel décideur financier ou politique responsable aurait provisionné ne serait-ce qu'un centime, face à un contentieux qui s'annonçait dangereux.

Pourquoi Niort ne l'a-t-il pas fait ?

Pascal DUFORESTEL

Ça fait un peu plus d'une heure qu'on discute budget, et je ne comprends pas la nature du débat que vous dirigez, donc vous allez pouvoir m'éclairer sur les attendus de ce débat. Si c'est s'asseoir sur le passé pour justifier des renoncements de demain, il faut le dire d'emblée, mais je ne vois pas l'intérêt pour vous de baser une politique à l'aune d'un nouveau mandat, ça fait déjà 3 mois donc il vous reste 5 ans et 9 mois, je ne vois pas l'intérêt. Ça laisse le temps de faire des choses. Je ne vois pas l'intérêt de s'appuyer sur un procès à charge permanent de l'équipe sortante. Vous avez le droit d'évoquer des points, de souligner des points, mais ce qu'attendent les Niortais avant tout, c'est la nature des projets que vous voulez défendre, alors soit, vous tirez la conséquence qu'il y a zéro projet possible, tout est impossible, soit, vous allez dans la suite logique de ce que vous avez commencé à décliner et sur lequel il y a débat politique le plus honorable possible, vous stabilisez la fiscalité, dont acte, on n'a rien dit la dessus. Vous arrêtez un TCSP au sein de l'agglomération, on vous donne rendez-vous dans quelques années pour savoir comment vous gérez les problèmes de mobilité et de transports sur la Ville, et comment les plus pauvres de nos concitoyens vont gérer leurs déplacements.

Vous mettez une heure gratuite au parking de la Brèche, dont acte, on se retrouvera dans un an pour constater ce que ça donne, et je dis bien pour constater, sans vision dogmatique sur la chose, on voit juste que ça déstabilise l'économie des parkings sur Niort, mais peut-être est ce la bonne solution, donc rendez-vous dans un an pour faire l'analyse dans le détail. Voilà, je crois que c'est sur la base de ces débats là qu'il nous faut se projeter vers l'avenir, et non pas vers ce qui apparaîtrait comme une tentative de trouver les moyens de renoncer sur d'autres de vos objectifs.

Monsieur le Maire

Vous savez Monsieur DUFORESTEL, pour se projeter dans l'avenir il faut savoir et voir de quoi l'on part, et c'est le débat, et surtout le constat auquel nous invitent ces Comptes Administratifs qui sont ceux qui sanctionnent une partie de votre gestion puisqu'en effet le BP les prolonge à travers la pente qui est celle décrite dans ce Compte Administratif. Voilà ce qu'on peut dire.

Simon LAPLACE

Vous allez dire que je suis tenace, effectivement je suis tenace, et le fait de n'avoir aucune réponse sur l'OGEC me gêne un peu. Je ne suis pas particulièrement intéressé, attaché à l'enseignement privé, mais j'y vois un fâcheux symbole d'une politique négligente qui met la poussière sous le tapis et qui laisse l'héritage brûlant, la patate chaude, à l'équipe suivante. Si seulement je pouvais avoir une réponse de l'ancienne majorité ou des services, ou même de la nouvelle majorité, mais une explication. Pourquoi tant d'irresponsabilité ?

Monsieur le Maire

Et encore ce n'est pas au Compte Administratif, on verra ça dans le document suivant.

Luc DELAGARDE

Pascal DUFORESTEL parle de choix, je crois que les Niortais ont fait le bon choix en élisant une nouvelle équipe municipale pour assurer maintenant le redressement de la situation que vous laissez.

Guillaume JUIN

Au niveau du budget d'une commune, il y a des choses très concrètes sur lesquelles on doit aboutir et je voudrais rebondir notamment sur quelque chose qui m'interpelle chaque jour quand je vais travailler, c'est au quartier du Clou Bouchet, vous avez la rue Siegfried, pas une seule voiture ne passe, ni un bus, depuis des mois, je m'interroge sur l'avenir de ce projet.

Fabrice DESCAMPS

Monsieur le Maire, je constate avec une particulière satisfaction que les élus de l'opposition reconnaissent la valeur transformative des projets qu'a lancés Alain BAUDIN, donc c'est très bien. C'est formidable de reconnaître que la plus grande partie des projets qui ont transformé cette Ville ont été mis en place en fait par Alain BAUDIN. Par contre, la gestion de la dette, elle, a été faite par Geneviève GAILLARD. Je constate également que Monsieur DUFORESTEL est toujours aussi arrogant, et il est peut-être fort loin encore d'avoir fait l'analyse de ce qui a causé sa défaite.

Monsieur le Maire

Restons-en là.

Amaury BREUILLE

Je pense que vous nous mettez dans une situation où on est pointé de l'index pour avoir mis en œuvre ces différents projets qui ont transformé la Ville, bien écoutez, moi j'en suis fier, je suis fier de l'avoir fait, que cette Ville ait été transformée de cette façon là, et je vais vous dire, je me souviens l'avoir écrit avant la campagne électorale dans un document, je pense que tout ça, oui c'est le résultat de l'équipe de Geneviève GAILLARD dans le mandat qui s'est écoulé, c'est aussi le résultat de l'équipe précédente, et c'est aussi le résultat du travail de Bernard BELLEC, et c'est aussi le résultat du travail de René GAILLARD, et si vous voulez savoir, la place de la Brèche, à mon avis c'est aussi le résultat de ceux qui ont travaillé au 18^{ème} siècle. Et on a tous raison d'en être fier. Je crois juste que quand on est fier d'avoir agit, parce que parfois l'esprit de responsabilité ça consiste aussi à agir pour transformer les choses, il faut assumer tout aussi bien l'aspect positif des projets, que ce qui les a rendus possibles, c'est-à-dire leur financement.

Monsieur le Maire

Je crois que vous avez oublié Alain BAUDIN.

Elodie TRUONG

Moi, je vais juste dire quelque chose de très simple, je reprendrai l'entame de Madame BEAUVAIS, je ne suis pas une matheuse, mais il y a plusieurs façons de voir les résultats financiers et la dette, une façon dogmatique et abstraite, une façon concrète. Ces dettes et ces projets ont effectivement une incidence sur le territoire, on a rappelé un certain nombre d'éléments qui ont impacté le mandat précédent, on a rappelé évidemment la crise financière en 2008. Je vais rappeler qu'on a vécu un moment assez difficile sur le territoire Niortais puisqu'on a perdu plus de 800 emplois avec l'arrêt de l'activité de la CAMIF.

Je crois qu'arrêter un certain nombre d'investissements, un certain nombre de grands projets, aurait été extrêmement dommageable pour le territoire Niortais en terme d'emplois, et là je pense que c'était une gestion responsable que de maintenir un certain nombre de dépenses, un certain nombre de projets qui ont un impact d'autant plus intéressant qu'il porte sur l'avenir de cette Ville et sur son développement. Voilà, je voulais simplement rappeler ça.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas sûr que tous ces millions aient créé tant d'emplois pour compenser la catastrophe de la CAMIF, en tous cas ils n'ont pas empêché le projet quasi certain de départ du Crédit Agricole et c'est bien dommage.

Sylvette RIMBAUD

Juste pour répondre à Monsieur DUFORESTEL, les Niortais veulent aussi savoir pourquoi les responsabilités amènent forcément des restrictions derrière. Voilà, je crois que c'était aussi ça, les Niortais veulent savoir pourquoi les restrictions, et forcément, derrière les questions il y a les réponses, et les réponses je crois qu'on va être obligé de les donner.

Simon LAPLACE

Je ne sais pas si la dette concrète pèse moins lourd que la dette dogmatique abstraite, mais elle conduit à des impôts qui pèsent lourd sur les ménages Niortais et sur les entreprises, je ne suis pas contre l'impôt Monsieur BREUILLE, modéré et raisonnable.

Et en l'occurrence, c'est cet impôt modéré et raisonnable que nous défendons avec le stop fiscal, que nous maintenons dans ce budget contre vents et marées, contre un bilan que j'aurai l'élégance de ne pas qualifier une nouvelle fois, mais qui conduit à ces choix budgétaires et responsables que nous assumons et assumerons.

Marc THEBAULT

Si on essayait de faire la synthèse de tous ces chiffres qui ont été présentés, mise à part la difficulté à faire son autocritique, mais ça c'est humain, moi j'observe qu'en 2007, on disait : La Ville de Niort paye des impôts assez élevés, plus élevés que la strate mais en revanche, est très faiblement endettée.

Et ça, c'était un élément fort pour une équipe qui arrive en place pour pouvoir agir. Aujourd'hui, on fait le point sur le Compte Administratif 2013, qui est la fin d'une mandature, et on constate que la situation est totalement exsangue. Il n'y a pratiquement plus aucune capacité d'autofinancement.

Alors on peut parler bien sûr des contraintes extérieures, quoique je me rappelle les cris d'orfraies qui étaient poussés quand on annonçait chaque année, y compris pendant les années difficiles de la crise en 2008, sur le gel des dotations, mais vous le savez, aujourd'hui on n'est plus dans le gel, on est dans l'annonce de baisses drastiques, et j'espère qu'un jour vous serez à nos côtés pour protester auprès de l'Etat sur cette attitude vis-à-vis des collectivités, les collectivités étant, comme vous l'avez rappelé, un des principaux investisseurs sur le territoire. Donc aujourd'hui, il nous faut reconstituer des marges de manœuvre pour pouvoir agir parce qu'effectivement le rôle d'une collectivité c'est d'abord investir pour l'avenir de ses habitants, et ça ne peut passer que par une maîtrise beaucoup plus grande que ce qui s'est fait par le passé, en matière de fonctionnement, c'était tout le talent de Bernard BELLEC, puisqu'on parle des anciens, c'était cette capacité de prévoir des investissements importants, mais d'être en capacité de pouvoir maîtriser au maximum le fonctionnement.

Aujourd'hui, vous avez lâché sur le fonctionnement, vous avez lâché sur l'endettement, ce qui fait qu'on n'a plus aucune marge de manœuvre, et c'est bien de votre responsabilité, bonne ou mauvaise.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois qu'on va arrêter là ce débat qui était assez long, plus d'une heure, c'était une heure de vérité qui doit faire mal de temps en temps mais je crois qu'elle était plus qu'utile et même nécessaire, bien qu'elle ne soit pas flatteuse. Je le dis, Monsieur PIVETEAU parce que c'est très important, et je le répète. Moi aussi je suis un peu prof donc je répète. Et cette heure de vérité est absolument nécessaire pour éclairer le public sur les résultats qui sont ceux de la collectivité, au moment où nous avons à en reprendre la responsabilité. Les choix seront difficiles, ça a été dit, les marges de manœuvres sont réduites et il nous appartiendra de les recréer et de continuer à faire avancer la Ville dans ce contexte de contraintes très particulier.

Bien évidemment nous le ferons parce que la Ville de Niort n'est pas seule, il y a tout un territoire qui doit vivre et nous mobiliserons toutes les énergies pour faire en sorte que tous les habitants puissent profiter à la fois de projets et d'un service public de grande qualité. C'est ce que j'ai appelé le retour aux fondamentaux, et nous avons commencé à faire en sorte de faciliter la vie des Niortais au quotidien, comme vous avez pu le rappeler, Monsieur DUFORESTEL.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-219

Direction des Finances

**COMPTES DE GESTION 2013 - BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le compte de gestion de l'exercice 2013 a été présenté par le Trésorier Principal Municipal. Il concerne le budget principal et les budgets annexes.

Après s'être fait présenter, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir pris acte, sur le budget principal, d'une discordance d'imputation comptable en rapport avec la gestion des chapitres opérations, pour cinq lignes de mouvement comme suit :

N° bordereau/mandat	Chapitre opération	Fonction	Compte	Montant ordonnancé
725/10939 du 04/07/2013	82009060	8221	2031	303,17
725/10939 du 04/07/2013	82009063	8221	2031	942,64
725/10940 du 04/07/2013	82009063	8221	2031	753,48
1060/14961 du 11/09/2013	43003001	400	13251	15 338,37
1612/22345 du 27/12/2013	43003001	400	13251	985,88

Considérant que ces cinq lignes de mouvements émis par l'ordonnateur ont bien été prises en compte par la Trésorerie, sans pour autant que soit précisé le numéro de l'opération concernée, que cette discordance d'imputation n'influe pas sur le résultat comptable de l'exercice,

Par ailleurs, par délibération en date du 1er juillet 2013, l'assemblée délibérante avait approuvé l'apurement du compte 1069 par une opération non budgétaire, impactant le résultat cumulé de l'exercice 2013. Il est précisé que le compte de gestion 2013 comporte effectivement cette écriture comptable. Par conséquent, l'affectation du résultat de l'exercice 2013 concernant le budget principal devra tenir compte d'un débit au niveau de la section d'investissement pour un montant de 134 820,95€.

Il sera donc fait mention de l'apurement du compte 1069 dans l'affectation du résultat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que les comptes de gestion des budgets annexes de la Ville de Niort, dressés pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Ville de Niort, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, appelle une observation sur l'imputation de cinq mouvements, sans réserve exprimée du fait que le résultat global est concordant avec le Compte Administratif 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-220

Direction des Finances**COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET ENERGIES
RENOUVELABLES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le compte de gestion de l'exercice 2013 a été présenté par le Trésorier Principal Municipal.

Après s'être fait présenter, le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations ont été régulières :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avis du Conseil d'exploitation de la régie Energies Renouvelables en date du 23 juin 2014

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion du budget Energies Renouvelables, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-221

Direction des Finances**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES 2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan annuel 2013 de la Ville de Niort est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif, ci-joint, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeubles de la Ville de Niort annexé à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-222

Direction des Finances

**BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE
ENERGIES RENOUVELABLES - APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 23 juin 2014.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, rapporteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2013 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jérôme BALOGÉ, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, après s'être fait présenter le budget primitif et l'édition modificatif de l'exercice concerné, après avoir entendu mon exposé, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les comptes administratifs.

Monsieur le Maire

Il me revient aussi de vous informer que, comme l'approbation des comptes administratifs 2013 concerne l'ancienne mandature, le Maire, à titre exceptionnel, n'a pas à quitter la salle. Donc ça modifie un peu la fin de la délibération. A ce titre-là, je suis resté dans l'hémicycle, contrairement à la coutume que nous reprendrons à compter de l'an prochain. C'est valable pour la délibération précédente comme pour celle-ci, puisqu'il s'agit à nouveau de comptes administratifs pour la régie à autonomie financière. Nous retirerons donc la dernière phrase de la délibération.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-223

Direction des Finances

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -
AFFECTATION DE RÉSULTATS 2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2013 du budget principal et des budgets annexes et vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2013 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1 - L'arrêté des comptes 2013 permet de déterminer :

- le résultat 2013 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat 2013 reporté de la section de fonctionnement (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2013 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2014.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2013 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2013, majorées du déficit d'investissement 2013 reporté et les recettes propres à l'exercice 2013 majorées de la quote-part de l'excédent 2013 de fonctionnement affecté en investissement en 2013.

La nomenclature M 14 (ainsi celle de la M 4) précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3- Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

II - Affectation du résultat

Affectation du résultat du budget principal :

Apurement du compte 1069 :

Par délibération en date du 1er juillet 2013, l'assemblée délibérante avait approuvé l'apurement du compte 1069 par une opération non budgétaire, impactant le résultat cumulé de l'exercice 2013. Il est précisé que le compte de gestion 2013 comporte effectivement cette écriture comptable. Par conséquent, l'affectation du résultat de l'exercice 2013 concernant le budget principal doit tenir compte d'un débit au niveau de la section d'investissement pour un montant de 134 820,95 € impactant ainsi le résultat de l'exercice 2013.

Constatant que le compte administratif du budget principal présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	88 000 161,11 €	Recettes	28 873 448,64 €
Dépenses	85 345 565,06 €	Dépenses	43 474 552,32 €
Résultat de l'exercice	2 654 596,05 €	Résultat de l'exercice	-14 601 103,68 €
Résultat antérieur	3 636 128,79 €	Résultat antérieur	8 510 752,25 €
		Apurement compte 1069	134 820,95
Résultat cumulé	6 290 724,84 €	Résultat cumulé	-6 225 172,38 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	1 197 000,00 €
		Résultat net de l'investissement	-5 028 172,38 €
Résultat net cumulé		1 262 552,46 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	1 240 724,84 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	271 830,84 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	965 000,00 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	5 050 000,00 €
Résultat d'investissement reporté	-6 225 172,38 €
Reports : Recettes nettes	1 197 000,00 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	290 721,62 €
Tout en réduisant le volume d'emprunts prévu au budget	-700 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Parc des Expositions :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Parc des Expositions présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 382 175,58 €	Recettes	378 593,99 €
Dépenses	1 345 602,01 €	Dépenses	325 355,00 €
Résultat de l'exercice	36 573,57 €	Résultat de l'exercice	53 238,99 €
Résultat antérieur	312 607,50 €	Résultat antérieur	-66 900,75 €
Résultat cumulé	349 181,07 €	Résultat cumulé	-13 661,76 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-161 617,74 €
		Résultat net de l'investissement	-175 279,50 €
Résultat net cumulé		173 901,57 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	165 741,57 €
Ces résultats permettront de réduire les recettes nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-165 741,57 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	183 439,50 €
Résultat d'investissement reporté	-13 661,76 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Dépenses nettes des reports	161 617,74 €
Dépenses nettes nouvelles	8 450,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Foire exposition :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Foire exposition présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 290 171,94 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	1 037 479,92 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	252 692,02 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-364 940,86 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	-112 248,84 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé		-112 248,84 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-112 248,84 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	112 248,84 €

Affectation du résultat du budget annexe Crématorium :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Crématorium présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	574 214,72 €	Recettes	64 209,45 €
Dépenses	369 107,72 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	205 107,00 €	Résultat de l'exercice	64 209,45 €
Résultat antérieur	1 407 849,35 €	Résultat antérieur	311 398,20 €
Résultat cumulé	1 612 956,35 €	Résultat cumulé	375 607,65 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-65 904,00 €
		Résultat net de l'investissement	309 703,65 €
Résultat net cumulé		1 922 660,00 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	1 612 956,35 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	1 612 956,35 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	375 607,65 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Dépenses nettes des reports	65 904,00 €
Dépenses nettes nouvelles	309 703,65 €

Affectation du résultat du budget annexe Pompes Funèbres :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	42 011,36 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	36 755,46 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	5 255,90 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-38 757,19 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-33 501,29 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-26 180,88 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-33 501,29 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	33 501,29 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	7 320,41 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	7 320,41 €

Affectation du résultat du budget annexe Stationnement :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Stationnement présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	997 000,00 €	Recettes	18 402 980,22 €
Dépenses	408 308,11 €	Dépenses	18 678 382,42 €
Résultat de l'exercice	588 691,89 €	Résultat de l'exercice	-275 402,20 €
Résultat antérieur	-183 179,43 €	Résultat antérieur	194 638,12 €
Résultat cumulé	405 512,46 €	Résultat cumulé	-80 764,08 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	43 789,66 €
		Résultat net de l'investissement	-36 974,42 €
Résultat net cumulé		368 538,04 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	368 538,04 €
Ce résultat pourra être compensé par une baisse des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-368 538,04 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	0,00 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	36 974,42 €
Résultat d'investissement reporté	-80 764,08 €
Ce résultat pourra être compensé par les recettes nettes des reports	43 789,66 €

Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Chaufferie Bois présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	31 245,10 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €	Dépenses	36 448,47 €
Résultat de l'exercice	31 245,10 €	Résultat de l'exercice	-36 448,47 €
Résultat antérieur	-28 945,87 €	Résultat antérieur	-663 540,39 €
Résultat cumulé	2 299,23 €	Résultat cumulé	-699 988,86 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	710 405,14 €
		Résultat net de l'investissement	10 416,28 €
Résultat net cumulé		12 715,51 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	2 299,23 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	2 299,23 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	-699 988,86 €
Ce résultat sera compensé par l'excédent net des reports	710 405,14 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	10 416,28 €

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	0,00 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé		0,00 €	

Les résultats cumulés du fonctionnement et de l'investissement étant nuls, il n'est donc proposé aucune affectation pour ce budget.

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	0,00 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-13 005,00 €	Résultat antérieur	-16 307,26 €
Résultat cumulé	-13 005,00 €	Résultat cumulé	-16 307,26 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	-16 307,26 €
Résultat net cumulé		-29 312,26 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-13 005,00 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	13 005,00 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	-16 307,26 €
Ce résultat sera compensé par une réduction des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-16 307,26 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :**
 - ↳ A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour : 5 050 000,00 €
 - ↳ Un montant de 1 240 724,84 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).
- **affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget Parc des Expositions comme suit :**
 - ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 183 439,50 €
 - ↳ le solde disponible de 165 741,57 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
- **résorber le déficit de fonctionnement du budget Foire exposition sur l'exercice budgétaire 2014**
- **affecter les résultats excédentaires du budget Crématorium comme suit :**
 - ↳ le solde disponible de fonctionnement de 1 612 956,35 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
- **résorber le déficit de fonctionnement du budget Pompes Funèbres sur l'exercice budgétaire 2014.**
- **affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget Stationnement comme suit :**
 - ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 36 974,42 €
 - ↳ le solde disponible de 368 538,04 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
- **affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget Chaufferie Bois comme suit :**
 - ↳ le solde disponible de 2 299,23 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
- **reporter les résultats nuls du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis sur l'exercice budgétaire 2014.**

résorber les déficits de fonctionnement du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau sur l'exercice budgétaire 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Alain GRIPPON**

Je ne pense pas que je vais vous lire l'ensemble des chiffres qui figurent dans le document et qui étaient résumés dans le diaporama, donc je vous propose d'aller à fin de cette délibération où il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit, à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement, résultat cumulés et reste à réaliser pour 5 050 000 € mais un montant de 1 240 724,84 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement.
- affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget parc des expositions comme suit, à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement, résultat cumulé et reste à réaliser pour 183 439,50 € le solde disponible de 165 741,57 € affecté à l'excédent reporté de fonctionnement.
- résorber le déficit de fonctionnement du budget foire exposition sur l'exercice budgétaire 2014.
- affecter les résultats excédentaires du budget crématorium comme suit, solde disponible de 1 612 956,35 € affecté à l'excédent reporté de fonctionnement.
- résorber le déficit de fonctionnement du budget pompes funèbres sur l'exercice budgétaire 2014.
- affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire du fonctionnement du budget stationnement comme suit, à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement à hauteur de 36 974,42 € et le solde disponible de 368 538,04 € affecté à l'excédant reporté de fonctionnement.
- affecter sur l'exercice budgétaire 2014 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget chaufferie bois comme suit, solde disponible de 2 299,23 € affecté à l'excédent reporté de fonctionnement.
- reporter les résultats nuls du budget annexe lotissements ZAE Les Champs de l'Arrachis sur l'exercice budgétaire 2014.
- résorber les déficits de fonctionnement du budget annexe, lotissement des Champs de l'Ormeau sur l'exercice budgétaire 2014.

Monsieur le Maire

Merci. On est donc très loin des 2 700 000 € annoncés tout à l'heure.

Alain PIVETEAU

Je n'ai pas parlé de ce chiffre là, ce n'est pas le même, j'ai parlé de la CAF nette, la qualité du débat démocratique mérite qu'on soit juste précis, il n'y a pas d'incompatibilité entre ce que vous venez de dire et ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est aussi simple que ça.

Monsieur le Maire

Nous verrons ça dans un instant. Merci.

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-224

Direction des Finances

**BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE
ÉNERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DE
RÉSULTATS 2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 23 juin 2014.

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2013 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables et vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2013 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1 - L'arrêté des comptes 2013 permet de déterminer :

- le résultat 2013 de la section d'exploitation. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat 2013 reporté de la section de d'exploitation (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2013 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2014.

2 - Le résultat cumulé de la section d'exploitation excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2013 doit servir par ordre de priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs (différence des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675), au financement des dépenses d'investissement (recette sur le compte 1064 « réserves réglementées) ;
- pour le surplus, à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actifs. Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2013, majorées du déficit d'investissement 2013 reporté et les recettes propres à l'exercice 2013 majorées de la quote-part de l'excédent 2013 de fonctionnement affecté en investissement en 2013.

La nomenclature M 4 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 - Le solde du résultat de la section d'exploitation, s'il est positif, peut, selon la décision de la présente assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section d'exploitation pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;

- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités. Il est possible également de procéder exceptionnellement à un reversement à la collectivité de rattachement à la seule condition que ce dernier ne soit pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du SPIC.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

II - Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	0,00 €	Recettes	142 014,32 €
Dépenses	5 614,32 €	Dépenses	127 127,24 €
Résultat de l'exercice	-5 614,32 €	Résultat de l'exercice	14 887,08 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	-5 614,32 €	Résultat cumulé	14 887,08 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-41 092,22 €
		Résultat net de l'investissement	-26 205,14 €
Résultat net cumulé		-31 819,46 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2013	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-5 614,32 €
Ce résultat sera compensé par une réduction des dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-5 614,32 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	14 887,08 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Dépenses nettes des reports	-41 092,22 €
Dépense nettes nouvelles	26 205,14 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- apurer le déficit de fonctionnement du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables sur l'exercice budgétaire 2014.

LE CONSEIL ADOpte

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Il est demandé au Conseil municipal d'apurer le déficit de fonctionnement du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables sur l'exercice budgétaire 2014.

Jean-Romée CHARBONNEAU

J'ai fini ma longue abstention sur les décisions, sur les recueils et l'exercice de la mandature précédente, parce que je ne pouvais pas approuver ce qui s'est passé, je conviens de tout ce qui a été dit de votre part Monsieur le Maire, de vos analystes et de votre majorité, j'en partage l'essentiel et j'attends avec impatience que soient publiés les résultats de l'audit dont on avait parlé en séance inaugurale de ce Conseil, qui j'espère un jour viendra pour perfectionner encore, et rappeler combien les gestions précédentes ont été catastrophiques pour les habitants et pour les finances. Je m'apprête donc à voter cette délibération parce qu'effectivement il faut apurer le déficit de fonctionnement et il faut revenir à la cessation de tout ce qui fut un gouffre financier pour cette Ville, ces dépenses, cette inutilité et ces gabegies successives.

Monsieur le Maire

Merci. Pour ce qui concerne l'audit, je crains que les comptes de la Ville soient suffisamment serrés et qu'on n'ait pas besoin de rajouter une dépense supplémentaire, et je crois aussi que les comptes administratifs sont suffisamment sincères pour faire état de la situation d'aujourd'hui.

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-225

Direction des Finances**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédant apparaissant au compte administratif 2013. Il enregistre aussi les reports de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2014 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2014 concernant le budget principal et les budgets annexes tels que présentés.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Un paragraphe introductif où il est dit que le Budget Supplémentaire, qui est une décision modificative concerne un budget de report, voté après le Compte Administratif de l'exercice précédent, le Budget Supplémentaire en reprend les résultats : Excédent, clôture et report de dépenses et recettes d'investissement restant à réaliser, et que deuxièmement c'est un budget d'ajustement qui tient compte des dernières informations que nous détenons sur un certain nombre de notifications par l'Etat ou par les services fiscaux concernant des recettes, et puis sur ce que nous savons, de l'évolution de certaines dépenses ou d'ajustements que nous pensons nécessaires pour exprimer des comptes qui soient sincères.

Voilà la diapo suivante, sur les grands équilibres, avec trois colonnes : le Budget Primitif 2014 tel qu'il a été voté, le Budget Supplémentaire et le total, puisqu'on est dans un compte de résultat et donc les deux se cumulent bien évidemment. Il n'y a pas de compensation. Donc, le Budget Supplémentaire voit des recettes réelles de fonctionnement augmenter de 1 589 000 € sachant que ces 1 589 000 € concernent un report de 1 240 000 €. En fait, le différentiel n'est que de 340 000 €. Vous verrez que nous avons des recettes réelles de fonctionnement qui sont modifiées à hauteur de 340 000 € outre ce report, et par contre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 620 000 €, soit un résultat de fonctionnement amélioré de 968 000 €. Les amortissements d'emprunts, rien ne paraît au budget supplémentaire, puisqu'ils avaient été, normalement, calculés dans le cadre du Budget Primitif, donc l'autofinancement, la CAF brute ainsi que l'autofinancement net, restent au niveau du résultat de fonctionnement à hauteur de 969 000 €. il est prévu de céder plus d'immobilisations qu'initialement prévu : 211 000 € de budget supplémentaire, il reste donc un financement disponible pour l'investissement de 969 000 € + 211 000 € = 1 180 000 €. Les recettes d'investissement sont de 13 255 000 € pour des dépenses d'investissement de 20 000 000 €, soit un résultat d'investissement de moins 7 680 000 €, donc le financement disponible 1 180 000 €, reste un volume d'emprunts à souscrire de 6 500 000 € dont emprunts déjà contractés en 2013 et reportés, 7 200 000 €, puisqu'il peut y avoir des décalages entre la souscription d'emprunt et l'encaissement réel des dits emprunts en fonction des besoins de trésorerie.

Les mouvements en section de fonctionnement. En recettes réelles de fonctionnement, reprenons la colonne centrale, Budget Supplémentaire : 1 589 000 € dont résultat de fonctionnement 2013 reporté à 1 240 000 €, les mouvements, je viens de l'évoquer, inscrits au Budget Supplémentaire, mouvements réels en dehors du report : 348 000 €. les dépenses réelles de fonctionnement sont ajustées à hauteur de 129 900 € et de dépenses imprévues dont on a déjà évoqué la teneur, en l'espèce : Un redressement lié à l'application de la TVA sur certains parkings à hauteur de 250 000 € et le contentieux OGEC dont nous considérons qu'il est susceptible de générer un décaissement dans l'année de l'ordre de 500 000 € sachant que Monsieur le Maire est en cours de discussion avec les partenaires et qu'on peut raisonnablement penser qu'un accord va naître. Recettes de fonctionnement, vous avez un tableau qu'on a subdivisé en deux parties, des recettes en moins, donc des recettes négatives et des recettes en plus, je passe sur les 16 000 € de recettes en moins qui concernent les ajustements liés à la restauration scolaire du mercredi, vous voyez qu'en contreparties, on a des recettes en plus liées à la fréquentation à hauteur

de 70 000 € des remboursements CAN, mise à disposition de personnel pour 24 000 € des dotations et des participations qui font suite à des notifications définitives à hauteur de 67 000 € dont participation CAF pour l'accueil périscolaire 11 000 000 € supplémentaires, et autres 2,4, non significatifs. Enfin, des produits exceptionnels, des recettes liées à des contentieux, les contentieux n'ont pas tous le même sens, puisque la patinoire nous rapporterait un produit exceptionnel de 76 K€ et contrat NATURA 2000, 110 K€ Le détail des mouvements en dépenses de fonctionnement, là encore deux colonnes, les dépenses en moins donc des économies par rapport aux projections initiales, et des dépenses en plus qui viennent alourdir le budget dépenses globales. On voit que pour les charges à caractère général, la compensation aboutit à des dépenses supplémentaires à hauteur de 280 000 € dont 110 000 € proviennent de l'entretien des espaces verts. La recette CAN avait été inscrite en budget primitif mais la dépense n'avait pas été prise en compte, donc il est temps de le faire. Parcs de stationnement, des régularisations de factures 2011 et 2012 à hauteur de 53 000 € du carburant, recette en contrepartie déjà inscrite au BP mais on n'a pas la dépense ou du moins elle était affectée globalement mais pas sur la ligne ; Aéroport, à hauteur de 40 000 € et autres ajustements de crédits en aides compensées de 63 000 €

La masse salariale, des dépenses en plus à hauteur de 151 000 € indemnités des élus : Une économie de 200 000 € c'est une chose qu'on a déjà évoquée, subventions et participations en net : moins 20 000 € ce sont donc des dépenses en moins, subventions du budget principal aux budgets annexes : Stationnement, 368 000 € souvenez-vous c'est ce qu'on faisait figurer sur le budget annexe qui vous était présenté tout à l'heure, budget annexe foire exposition : 112 000 € cette fois en dépense en plus, et budget annexe parc de Noron, une dépense en moins à hauteur de 167 000 € Donc globalement, les subventions verraient une économie de dépenses de 423 000 € Provisions pour perte de charge liées à un emprunt libellé en Franc Suisse, et indexé sur l'évolution du change entre l'Euro et le Franc Suisse, 40 000 € Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants, 41 000 € Total des mouvements, 678 000 € plus ce qu'on appelle les dépenses imprévues : OGEC et TVA, 750 000 € un ajustement global de 620 000 € de dépenses.

Les tableaux suivants reprennent les mouvements et les Budgets Supplémentaires en section d'investissement, les principales modifications, comme vous le voyez, concernent le reste à réaliser, ce sont donc des décalages des investissements dans le temps tant en recettes qu'en dépenses, et aussi les financements d'investissement de même que des excédents de fonctionnements capitalisés. J'ai posé la question tout à l'heure à Monsieur BARON, qui vous a précisé de quoi il s'agissait.

Résultat d'investissement du Budget Supplémentaire : Moins 7 680 000 € qui s'ajoutent aux 6 060 000 € déjà pris en compte au niveau du Budget Principal, et forment donc un total de moins 13 740 000 € en investissement, et des recettes qui sont beaucoup plus modestes, et notamment liées à la cession d'immobilisations des achats de terrains sur l'îlot Champommier, 211 000 € des subventions d'investissement à hauteur de 147 000 € et d'autres subventions d'investissement CAN et Agence de l'eau à hauteur de 68 000 € soit un total de mouvements inscrits au Budget Supplémentaire en recettes de 361 000 € moins 16 000 € de recettes en moins, égal 344 900 €

Les sections d'investissement : détails des mouvements en dépenses, là encore dépenses en moins dépenses en plus, je propose de vous donner que le montant compensé. ORU, fin d'opération avec reliquats de crédits et redéploiement de crédits, 179 000 € de dépenses en moins. Autres investissements, 554 000 € de dépenses supplémentaires dont espaces publics, avec du remplacement de matériels volés et mise en sécurité de la Brèche à hauteur de 132 000 €, 60 000 € sur des équipements de cuisine pour la réforme des repas du mercredi midi, et puis quelques ajustements mineurs. Enfin l'urbanisme et le foncier : Ilot de Champommier, étude préparatoire à la destruction de l'ex-caserne des pompiers et acquisition de parcelles, dépenses supplémentaires de 316 900 € et enfin dépenses imprévues de 260 000 €. La diapo suivante, le tableau n'est pas d'une lecture extrêmement simple donc les commentaires qu'a rédigés Madame BISSON vont dans le bon sens. En un, c'est-à-dire ce qui concerne le résultat cumulé et le résultat net de l'investissement, il est dit : « Le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit 6 290 000 € doit règlementairement couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement de l'année, soit 5 028 000 €, qui est arrondi à 5 050 000 € au titre de l'affectation du résultat. Le rose, c'est-à-dire, le résultat net cumulé, qui est arrondi à 1 240 000 € sera inscrit en fonctionnement au titre des résultats antérieurs, et enfin troisièmement, le résultat cumulé de la section d'investissement soit 6 225 000 € sera inscrit au titre des résultats antérieurs pour l'exercice 2014 ». Un tableau qui reprend la section d'investissement en premier poste et la section de fonctionnement en deuxième poste, on voit qu'il y a des virements de section à section, donc qui sont neutres, je ne vois pas l'intérêt d'aller beaucoup plus loin dans le commentaire, et enfin les budgets annexes en Budget Supplémentaire qu'on a évoqués tout à l'heure, donc vous verrez qu'on équilibre les dépenses et les recettes sur chacun des chapitres puisque ce sont des compléments de budgets. Voilà ce qu'on peut dire sur le Budget Supplémentaire. Enfin en dernière page, vous avez le Budget Foire exposition, mais là encore on a vu que c'est complètement neutre, on a des recettes égales aux dépenses. Voilà ce Budget Supplémentaire.

Pascal DUFORESTEL

J'ai la faiblesse de vouloir donner en partie satisfaction à Simon LAPLACE, j'espère qu'il en sera ravi, en revenant sur la question de l'OGEC. L'OGEC, enseignement privé, pour celles et ceux qui ne l'ont pas compris, sachant que, il faut le rappeler, en terme de pédagogie, des contentieux entre une ville et des associations, il y en a des dizaines par an et qu'il ne faut pas voir un caractère obligatoirement idéologique dans tous les contentieux qui opposent la Ville avec les associations, la preuve, on a vu qu'il y avait un contentieux lié à la réalisation de la patinoire, je ne pense pas qu'on puisse infliger à l'ancienne équipe le fait d'être contre le patinage. Voilà pour l'explication sur les contentieux, il est important de rappeler cela. Donc il y a un contentieux, ça s'est traduit en première instance par le fait que la Ville de Niort l'a remporté contre l'OGEC et il y a un recours de cette association par la suite, ce qui

fait partie des procédures normales, même si on peut craindre qu'on soit dans une sorte d'américanisation du process de contentieux, mais en tout cas voila ce qu'il en est.

Donc dans la Ville des mutuelles, ce n'est pas moi qui vais rappeler que dans ces cas là, qu'est ce qu'on fait ? On apprécie le risque. Donc soit la procédure va jusqu'au bout auquel cas le tribunal actera de la somme due, ou non, par la collectivité, ou du tort de l'association et puis on en restera là, soit il y a, comme pour une partie des contentieux, une négociation, vous semblez dire que Monsieur le Maire l'a entreprise, à l'égard de l'OGEC, pourquoi pas, auquel cas je lui laisserai nous dire ce qu'il en est et ce que l'on peut attendre de cette négociation. Et puis par ailleurs, petite question, puisqu'on l'a évoqué, pour ne rien cacher au public des secrets de nos discussions en amont de ce Conseil municipal, lors de la commission générale, quid des 368 000 € du budget annexe stationnement, merci de nous éclairer sur ce que cela recouvre.

Simon LAPLACE

Rassurez-vous Monsieur DUFORESTEL, je n'ai aucun doute sur l'esprit d'ouverture qui animait l'ancienne majorité, en tout cas à l'égard des patineurs. Je ne me permettrai pas de le remettre en cause. Mon point portait uniquement sur le principe élémentaire de prudence et de responsabilité budgétaire. Mais vous l'aurez bien compris.

Monsieur le Maire

Merci, les patineurs ont dû entendre. Quant à nous, nous éviterons d'autres patinages. Monsieur GRIPPON, sur le budget annexe stationnement.

Alain GRIPPON

Pour mémoire, l'investissement lié au parking de la Brèche a été supporté par la Ville, vous êtes quelques uns d'entre vous à le savoir. L'encours de la dette est de 9 000 000 €, l'exploitation du parking est confiée à la SO SPACE dans le cadre d'une délégation de service public. A ce titre, conformément au contrat, la SO SPACE verse à la Ville une redevance fixe de 250 K€ La redevance variable ne s'applique pas car l'exploitation du parking est déficitaire compte tenu du niveau de fréquentation insuffisant à ce jour. Ce budget est structurellement déficitaire, ce qui n'est pas atypique pour l'exploitation d'un parking souterrain. Pour l'année 2013, on constate de manière exceptionnelle un résultat cumulé en excédent, ceci s'explique par l'annulation de l'engagement comptable intervenu à la fin des travaux, connaissance précise des montants de dépenses à honorer in fine, environ 400 K€ de dépenses jusqu'à présent reportées ont été annulées car elles non plus lieu d'être, générant ainsi un excédent au niveau des restes à réaliser. Par ailleurs, au niveau de la section de fonctionnement, le versement de la subvention d'équilibre n'ayant pu être mis en œuvre en 2012, rejet du Trésorier municipal de valider la subvention faute d'avoir produit une pièce justificative, l'exercice 2013 comprend le versement de l'équivalent des subventions d'équilibres des deux exercices 2012 et 2013, ainsi le résultat cumulé et positif en fonctionnement de 405

Malors que la section d'investissement ne sollicite qu'un faible besoin de financement en 2013. Est-ce que cette explication vous semble suffisamment claire ?

Nicolas MARJAULT

Bien que je n'aie absolument rien contre le patin, je vais vous ramener à la cuisine budgétaire et je m'en excuse. A propos de cuisine budgétaire, vous avez utilisé dans un passé récent la métaphore du rond de serviette, que j'avais goûtée avec grand plaisir, eh bien moi, à l'évidence, quand on lit à travers les lignes des différentes remarques qui sont soit écrites sur les documents d'accompagnement mais surtout dites en conseil ce soir, on s'apprête de toute évidence à manger certains plats un peu plus froids que d'autres, je pense notamment à la consolidation de la foire, à l'idylle récente avec l'automobile et aussi avec le Yalta territorial avec Monsieur Claude ROULLEAU qui chacun, à divers degrés et dans diverses proportions, ont eu des répercussions financières et qui sont tous le choix de cette nouvelle mandature.

Après tout, ces quelques entrées en forme d'apéritif prouvent si besoin était que le rond de serviette n'était peut-être pas aussi serré qu'il n'y paraît. Reste qu'à se priver impunément de marge de manœuvre, sans devoir en cuisine, agir, on risque fort d'être amené à réduire la carte et ça fait plusieurs fois que j'interviens sur ce thème là, et je vais à nouveau y revenir, la carte en question, puisque nous sommes dans une collectivité territoriale, c'est bien évidemment le service public. Alors vous aviez commencé à piocher dans le vaisselier de l'éducation populaire, à travers la contrainte de bon nombre de manifestations, je ne veux pas revenir sur un débat qu'on a déjà eu lors du dernier Conseil municipal, mais chacun voit de quoi il retourne ici, certaines manifestations devant se mettre un petit peu au régime pour leurs petites fêtes de quartiers, reste que quand même, aujourd'hui vous allez de fait être amené, on le sent poindre à travers certaines remarques faites soit par Monsieur LAHOUSSE, soit par Monsieur THEBAULT, sur le fonctionnement, à certainement une toute autre cure d'amaigrissement. Alors bien sûr, ça n'apparaît pas en vitrine du document d'accompagnement parce que vous n'êtes pas suicidaire politiquement, mais c'est certainement plus facile à lire dans la mise à jour du tableau des effectifs page 240, et là on sent que le rond de serviette pourrait devenir nœud gordien pour pas mal d'agents, alors nul doute que vous saurez, et je n'en doute pas un seul instant, noyer le poisson et nous renvoyez au fait que cette potion douce amère a été plébiscitée par une majorité de Niortais et je ne dirai pas le contraire, mais aviez-vous dit que c'était fromage ou dessert, c'est-à-dire stop fiscal ou service public, aujourd'hui je ne sais plus, je ne doute pas un seul instant de toute façon que vous allez me promettre aujourd'hui les deux, repoussant à plus tard, une addition qui risque de s'avérer quand même soustraction, à savoir ni fromage, ni dessert.

Monsieur le Maire

Le problème, Monsieur MARJAULT, de préparer ces textes en avance, c'est de ne pas s'adapter à ce qui a été dit précédemment notamment à l'occasion du Compte Administratif. Et je vous dis ce que je n'ai pu que vous redire, à savoir que, puisque vous avez goûté la métaphore ou l'image du rond de serviette, qui en effet est très parlante et très concrète, pour illustrer notre situation de digestion, même si ça ne se prête

pas forcément à la serviette, de la dette par la capacité d'autofinancement nette, nous revenons aux missions fondamentales du service public. Alors je ne doute pas que vous rejetterez ces comptes, ce budget, parce que vous n'avez même pas approuvé vos comptes. On ne vous a pas entendu sur les Comptes Administratifs alors que vous participiez de cette majorité, c'est d'ailleurs dommage. Je réponds donc sur le fait, encore une fois, que le service public ne sera pas remis en cause, ce n'est pas notre objectif, au contraire, et si ce budget devait vous rassurer sur ce point là, il est très concret, puisqu'au contraire nous faisons une offre nouvelle au service public à destination des Niortais, en plus de l'heure gratuite sous la Brèche, nous avons la cantine du mercredi, qui n'est pas le moindre effort fait par la collectivité, et en tous cas ça me semble être une évidence du service public. Alors il y aura peut-être moins de paillettes, mais il y aura à manger pour tout le monde.

Dominique SIX

Je voudrais répondre à Monsieur MARJAULT, parce qu'il est beaucoup plus en verve pour attaquer un budget dont il dira qu'il n'est pas le sien, que pour défendre tout à l'heure un bilan qui était le sien et il a laissé ses petits amis du Parti Socialiste et d'Europe Ecologie les Verts le défendre.

Simon LAPLACE

Monsieur MARJAULT glisse avec aisance sur sa patinoire de métaphores, mais c'est au risque de tomber puisqu'en effet il n'y a pas fromage ou dessert, il ne s'agit pas de dépenser plus ou dépenser moins, mais de dépenser mieux. On peut très bien garantir un service public de qualité en le gérant de manière optimale et en faisant des efforts par ailleurs. Oui, nous maintiendrons le stop fiscal sur la durée du mandat et nous garantirons un service public de qualité égale.

Amaury BREUILLE

Le Budget Supplémentaire m'interroge sur une question de cohérence et de transparence. On a parlé du passé pendant une heure, donc c'est assez intéressant qu'on puisse parler un peu du présent et faire le lien entre les deux débats. Le Budget Supplémentaire c'est toujours un mélange des genres, puisqu'à la fois on a l'affectation du résultat antérieur et puis on a les décisions nouvelles qui sont prises en dépenses et en recettes. Puisque vous nous faites reproche de la gestion passée, l'affectation du résultat antérieur en fonctionnement, il y a 1 240 000 € ça vous ne pouvez pas le contester, c'est aussi un résultat du passé. Les décisions que vous prenez dans ce Budget Supplémentaire finalement, eh bien elles correspondent aux 348 000 € soit en recettes nouvelles, soit en économies nouvelles, et aux 620 000 € le solde des dépenses nouvelles. Ce qui veut dire, et je le mets en regard du discours que nous avons eu à l'instant sur le mandat passé, sur le Compte Administratif, que dans ce Budget Supplémentaire, lorsque vous présentez 1 € d'économie nouvelle ou de recette nouvelle, vous nous proposez une dépense nouvelle de 2 €. Ça me semble assez contradictoire avec tout ce que vous avez dit avec force, avec véhémence, pendant une heure dans ce Conseil et parfois de façon très piquante. Si je vais plus loin, parce que je n'avais pas l'explication mais je l'ai maintenant de la part de Monsieur GRIPPON, si on tient compte du fait que

l'économie des 368 000 € correspondant au transfert budget annexe stationnement correspond là aussi finalement, à un reliquat de la gestion précédente, du coup on n'est pas à 1 € économisé ou en recette supplémentaire pour 2 € dépensés, mais pour 3 € dépensés. Donc je vous interroge sur la cohérence entre votre discours d'il y a une demi-heure et celui que vous tenez maintenant au travers des chiffres de ce Budget Supplémentaire.

Monsieur le Maire

Comme d'habitude en ce qui me concerne, il s'inscrit dans la continuité, Monsieur BREUILLE, à savoir que les dépenses nouvelles ne sont pas si nouvelles que ça, c'était des dépenses imprévues qui ne figuraient pas dans vos comptes, mais qui pourtant sont à votre ardoise, et quand on parle de l'OGEC, quand on parle de rappel de fiscalité de TVA sur les années 2012-2013, on le provisionne dans le Budget Supplémentaire 2014, mais on s'étonne qu'il n'ait pas été provisionné plus tôt. Donc oui, on arrive par des mesures non négligeables en dépensant moins, en recettant plus, à équilibrer ces dépenses nouvelles qui sont, il faut bien le reconnaître une nouvelle fois, Monsieur BREUILLE, de votre responsabilité, voilà, donc nous réglons ce passif et nous essayons d'équilibrer les choses, et c'est ce que traduit ce Budget Supplémentaire.

Alors je rajouterai encore une chose, c'est que nous avons pris un certain nombre de mesures, toutes ne peuvent pas apparaître dans un Budget Supplémentaire, à mon grand regret, mais bien sûr elles seront présentes dans le Budget Primitif qui ne tardera plus, puisque dans moins de 6 mois nous nous retrouverons pour en débattre ensemble.

Pascal DUFORESTEL

Si vous le permettez, il faut être très factuel sur cette affaire de l'OGEC puisque c'était provisionné, vous ne pouvez pas dire que ce n'était pas provisionné. C'était provisionné à la hauteur d'une appréciation d'un risque, vous estimez qu'il faut provisionner à l'échelle du demandeur, de l'OGEC. D'accord ? Vous rétablissez un provisionnement en fonction de ça. A vous de nous expliquer, plutôt que de tout le temps faire le procès de l'équipe sortante, de nous expliquer ce qui vous permet d'apprécier ce risque à cette hauteur là et quelle est la sortie que vous êtes en train de négocier avec l'OGEC.

Monsieur le Maire

Sur ce point là, ce n'est pas une histoire de doigt mouillé ou d'écoute d'une seule partie, et en ce qui me concerne je n'ai qu'un seul intérêt, c'est l'intérêt de la Collectivité. Vous avez ouvert un contentieux, il y a eu des missions d'expertises, et les expertises sont plus hautes que ce que vous aviez pu précédemment estimer. Quoi qu'il en soit, les 100 000 € budgétés n'auraient jamais couvert l'ensemble de l'arriéré que vous aviez cumulé en reportant la chose, par un contentieux. Donc on en est là aujourd'hui, vous avez, en ouvrant ce contentieux, reculé pour mieux sauter, et aujourd'hui on est face à un mur, là aussi les dépenses se sont accumulées, donc c'est un vrai souci, toute la question est là aujourd'hui. L'enjeu est

d'en sortir parce que derrière tout cela il y a aussi des enfants, des écoles, et que moi je ne suis pas un Maire qui fait systématiquement du contentieux. Autres temps, autres moeurs.

Amaury BREUILLE

Je vous avoue que votre réponse me déçoit un peu parce que j'étais persuadé que ce Budget Supplémentaire, vous nous l'aviez vendu comme ça, c'était le premier acte de votre gestion, c'est ce que vous nous aviez dit il y a quelques mois, moi je pensais que vous étiez aux responsabilités, finalement vous expliquez que non, que c'est encore finalement un Budget Supplémentaire qui n'est que la traduction du passé, de l'héritage, bon, tant pis, dont acte. Je note quand même, et c'est là où j'en viens sur la question de la transparence, je suis gêné du fait que dans les dépenses finalement, ce que vous nous proposez d'inscrire principalement, c'est une dépense imprévue de 750 000 € quand on pense à ce qu'est un budget, qui est un acte de prévision d'accord, mais aussi un acte d'autorisation, ce que vous demandez sous cette forme là c'est un chèque en blanc puisqu'étant dans la rubrique dépenses imprévues, il est libre de l'affecter sans aucun contrôle de la représentation démocratique.

Monsieur le Maire

Vous utilisez des termes et vous déplacez un sujet qui est important, vous faites étal de mauvaise fois, ce n'est absolument pas respectable par rapport au débat. Je vous laisse terminer mais je me dois d'apporter ces précisions là, parce que là vous êtes en train d'apporter de la confusion plutôt que de la clarté dans le débat. Alors je sais bien qu'il peut y avoir des intérêts plus politiques à travers tout cela, mais néanmoins on reste une assemblée municipale et nous avons besoin de clarté, et là vous nous égarez, vous égarez le public en utilisant de tels propos.

Amaury BREUILLE

Alors je termine mon intervention, merci Monsieur le Maire, on va clarifier ça tout de suite. C'est très simple, lorsqu'on inscrit dans un budget, qu'il soit principal ou supplémentaire, 100 000 € pour l'aménagement d'une avenue ou d'une rue, l'autorisation est claire, et on donne à la représentation démocratique qui est le Conseil municipal, la possibilité de se prononcer. Je demande aux services, puisqu'il faut le clarifier, ou vous le ferez pour moi puisque telle est votre autorité, de m'indiquer si il est exact que les dépenses imprévues peuvent être affectées à différentes natures de dépenses sans repasser par l'autorisation du Conseil municipal. Est-ce qu'on peut avoir une réponse à cette question ? Vous êtes spécialiste de l'absence de réponse, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît Monsieur BREUILLE ça suffit, vous avez assez abusé de la parole, surtout en des termes que je trouve particulièrement déplacés. Donc je vous réponds sur ce point là. Il est évident que ce sont des dépenses dans une catégorie de dépenses imprévues, cela est clair, puisqu'elles ne sont pas

budgétairement affectées. C'est une prévision de dépenses, et quand cette dépense aura lieu d'être, eh bien il est évident que le Conseil municipal sera saisi, et que vous aurez à vous exprimer par vote. Voilà qui est clair, transparent, démocratique et sans polémique, faut-il le rajouter.

Nicolas MARJAULT

Autant que j'intervienne tout de suite parce que ça va être de plus en plus décalé par rapport à là où vient le débat. Juste préciser par rapport à la remarque qui a été faite par Monsieur LAPLACE, on peut avoir des amis dans toutes les formations politiques, je n'ai pas des amis qu'à gauche et heureusement d'ailleurs. Parce qu'on s'ennuierait quand même. Deuxième élément, qui me paraît plus important, j'assume sans problème tout ce qui a été fait dans la mandature précédente exception faite de ce que je n'ai pas voté à savoir les 3 derniers budgets de la politique territoriale, ce qui n'est pas négligeable, c'est l'ensemble de la politique de la communauté d'agglomération. D'accord ? Je sais que ça peut paraître secondaire mais voilà, ce sont des évidences, ce qui fait qu'effectivement on ne milite pas tout à fait tous dans les mêmes partis. Deuxième élément, j'ai suffisamment reproché à Monsieur Alain BAUDIN pendant 6 ans, de nous ramener perpétuellement à son propre mandat pour ne pas vous infliger la même chose, je sais comment on en a souffert, d'accord ? Moi je vous épargnerai ça. Troisième élément, surtout pour un débat qui finit par se conclure par une note consensuelle à Bernard BELLEC, je suis bien content de ne pas y avoir participé.

Simon LAPLACE

Effectivement Monsieur MARJAULT, on peut aussi s'amuser avec des gens de gauche.

Monsieur BREUILLE, vous demandez une intervention de l'appréciation démocratique, je crois que ce Conseil municipal va voter dans un instant cette délibération, il y a donc intervention des représentants de la population Niortaise et nous n'avons aucun doute sur la qualité de l'intervention qui suivra de la part des services et de la majorité municipale.

Christophe POIRIER

Un sujet qui je crois, enfin je l'espère, ne sera pas polémique, c'est la politique en matière d'handicap et d'accessibilité. Sujet et question dont tout le monde reconnaîtra l'importance, me semble-t-il, et sujet aussi sur lequel on est capable parfois d'un certain consensus, c'était le cas fin d'année dernière avec un vote à l'unanimité de cette assemblée, d'une charte Ville et Handicap qui fixait un certain nombre d'orientations, donc ça c'est plutôt une bonne chose. Encore récemment, vous avez brandi avec fierté et nous avec, nous étions fiers de cette chose là, au club Acclameur, un trophée sur les efforts faits par la Ville en matière de politique handicap, et d'ailleurs, certains d'entre vous ont salué le volontarisme affiché par la précédente municipalité à ce niveau-là. Nous avons un rendez-vous important en 2015 et je ne vois pas à travers ce budget, l'impulsion, la volonté que vous affichez dans vos discours lors de ces cérémonies là, je ne le vois pas traduit dans les chiffres. Alors à défaut d'impulsion donnée pour ce

budget important, en matière de handicap et d'accessibilité, est ce que vous pensez au moins vous inscrire dans la démarche d'agenda d'accessibilité programmée, qui nous obligera à un plan pluriannuel d'investissement important et ambitieux ?

Jacqueline LEFEBVRE

Bien entendu que nous allons nous inscrire, et non seulement dans la charte que nous avons votée tous ensemble, nous avons ce matin même une réunion sur cet agenda, et il est bien trop tôt pour inscrire quelque chiffre que ce soit, puisque nous en sommes au tout début de l'expertise, nous allons donc juger des priorités dans les priorités, parce que l'enjeu est extrêmement important, ce que va nous demander l'Etat est extrêmement lourd pour les collectivités, et nous ne serons pas la seule collectivité à être inquiète des dépenses à engager pour pouvoir répondre à l'inclusion de personnes à mobilité réduite et de toutes les formes de handicap. Mais croyez-moi, nous nous impliquons dans ce dossier et Monsieur le Maire sera tenu régulièrement au courant de nos travaux auxquels il va participer bien entendu.

Elodie TRUONG

Pour rentrer dans le détail de ce budget, à l'instar de Monsieur POIRIER, vous avez décrit un certain nombre de dépenses d'investissement et de fonctionnement. Concernant les conseils de quartiers, nous avons bien compris que vous aviez gelé les crédits de fonctionnement pour cette année, maintenant, est-ce que vous pouvez nous indiquer quels sont les crédits d'investissement que vous avez maintenus et sur quels projets ? S'il vous plaît.

Monsieur le Maire

Vous savez très bien que les conseils de quartier ont pris fin, comme de règle, en octobre dernier, à la veille d'élections municipales importantes, qu'ils reprendront effet avec les élections au tout début de l'automne prochain, et dans ces conditions, un certain nombre de dépenses avaient été inscrites au budget et dans la mesure où elles ont été inscrites et budgétées, elles seront honorées. La municipalité n'a qu'un engagement. Voilà. Je ne comprends pas trop cette remarque qui me semble aussi un petit peu floue.

Elodie TRUONG

Non, non, j'entends, mais du coup, je voudrais savoir lesquelles. Tout simplement.

Monsieur le Maire

Je vous invite à prendre contact avec nos adjoints en charge des associations et des quartiers, ils vous donneront une liste très exhaustive.

Elodie TRUONG

Certes, mais on est en Conseil municipal et je pense que c'est justement le lieu de ces questions et de ces réponses.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Ecoutez, je crois que là on vote sur un Budget Supplémentaire, on n'est pas sur la ligne des quartiers, donc il n'y a pas de justification particulière ou précise à donner en tant que telle, ce n'est pas la délibération qui est portée à discussion. Maintenant en effet, si vous voulez prendre contact avec les adjoints pour avoir plus de détails sur telle ou telle dépense, ce sera bien volontiers que vous serez informée.

Anne-Lydie HOLTZ

Madame TRUONG, au niveau des quartiers, comme l'a dit Monsieur le Maire, les conseils de quartiers sont donc en sommeil jusqu'à la mi-octobre, tout ce qui avait été inscrit en investissement reste fléché sur 2014. Au niveau du budget de fonctionnement, il y a un budget qui avait été voté et on maintient ce budget. C'est 91 000 € pour le budget de fonctionnement et 270 000 € pour le budget d'investissement.

Monsieur le Maire

Entre, nous, vous êtes bien placée pour connaître l'état des dépenses budgétaires orientées puisque vous les aviez sous le coude à cette époque. Chacun aura noté qu'il s'agissait des conseils de quartiers et qu'ils ne sont pas en sommeil puisqu'il y a un arrêt de droit, il y avait fin de mandat donc il y aura réélection.

Marc THEBAULT

Moi, je ne voudrais pas qu'on laisse dire qu'on ne veut pas soutenir la vie participative. Rien ne permet d'affirmer de telles contre-vérités aujourd'hui. Nous sommes dans une certaine continuité parce que dès la mise en place des conseils de quartier, à l'époque de Bernard BELLEC, l'opposition a toujours soutenu cette démarche.

Quant à la question du service public, Monsieur MARJAULT, je serais tenté de dire que vous n'avez quand même pas le monopole du service public, parfois d'ailleurs vous le mettez en très mauvais état, et notre majorité soutiendra le service public à Niort, dans l'intérêt de tous nos concitoyens.

Monsieur le Maire

Je vous invite à participer à la consultation qui est actuellement en cours pour intéresser un nouveau public à la vie participative, notamment à la vie participative des quartiers, sur le site internet de la Ville dont vous connaissez bien sûr l'adresse.

Alain PIVETEAU

Une remarque générale, je ne crois pas que ce soit de cet ordre là Monsieur THEBAULT, il s'agit de comprendre, à partir d'un principe partagé, la défense des services publics, comment il se traduit concrètement dans les choix budgétaires. C'est tout simplement ça, or, l'étonnement et la frustration, mais c'est un euphémisme, pour respecter la diplomatie de langage, qu'ici, à ce type d'assemblée, c'est

que finalement les orientations promises, annoncées, un Budget Supplémentaire de responsabilité, on ne les voit pas réellement, alors ça peut se construire sur plusieurs années, vous nous avez d'ailleurs, en début d'intervention, renvoyé au prochain BP, c'est-à-dire le précédent BP, renvoi au prochain BS, qui renvoie au prochain BP. Aujourd'hui c'est juste un constat, on ne lit pas quelles vont être les priorités pour répondre à la situation qu'on constate tous, dont on ne partage pas les raisons, on est bien d'accord, mais dont on a fait le constat ensemble tout à l'heure, et on ne le voit pas apparaître, voilà, aujourd'hui vous semblez, malgré le discours que vous avez tenu tout à l'heure et qui était, on ne peut pas en douter, parfaitement sincère, vous n'êtes pas, apparemment, en capacité de réorienter les choses, ou alors vous ne le montrez pas ou vous ne le dites pas, peut-être parce que les décisions ne sont pas encore prises. Par exemple, quel lien faites-vous entre la défense du service public et l'emploi public ? J'en reviens à notre actualité budgétaire, la Ville de Niort, il n'y a pas de procès d'intention là dessus, est confrontée comme toutes les villes à une masse salariale qui augmente mécaniquement, pas simplement grâce au GVT, ou à cause, ça dépend de la façon dont on se positionne, mais parce qu'il y a, on l'a vu sur le budget précédent, on le voit encore sur le budget aujourd'hui, des dépenses obligatoires qui s'imposent à vous. Comment pensez-vous, à l'avenir, répondre à cette équation extrêmement difficile ? Je sais qu'on parle de plus de 50 % des dépenses de fonctionnement, dont vous constatez et vous regrettez l'augmentation, que nous, on attribue à ces contraintes dont on ne partage pas l'analyse, par exemple, sur les recrutements qui sont liés à de nouveaux choix je pense à la restauration scolaire, quelle option prenez-vous ? S'agit-il de l'emploi public au sens statutaire ou s'agit-il d'emplois contractuels en lien avec peut-être une nouvelle expérimentation ? Comment comptez-vous répondre dans l'année à venir, on ne voit pas la réponse au niveau du BS, plus exactement, les signaux annoncés sont plus qu'inquiétants.

Fabrice DESCAMPS

Je voulais répondre à la fois à Monsieur PIVETEAU et à Monsieur MARJAULT. Nous aussi nous avons beaucoup d'amis à gauche et d'ailleurs nous gouvernons avec eux dans la majorité.

Je voulais simplement dire à Monsieur PIVETEAU qu'il y a une règle très simple pour faire vivre le service public, il ne s'agit pas d'avoir simplement un rapport incantatoire au service public, il faut aussi lui donner les moyens budgétaires, financiers de vivre, et force est de constater que, qui a obéré le service public dans cette Ville pendant 6 ans ? Ce n'est pas nous.

Nous essayons de le redresser.

Monsieur le Maire

Je tiens à préciser qu'en effet ces accusations sont particulièrement infondées. Pour ce qui est de la restauration et des emplois, nous sommes dans une gestion responsable, et cette restauration se fera dans le cadre de la loi et nous l'envisageons aussi dans le cadre de réorganisation nécessaire, mais dans la préservation et du service, et du personnel. Néanmoins nous ne serons pas dans cette dérive que vous avez laissée s'organiser ces six dernières années. Donc nous y veillerons bien. Et le budget qui semble

pour le moment ne pas tout à fait vous convenir et qui, c'est vrai, a de fortes pesanteurs, donc pour le coup vous avez reconnu la paternité, eh bien ce budget est un budget de responsabilité puisque nous reprenons des équilibres, oui, responsabilité c'est peut-être encore une fois un mot nouveau dans cet hémicycle, mais il sera souvent rappelé et répété, responsabilité parce qu'il s'agit en effet de ré imputer des dépenses qui étaient cette poussière sous les tapis, en tous cas ces dépenses cachées qu'il s'agit bien d'assumer, et qui viennent contrecarrer quelques-uns de nos premiers plans, mais avec des efforts dont vous avez pu voir la teneur dans ce premier Budget Supplémentaire, notamment l'effort des élus, eh bien nous arrivons à conserver un niveau d'autofinancement que le report a un peu nourri. Et ça, c'est important. Donc il est vrai que les prochaines orientations et les premières décisions ont d'ores et déjà été prises mais ne s'inscrivent pas dans ce budget. C'est un regret puisque les dépenses sont prises sur un horizon qui est celui d'une année et évidemment elles auront un effet à compter de 2015, elles ne peuvent pas trouver place dans les lignes d'un Budget Supplémentaire 2014, et pourtant elles sont prises et elles seront enregistrées dans le Débat d'Orientations Budgétaires et en tous cas dans le Budget Primitif 2015, c'est une certitude, mais aujourd'hui d'ores et déjà, la première orientation et l'inclination véritable et claire de ces premières années de mandat, c'est l'équilibre, la responsabilité, et ça c'est bien l'essentiel, tout en préservant encore une fois le service public à travers des mesures qui ne sont pas que symboliques, qui sont bien réelles, puisqu'elles sont à destination des enfants et des familles Niortaises, la cantine le mercredi en est un excellent exemple. Merci.

Amaury BREUILLE

Le débat est quand même un peu compliqué sur un Budget Supplémentaire parce que quand on essaye de parler du présent et de vos choix, les uns et les autres vous nous renvoyez toujours au passé, mais en tous cas si il y a une chose qu'il n'est pas possible de faire, tout de même, c'est de nous accuser de tout et de son contraire, or j'entends tout à l'heure Monsieur LAHOUSSE dire que nous avons augmenté inconsidérément les moyens du service public, et Monsieur DESCAMPS répond que nous avons malmené le service public en le privant des moyens qui lui étaient nécessaires, alors je sais bien que vous êtes face à face mais il me semblait que vous étiez dans la même majorité, mettez vous au moins d'accord sur le diagnostic, vous ne pourrez pas nous reprocher tout et son contraire.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour moi, le service public ce n'est pas uniquement le nombre de personnes qui figurent au tableau des effectifs, le service public c'est le service qu'on rend au public. Peut-être que dans la façon dont on s'y est pris auparavant, en tous cas c'est ma position, est-ce qu'on a tenu compte de l'ensemble de la vie Niortaise en procédant à tous ces recrutements ? Pour moi, la vie Niortaise, c'était aussi tenir compte des moyens de financement, c'est-à-dire aussi, est ce qu'on peut, sans limite, se dire que ce n'est pas grave, j'augmenterai les impôts et comme ça je pourrai faire plus d'embauche, ce n'est pas ça pour moi le service public, c'est même l'inverse, et c'est pour ça que finalement avec Fabrice DESCAMPS nous ne sommes pas si divergents que vous voulez bien le dire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Juste une explication de vote, je refuse de participer au vote, au motif que j'ai évoqué tout à l'heure, à savoir que les possibilités d'autorisations budgétaires démocratiques ne me semblent pas réunies.

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-226

Direction des Finances

**BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE
ÉNERGIES RENOUVELABLES - BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2014**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 23 juin 2014.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédant apparaissant au compte administratif 2013. Il enregistre aussi les reports de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2014 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2014 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-227

Direction des Finances

**PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES
FINANCIERS - INSCRIPTIONS COMPTABLES -
PERTES DE CHANGE LATENTES - EMPRUNT EN
DEVISES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés.

Une provision pour pertes de change doit être constituée lorsque l'évolution du cours des changes fait apparaître, au 31 décembre de l'exercice, des pertes latentes. Cette provision est réalisée pour le montant de la perte estimée. Elle doit être maintenue, en l'ajustant si nécessaire, jusqu'à ce que la perte latente disparaisse.

En décembre 2000, la Ville de Niort a contracté auprès de la Banque DEXIA un emprunt (n°MON174738CHF) à taux fixe de 4,82 % mais en devise basé sur la variation du taux de change Euro / Franc Suisse pour un montant initial 1 500 000 € soit 2 274 301,25 CHF sur 15 ans.

Cet emprunt est actuellement le seul emprunt structuré contracté par la collectivité classifié dans la Charte Gissler en « F6 » mais il n'est pas considéré comme « toxique ».

Lors de sa contractualisation, le taux de change pratiqué était alors de 0,6595 €, ce qui a permis à la Collectivité de bénéficier de gains de change. En effet, jusqu'en 2009, le cumul des gains se sont élevés à 14 924 €. Mais, la crise économique et monétaire a modifié considérablement l'intérêt porté par ce type d'emprunt. En effet, le Franc Suisse est alors devenu une valeur de refuge par rapport à l'Euro. L'écart entre les deux monnaies a eu pour conséquence de générer des pertes de change estimées à 90 631 € entre 2009 et 2013 pour la Ville de Niort.

Dans ce contexte et afin de mieux protéger les collectivités territoriales face à ce type d'emprunts, la réglementation oblige désormais ces dernières à constituer chaque année une provision pour pertes de change.

Au 31/12/2014, les variations de montant du capital restant dû en fonction de taux de change à l'origine de ce contrat et le taux actuel sont les suivantes :

CRD Fin de période (en CHF)	Avec le taux de change à l'origine		Avec le taux de change à l'échéance		Perte / Gain latent
	Change pour 1 CHF	CRD Fin de période (en €)	Change pour 1 CHF	CRD Fin de période (en €)	
257 916,84 CHF	0,6595432323 €	170 107,31 €	0,8171 €	210 743,85 €	- 40 636,54 €

Ainsi, il est constaté des pertes de change latentes sur l'exercice 2014 de 40 636,54 € qu'il convient de provisionner.

La reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7865.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire au budget principal une provision d'un montant de 40 636,54 € sur le compte 6865 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges financiers (pertes de changes latentes).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Là encore, le sujet a été évoqué tout à l'heure lors de la présentation des comptes, il s'agit donc d'une perte latente sur un emprunt libellé en Franc Suisse et qui porterait sur un montant de 40 636,54 €

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je ne veux pas faire de politique nationale, simplement rappeler que l'euro est effectivement une monnaie dangereuse et qu'il faudra s'en préoccuper lors des prochains emprunts.

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-228

Direction des Finances**TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2014 -
REFUGE ANIMAUX - NOUVEAU TARIF - ADOPTION
CHIEN SÉNIOR**

Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter un nouveau tarif municipal applicable aux droits d'adoptions pour les chiens âgés au refuge animaux municipal de Niort.

Ce tarif relève du budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter ce tarif présenté en annexe sous forme de tableau, applicable à compter du 1er juillet 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marie-Chantal GARENNE

Il est demandé, pour favoriser l'adoption des chiens, dit « Seniors », une modification du tarif actuel, c'est-à-dire de le passer à 70 € ce qui est l'équivalence de l'identification et des vaccins, car nous nous trouvons dans une situation, à certaines périodes de l'année, un petit peu difficile. Donc il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter ce tarif présenté en annexe sous forme de tableau, applicable à compter du 1^{er} juillet 2014.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Est-ce qu'on trouvera encore preneur à 70 €? Vous ne pensez pas que c'est une somme un peu élevée ?

Marie-Chantal GARENNE

C'est vraiment le tarif applicable par les vétérinaires au niveau de leur identification et des vaccins. Il n'y a pas de surplus, au niveau tarifaire, de bénéfice pour la Ville de Niort. C'est juste le tarif des vétérinaires avec qui nous avons des conventions. Et déjà, leurs tarifs sont en dessous de ce qui est pratiqué pour un particulier. En gros, la somme est divisée par deux par rapport aux tarifs de l'adoption.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-229

Direction des Finances

TARIFS MUNICIPAUX - PATINOIRE SAISON 2014 - 2015

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La patinoire de Niort ouvrira ses portes pour la saison 2014 – 2015 début septembre prochain. A cet effet, il y a lieu de proposer les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à compter de cette date.

Ces tarifs comportent des « adaptations » nécessaires pour le bon fonctionnement de l'équipement et la cohérence des tarifs entre eux.

Ceux-ci ont été établis sur la base de la lettre de cadrage annonçant les orientations du budget primitif 2014. Ils intègrent donc une augmentation de 1,8 % ainsi que la règle habituelle appliquée en matière d'arrondis.

De nouveaux tarifs ont été créés sur la base d'une saison haute et saison basse.

Par ailleurs, de nouveaux tarifs sont proposés pour l'organisation de manifestations exceptionnelles et ou promotionnelles par des entreprises.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs qui entreront en vigueur au 1er septembre 2014, dont le détail est joint en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-230

Direction des Finances**TARIFS MUNICIPAUX - ANNÉE SCOLAIRE 2014 /
2015 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
PAR LES LYCÉES ET COLLÈGES NIORTAIS**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter les nouveaux tarifs municipaux applicables aux utilisations des équipements sportifs par les lycées et collèges niortais pour l'année scolaire 2014/2015.

Ces tarifs relèvent du budget principal. Ils ont été calculés en fonction d'un taux moyen d'augmentation de 1,8 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableau, applicables à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées et collèges niortais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Les mêmes causes produisent les mêmes effets, il est donc prévu d'augmenter le tarif d'un taux moyen de 1,8 % pour financer l'entretien des équipements sportifs utilisés par les lycées et collèges niortais pour l'année scolaire 2014/2015.

Nathalie SEGUIN

Monsieur le Maire, vous nous proposez deux délibérations qui concernent les tarifs municipaux, deux délibérations pour lesquelles nous ne pouvons que constater des augmentations des tarifs, à savoir 1,8 % pour ceux de la patinoire et ceux applicables aux utilisations des équipements sportifs par les lycées et les collèges. Pendant la campagne vous étiez pourtant le candidat du stop fiscal, vous avez écrit dans votre profession de foi, je vous cite : « En pleine crise économique, peut-on continuer de demander aux citoyens de payer toujours plus ? », et vous répondez « Non ». Vous avez aussi écrit : « Je m'engage pour le stop fiscal, je le dis et je le ferai ». Eh bien non Monsieur le Maire, vous ne le ferez pas puisque ces deux délibérations en sont bien la preuve, votre stop fiscal est à géométrie variable. Tout à l'heure, vous étiez de nouveau très emporté quant il s'agissait du vote du Budget Supplémentaire, comme vous l'étiez déjà pour le vote du Budget tout court, disant que vous ne saviez pas et que vous héritiez donc d'une situation inconnue, et à l'époque, et ce soir encore, vous vous offusquez de voir que l'Etat baisse ses dotations et que vous n'allez pas pouvoir fonctionner par rapport à ces baisses de dotations d'Etat.

Alors je suis désolée, mais là je trouve que vous ne manquez pas de toupet, parce qu'ici même je vous ai fait dire que vous étiez pour la réduction des déficits publics, et il est bien évident que la réduction des déficits publics et la baisse des dotations d'Etat ça va ensemble. Je pense que là, vous continuez un petit peu de tromper les Niortais, et c'est pour ça que nous voterons contre ces deux délibérations, ou on s'abstiendra. Je vous rappelle que mon camarade Nicolas MARJAULT et moi-même sommes les deux seuls élus de cette enceinte à se positionner politiquement, très fortement contre cette politique du gouvernement que vous cautionnez finalement, puisque vous l'avez dit ici même, vous avez dit publiquement que vous étiez pour la réduction des déficits publics, alors ne faites pas l'offusqué, ni le surpris.

Alain GRIPPON

Madame, c'est moi qui vous ai répondu sur le sujet, et je suis sûr, j'ai affirmé que j'étais effectivement pour la réduction des déficits.

Nathalie SEGUIN

(Micro éteint)

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

J'apprécie beaucoup, Madame SEGUIN, votre exégèse de mes propos, je ne pensais pas avoir une postérité si rapide, mais je vous rappelle qu'on parle de tarifs, pas de fiscalité proprement dite, mais je vois beaucoup de grands mots qui sont convoqués pour 5 centimes à 10 centimes d'augmentation, et par ailleurs vous dénoncez, comme je l'ai fait tout à l'heure en effet, la baisse des dotations et les subventions de l'Etat, mais aussi des autres collectivités. Eh bien c'est de bonne gestion que de faire payer un peu plus à ceux qui nous donnent un peu moins, à savoir le Département et la Région. Merci.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-231

Direction du Secrétariat Général

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
D'ASSOCIATIONS LOCALES À LA COMMISSION
COMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
(CCSPL)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article.1413-1 du Code général des collectivités territoriale prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Lors de sa séance du 11 avril 2014, le Conseil municipal a :

- renouvelé la CCSPL ;
- fixé la composition de cette commission à 10 représentants des membres du Conseil municipal et 10 représentants d'associations locales ;
- procédé à la désignation des 10 membres du Conseil municipal.

Il est proposé aujourd'hui de désigner les 10 représentants d'associations locales.

La proposition est la suivante : le président ou son représentant pour les organismes ci-dessous :

- la FCPE (Association de parents d'élèves) ;
- la PEEP (Association de parents d'élèves) ;
- le Centre Socio Culturel du Parc ;
- le Centre Socio Culturel des Chemins blancs ;
- l'Association Niort en ville ;
- l'Association Destination Brèche ;
- Niort Associations dans le domaine sportif ;
- Niort Associations dans le domaine culturel ;
- Niort Associations dans le domaine de la solidarité ;
- Niort Associations dans le domaine de la diversité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la désignation des 10 représentants d'associations locales suivantes pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- la FCPE (Association de parents d'élèves) ;
- la PEEP (Association de parents d'élèves) ;
- le Centre Socio Culturel du Parc ;
- le Centre Socio Culturel des Chemins blancs ;
- l'Association Niort en ville ;
- l'Association Destination Brèche ;
- Niort Associations dans le domaine sportif ;
- Niort Associations dans le domaine culturel ;

- Niort Associations dans le domaine de la solidarité ;
- Niort Associations dans le domaine de la diversité.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-232

Direction du Secrétariat Général**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - COMMISSION LOCALE CHARGÉE DE
L'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
(CLETC) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU NIORTAIS - COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2014-126 DU 18 AVRIL 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération du 18 avril 2014, par laquelle le Conseil municipal a désigné Monsieur Eric PERSAIS pour représenter la Ville de Niort au sein de la Commission Locale Chargée de l'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville de Niort titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission Locale Chargée de l'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- compléter la délibération du 18 avril 2014 en précisant que Monsieur Eric PERSAIS est désigné en qualité de titulaire pour représenter la Ville de Niort au sein de la CLETC ;
- désigner un représentant de la Ville de Niort en qualité de suppléant pour représenter la Ville de Niort au sein de la CLETC ;

A été désigné : Monsieur Dominique DESQUINS, suppléant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir compléter la délibération qui précisait que Monsieur Eric PERSAIS était désigné en qualité de titulaire, il fallait désigner un représentant de la Ville de Niort en qualité de suppléant, il est donc proposé le nom de Monsieur Dominique DESQUINS.

Pascal DUFORESTEL

Pour être très précis et méthodique, comme là en l'espèce il n'y a aucun conflit d'intérêts, il est hors de question de s'opposer à la nomination que vous évoquez.

Eric PERSAIS

Puis-je savoir de quel conflit d'intérêts vous voulez parler ?

Monsieur le Maire

Je ne suis pas sûr que ce soit le lieu pour ce genre de propos, mais enfin si Monsieur DUFORESTEL veut préciser sa pensée.

Pascal DUFORESTEL

Bien sûr, je les donnerai au sein du Conseil communautaire puisque c'est dans cette enceinte que j'ai évoqué le danger d'un conflit d'intérêts, ce qui ne met en rien en cause la probité des personnes, mais bien le risque de conflit d'intérêts, et c'est pour ça que je me suis exprimé à ce sujet et donc je le referai au sein du Conseil communautaire à titre préventif.

Monsieur le Maire

Merci de saluer la probité des membres de ce conseil. Mais il est clair que le conflit d'intérêts est quelque chose qui menace chaque élu, et la définition n'a jamais été aussi floue qu'aujourd'hui. Donc il convient d'être extrêmement rigoureux et chacun sait ce qu'il en est.

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-233

Direction du Secrétariat Général

**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - ASSOCIATION L'ESCALE - ANNULE
ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D-2014-122 DU 11
AVRIL 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération du 11 avril 2014, par laquelle le Conseil municipal a désigné les membres pour représenter la Ville de Niort au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association l'Escale ;

Considérant qu'il convient de modifier l'ordre des désignations afin que Madame Dominique JEUFFRAULT soit désignée en qualité de représentante du Maire à la place de Monsieur Luc DELAGARDE, pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de l'association l'Escale ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2014-122 du 11 avril 2014 ;
- désigner les 4 membres pour représenter la Ville de Niort au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de l'association l'Escale comme suit ;

Escale (Foyers des Jeunes Travailleurs)	CA	Le Maire ou son représentant : <i>Dominique JEUFFRAULT</i>
		<i>Luc DELAGARDE</i>
		<i>Guillaume JUIN</i>
		<i>Josiane METAYER</i>
	AG	Le Maire ou son représentant : <i>Dominique JEUFFRAULT</i>
		<i>Luc DELAGARDE</i>
		<i>Guillaume JUIN</i>
		<i>Josiane METAYER</i>

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-234

Direction du Secrétariat Général

**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - INSTITUT DES RISQUES
INDUSTRIELS, ASSURANTIELS ET FINANCIERS
(IRIAF)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'IRIAF est régi par le code de l'éducation, notamment son article L 713-1. Ce dernier dispose que « *Les universités regroupent diverses composantes qui sont : [...] 2° des écoles ou des instituts [...]* *Les composantes de l'université déterminent leurs statuts, qui sont approuvés par le conseil d'administration de l'université, et leurs structures internes : [...]* »

Vu les statuts de l'Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers (IRIAF) de l'Université de Poitiers ;

La Ville de Niort est membre de droit du Conseil d'administration de l'IRIAF sans que le Conseil municipal n'ait à délibérer.

Monsieur le Maire étant le représentant légal de la commune, il est appelé à la représenter au sein du Conseil d'administration.

Monsieur le Maire souhaitant être suppléé, il convient de désigner un autre représentant pour siéger au Conseil d'administration de l'IRIAF.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Dominique JEUFFRAULT pour représenter la Ville de Niort au sein du Conseil d'administration de l'IRIAF.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-235

Direction du Secrétariat Général

**ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMMISSION DE
SUIVI DE SITE (CSS) SUR LES RISQUES
TECHNOLOGIQUES AUTOUR DE LA SOCIÉTÉ SIGAP
OUEST - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
LA VILLE DE NIORT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

En application de l'article L.125-2-1 du code de l'environnement, il a été créé, par arrêté préfectoral du 12 septembre 2013, une commission de suivi de site (CSS) autour de l'installation de la société SIGAP OUEST sur le territoire de la commune de Niort.

Cette commission est constituée de 5 collèges dont celui des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés.

En application de l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est proposé de désigner un représentant de la Ville de Niort et son suppléant pour siéger à cette commission.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner le représentant de la Ville de Niort et son suppléant pour siéger à la commission de suivi de site SIGAP OUEST.

Ont été désignés : - Monsieur Michel PAILLEY, titulaire
 - Monsieur Dominique SIX, suppléant

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-236

Direction du Secrétariat Général

**SEM VIDEOCOMMUNICATION NIORTAISE -
DÉSIGNATION DU LIQUIDATEUR**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vous avez désigné notre collègue Dominique DESQUINS, lors de la séance du conseil municipal du 11 avril dernier, pour représenter la Ville de Niort au sein de la SEM d'Exploitation des Nouvelles Technologies de Communication Vidéocommunication Niortaise.

Cette SEM, créée en 1986 pour exploiter un réseau câblé de télévision, n'a pas développé son activité, le service rendu ayant toujours été limité à la réalisation d'une structure technique permettant la réception via le réseau câblé des émissions diffusées sur le réseau hertzien.

Au fil de la construction du réseau par l'opérateur technique, aujourd'hui la société NC NUMERICABLE, la SEM n'a plus eu aucune activité et sa dissolution a finalement été décidée par une assemblée générale extraordinaire réunie le 30 octobre 2008.

Dans la mesure où, d'une part, il n'est plus envisagé aujourd'hui de développer un service dépassant celui qui est offert aux abonnés et, d'autre part, le cadre contractuel mis en place en 1986 est devenu caduc en raison de l'expiration de la convention tripartite signée avec l'Etat et la Compagnie Générale de Télécommunication, exploitant technique, il convient de régulariser la situation en menant à bien les opérations de liquidation de la SEM VIDEOCOMMUNICATION

La Ville de Niort ayant été désigné en qualité de liquidateur, je vous propose de désigner Monsieur Dominique DESQUINS pour représenter la Ville dans l'exercice de ces fonctions et l'autoriser à :

- convoquer l'assemblée générale de liquidation
- voter la liquidation
- approuver les comptes de la liquidation
- procéder à toutes formalités requises.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Monsieur Dominique DESQUINS pour représenter la Ville dans l'exercice des fonctions de liquidateur de la SEM VIDEOCOMMUNICATION et l'autoriser à :
 - convoquer l'assemblée générale de liquidation
 - voter la liquidation
 - approuver les comptes de la liquidation
 - procéder à toutes formalités requises.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-237

Direction du Secrétariat Général

**EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ELUS -
ORIENTATIONS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité reconnaît à chaque élu local le droit à une formation adaptée à ses fonctions, permettant de faire face à la complexité de la gestion locale.

Une délibération du conseil municipal sur le droit à la formation de leurs membres détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux exerçant une activité professionnelle est fixée à 18 jours par élu et par mandat proportionnellement au nombre de mandats détenus.

Les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice du droit à la formation sont compensées par la collectivité au vu d'une attestation fournie par l'employeur. La prise en charge se limite à 18 jours de formation et une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure de formation.

Les dépenses de formation comprennent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement. Elles sont prises en charge par la collectivité.

Pour que les dépenses puissent être prises en charge au titre de la formation des élus locaux, il faut que l'organisme dispensant la formation ait obtenu un agrément préalable du Ministère de l'Intérieur (liste limitative publiée périodiquement).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir valider les orientations en matière de formation de la façon suivante :

Le droit à la formation est un droit individuel propre à chaque élu.

- Ce droit à la formation s'exercera selon le choix des élus, dans la limite des crédits annuellement inscrits, à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur et en privilégiant les orientations suivantes :

- les fondamentaux de gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, démocratie locale, intercommunalité, développement durable...);
- les formations en lien avec les délégations ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (management, conduite de projet, prise de parole en public, gestion des conflits...).
-

- Le montant des dépenses de formation est déterminé chaque année au regard du recensement des besoins réalisé durant la période de préparation budgétaire.

- Un budget de 5 000 € a été prévu au budget 2014.

- La formation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Maire.

- Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation financées sera annexé au compte administratif.

- Les crédits relatifs à ces actions de formation ont été inscrits au budget

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les orientations présentées ci-dessus,
- fixer annuellement dans le cadre de l'adoption du budget, la limite des crédits relatifs au droit à la formation des élus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-238

**Direction Développement Urbain,
Habitat****SITE BOINOT - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
URBAIN ET ARCHITECTURAL : DEMANDES DE
SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT ET DU
DÉPARTEMENT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet de la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural du site Boinot et du concept de mise en tourisme de la Sèvre niortaise, une première phase de travaux programmée en 2015 consistant à l'aménagement des berges, à la création d'une passerelle de franchissement du bief et au remplacement des ouvrages hydrauliques répondra à 2 objectifs :

- la création des espaces publics et de la passerelle contribuera à la mise en valeur du fleuve et du patrimoine et ouvrira le site sur la Ville en offrant de nouveaux cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes ;
- les ouvrages hydrauliques auront vocation à équilibrer les débits des deux bras principaux de la Sèvre Niortaise.

Cette première phase de travaux peut bénéficier de concours financiers de l'Etat au titre de l'article 15 « Cœur d'agglomération » du Contrat de Projets 2007-2013 et du Département au titre du Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP 79) 2014-2020.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi

Dépenses en €		Recettes en €	
Coût travaux	1 606 098,96 €	Etat FNADT	500 000,00 €
		Département	500 000,00 €
		Ville de Niort	606 098,96 €
Total HT	1 606 098,96 €	Total	1 606 098,96 €
TVA	321 219,79 €		
Total TTC	1 927 318,75 €		

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat et du Département, les subventions correspondantes et de signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Marc THEBAULT**

Il s'agit de créer des espaces publics et une passerelle sur le site Boinot qui contribueront à la mise en valeur du fleuve et du patrimoine, et ouvriront le site sur la Ville avec de nouveaux cheminements sécurisés pour piétons et cyclistes, mais également et surtout dans un premier temps, une création d'ouvrages hydrauliques afin d'équilibrer les débits des deux bras principaux de la Sèvre Niortaise. Nous vous proposons un plan de financement prévisionnel de l'ordre de 1 600 000 € en dépenses, et en recettes on pourrait obtenir l'aide de l'Etat avec le FNADT pour 500 000 €, du Département pour la même somme et le reste à la charge de la Ville de Niort. Il vous est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de différents financeurs possible, les subventions indiquées dans ce plan de financement prévisionnel.

Nicolas MARJAULT

Question très rapide sur l'évolution du site Boinot, en sait-on plus par rapport à une question qu'on a déjà posée sur le devenir géographique du Centre National des Arts de la Rue ? Et si on n'en sait pas plus, de bien prendre garde à ne pas trop tarder dans ce type de réponse sur le « Où va-t-on » ? Puisque la décision fragilise toujours, de fait, les gestions de ces organismes, et notamment ceux qui ont des petites structures avec de fortes tensions sociales.

Monsieur le Maire

En effet, j'en ai eu quelques échos, nous ne sommes pas dans la certitude, je me suis pour ma part emparé du dossier avec les adjoints compétents. Nous sommes face à une situation où justement la question du site Boinot se posait avec incertitude, puisque l'utilisation de cette halle était du provisoire. Il s'agit donc d'offrir de la certitude au CNAR, je m'en suis entretenu directement très récemment avec son directeur et nous nous accordons sur deux hypothèses : celle de voir s'il est éventuellement possible, dans un cadre plus environnemental, comme nous en avons tracé la perspective pour l'orientation Boinot et je suis désolé mais ce n'est pas encore au budget, ça demandera un peu de temps, ou dans un autre site qui serait tout à fait confortable et performant pour ce centre, au cœur de la Ville de Niort. Nous étudions la question de très près et nous y travaillons régulièrement, d'autres réunions sont prévues sur le projet. Tout cela se précisera, mais je vous rappelle que la situation actuelle est une situation provisoire et donc pour le coup, de grande incertitude qui n'a à ce jour, pas été réglée.

Jean-Romée CHARBONNEAU

J'ai fini de boudier, donc je vais voter avec beaucoup de plaisir et sans la moindre réserve la mise en valeur du fleuve et du patrimoine dont les éléments essentiels peuvent contribuer à dynamiser le tourisme, la Ville et lui redonner une âme en son plein centre, mais si j'ai boudé tout à l'heure au sujet des représentations dans les organismes, n'ayant été désigné dans aucun organisme depuis le début de mon investiture, me sentant un petit peu mis à l'écart ainsi que mes électeurs, je me dois de m'abstenir

sur un certain nombre de représentations qui ne me concernent pas. Et évidemment j'approuve totalement cette initiative que vous nous soumettez.

Monsieur le Maire

J'en suis désolé mais c'est la démocratie qu'invoque par ailleurs Amaury BREUILLE.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Micro éteint.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. En effet c'est un enjeu important d'être à la hauteur et au rendez-vous de la rénovation de l'hydraulique à Boinot et puis du site puisque des plans très importants, dont j'ai pu discuter avec le Président du Conseil général mais aussi avec la Région, sont à l'œuvre pour faire de la Sèvre et plus largement du Parc naturel régional, un site valorisé sur le plan patrimonial bâti mais aussi végétal et à tout point de vue touristique, qui apportera grandement à l'attractivité de notre Ville. Donc nous nous y engageons fortement.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Et qui pourrait s'étendre au reste de la Ville concernant les berges de la Sèvre.

Monsieur le Maire

Bien sûr, travail de longue haleine. On y travaille.

Amaury BREUILLE

Juste un point de consensus, vous voyez, voilà un projet qui se poursuit et finalement une équipe le met en œuvre, une autre a pu y réfléchir, l'initier, et tout ça est noble, quelle que soit l'étape à laquelle on intervient y compris quand on dépense quelques centaines de milliers d'euros, mais dans le bon sens. Donc je voterai cette délibération.

Monsieur le Maire

Je vous remercie mais je risque de vous décevoir, parce que le projet Boinot ne sera pas celui de quelques 25 à 30 millions que vous nous aviez présenté il y a un an ou deux, il sera sensiblement revu à la baisse et surtout beaucoup plus végétalisé et environnemental, l'idée étant de matérialiser la porte d'entrée du Marais Poitevin et de ne pas en faire quelque chose de trop urbain.

Michel PAILLEY

Comme je m'attendais à ce que la question soit posée, Monsieur BREUILLE, oui, la passe à poissons sera réalisée pour la continuité écologique.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Je vous remercie de répondre y compris aux questions que je ne pose pas.

Pascal DUFORESTEL

Juste pour vous signifier que malgré les réserves que vous venez d'évoquer, nous voterons également cette délibération car elle s'inscrit globalement dans l'épure des travaux qui avaient été précédemment faits, dans un site complexe, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, puisqu'on est en zone inondable et que par nature ça rajoute de la complexité à un site qui certes est merveilleux puisqu'il est en plein cœur de la Ville et qu'il est le départ réel du Marais Poitevin et de la Sèvre navigable, qui en effet, à ce titre, pourra constituer un élément majeur du projet porté notamment par le Département et d'autres acteurs autour de la navigabilité de la Sèvre donc sans problème nous irons dans ce sens, toutefois, il sera important, au vu des éclairages que vous avez apportés à notre collègue Nicolas MARJAULT, de continuer à regarder comment la diversité culturelle vient s'intégrer ou non dans ce site, car comme nous avons eu l'occasion d'en discuter avec votre adjointe lors d'une assemblée générale, Niort a une particularité en Poitou-Charentes, c'est que l'ensemble de ces grands établissements culturels sont centraux, qu'ils soient privés ou publics, comme les cinémas pour parler d'établissements privés ou publics comme le Moulin du Roc, la Villa Pérochon, comme le CAMJI ou d'autres, et je crois que cette spécificité mérite d'être entretenue.

Monsieur le Maire

Il faudra aussi penser aux quartiers.

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-239

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

Après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 1 dossier de demande de subventions a été déposé à la Ville de Niort. Il concerne la réhabilitation d'un logement locatif conventionné très social.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subvention totale
Logement 1	13 299,34 €	11 399,44 €	24 698,78 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 11 399,44 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-240

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DE
COULONGES SIS EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ (ER)
AU PLU POUR PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA
VERTE VALLÉE JUSQU'AU CARREFOUR DE LA
GRAND CROIX - MODIFICATION DE LA
DÉLIBÉRATION DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2013, l'assemblée municipale a décidé d'acquérir la parcelle ZP 75 frappée par l'Emplacement Réservé n°11 pour le prolongement de la rue de la Verte Vallée jusqu'au carrefour de la Grand Croix.

Le prix d'acquisition de 50 000 € comprenait l'indemnité de perte de revenus de 2 183 euros due à l'exploitant. Cependant la réalisation du projet n'étant pas imminente, il n'y a pas lieu d'évincer dès maintenant l'exploitant de la parcelle. Il pourra continuer à la cultiver jusqu'à ce que le projet soit en phase de réalisation. L'indemnité lui sera alors versée.

Dès lors, le prix d'acquisition de la parcelle ressort à 47 817 € et il convient de modifier la délibération du 16 septembre 2013 pour prendre en compte ce montant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau prix d'acquisition de la parcelle ZP 75, lequel ne comprend plus l'indemnité de perte de revenus due au locataire (47 817 € au lieu de 50 000 €) ;
- modifier en conséquence la délibération D-2013-423 du 16 septembre 2013 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, les autres termes de la délibération initiale n'étant pas changés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-241

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE
DE NAMBOT SITUÉE EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ
(ER) POUR LA MIXITÉ SOCIALE (EP N° 319)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des objectifs de densification urbaine et de développement de la mixité sociale contenus dans le PLU, la Ville a procédé il y a 4 ans à l'acquisition d'une parcelle rue d'Arsonval ciblée en Emplacement Réservé (ER) pour satisfaire les objectifs affichés. Dans le même secteur et dans le même ER, une autre opportunité est à saisir par l'acquisition de la parcelle EP n° 319 de 703 m² proposée par ses propriétaires, la parcelle étant libre de toute occupation.

Cette acquisition s'effectuerait au prix de 42 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle EP n° 319 de 703 m² au prix de 42 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-242

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION DE PARCELLE RUE RAOUL DUFY**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'une parcelle sise Rue Raoul Dufy cadastrée section HB N° 514 pour une superficie de 98 m².

Cette parcelle faisait à l'origine, partie des espaces communs de la Rue Raoul Dufy et a été déclassée du domaine public communal, suite à la demande d'acquisition d'un propriétaire riverain jouxtant cette parcelle et du fait qu'elle ne présentait pas d'intérêt pour la collectivité compte tenu des aménagements de la rue et des espaces existants.

Après négociation, le propriétaire riverain a accepté d'acquérir cette parcelle pour le prix de 1 000,00 € (MILLE EUROS) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder au propriétaire riverain la parcelle cadastrée HB N° 514 pour 98 m², pour le prix de 1 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de géomètre ;
- préciser que cette cession constitue pour la Ville une opération strictement patrimoniale dont le but est de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, et qu'en conséquence celle-ci n'est pas soumise à T.V.A.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-243

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE
TELOUZE (KO N° 88)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville possède rue de Telouze une parcelle de terrain qu'elle pourrait céder afin de valoriser son patrimoine.

Cette parcelle cadastrée section KO n° 88 de 17 999 m², mitoyenne des logements d'habitat social créés par HSDS il y a 5 ans, serait vendue au prix de 356 000 € à un investisseur privé (conformément à l'avis de valeur de France Domaine) qui projette de créer 31 lots d'habitation.

Il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale dont le but est de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à T.V.A.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder la parcelle KO n° 88 au prix de 356 000 € à la ou à toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur ;
- préciser que l'acte authentique devra être dressé et signé par les intéressés dans le délai de 4 mois de la réception de la présente délibération par le notaire, conformément à l'engagement d'achat signé par le représentant de la SARL VILLAREAL ;
- préciser que les sommes résultant de cette vente seront affectées en recettes au budget principal.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Il s'agit d'une cession de parcelle de terrain rue de Telouze, pour une somme beaucoup plus conséquente, puisqu'il s'agit d'une parcelle de 17 999 m² qui serait vendue au prix de 356 000 € à un investisseur privé, conformément à la valeur estimée de France Domaine, qui projette de créer 31 lots d'habitation. Là aussi il s'agit d'une opération strictement patrimoniale, donc qui n'a pas lieu d'être soumise à TVA. Il vous est demandé de céder cette parcelle à l'acquéreur indiqué, à autoriser le Maire à signer l'acte notarié, et à préciser que l'acte authentique devra être dressé et signé par les intéressés dans le délai de quatre mois à la réception de la présente délibération, conformément à l'engagement d'achat signé par le représentant de la société SARL VILLAREAL, qui est l'acquéreur.

Alain PIVETEAU

Peut-on en savoir un peu plus sur la SARL VILLAREAL ?

Marc THEBAULT

C'est un investisseur local bien connu sur le territoire communal, qui a déjà réalisé plusieurs lotissements notamment sur le secteur Nord - Nord Ouest de la Ville.

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale****PRUS - CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À
LA CRÉATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS
LOCAUX SUR LE QUARTIER DU CLOU BOUCHET ET
DE LA TOUR CHABOT-GAVACHERIE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de renforcer l'attractivité du quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie, la convention partenariale de rénovation urbaine signée en mai 2007 entre la Ville de Niort, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et les partenaires, prévoit des mesures permettant d'assurer le développement économique de la Zone Urbaine Sensible.

Dans cet objectif, deux pôles de diversification des activités commerciales et de services ont été programmés, l'un place Jacques Cartier, le second rue Jules Siegfried, sous maîtrise d'ouvrage de la SEMIE.

Pour compléter l'offre commerciale du quartier et redynamiser l'activité du centre commercial « Plein sud », un partenariat s'est constitué entre la société Carrefour, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, afin de créer un marché hebdomadaire de producteurs locaux dans l'enceinte du centre commercial.

La convention soumise à votre approbation définit les engagements de chacun des partenaires engagés dans cette démarche.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention partenariale, d'une durée de un an, entre la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, la Société Carrefour (magasin de Niort), la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort relative à l'organisation d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux dans l'enceinte du centre commercial ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Dans le cadre du PRUS, il vous est proposé une convention entre plusieurs partenaires : Carrefour, la Chambre d'Agriculture, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville, afin de créer ou peut-être plutôt de relancer un marché de producteurs locaux sur le quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie, chaque partenaire s'engageant pour ce qui le concerne, à tout mettre en œuvre pour pouvoir accueillir tous les mardis après-midi un marché de producteurs locaux dans le domaine de l'alimentaire.

Jean-Romée CHARBONNEAU

J'approuve évidemment cette délibération, avec cette réserve, c'est qu'il est regrettable que ce soit une enseigne commerciale qui a contribué dans le passé et encore aujourd'hui, par son dynamisme à couler le petit commerce, qui cherche à redynamiser la production locale. C'est néanmoins une excellente initiative et pourquoi ne pas l'étendre, là encore, à d'autres quartiers, redynamiser le commerce par ces marchés ouverts et de producteurs locaux. Parce que Carrefour n'est pas spécialement un producteur local.

Monsieur le Maire

Les temps changent et vous voyez, aujourd'hui la grande distribution favorise ce petit commerce de proximité, et Carrefour par ailleurs à un rôle important dans son secteur, donc on ne peut que lui souhaiter de perdurer et être en bonne santé. Pour le reste, on travaille en lien avec les conseils de quartiers, puisque des marchés ont lieu, ça a été le cas à Souché avec un marché bio, ça a été le cas aux Brizeaux, ce sont des initiatives, on réfléchit et on travaille à fédérer pour envisager un réseau peut-être plus structuré et des propositions de dates plus aménagées. Mais ça c'est un sujet d'étude.

Pascal DUFORESTEL

Si on est en droit de dire à Monsieur CHARBONNEAU de temps en temps qu'il dit n'importe quoi, permettez moi de le faire sur ce sujet puisqu'en l'occurrence le magasin Carrefour, ce serait une autre enseigne ce serait la même chose, contribue depuis de nombreuses années à l'équilibre du quartier et par ailleurs on ne peut que saluer cette décision qui tente à intégrer sur ce plateau historique, puisqu'il a une configuration des années 70 qu'on ne referait sûrement plus aujourd'hui, mais qui existe et qui est maintenue à grand renfort de cette enseigne puisque le magasin a longtemps été déficitaire et il l'est encore un peu.

Mais en tout cas c'est un élément d'attractivité possible qui, en plus, va dans le sens souhaité par de nombreuses collectivités, d'aider les producteurs locaux, donc je crois que c'est une très bonne décision et je la salue.

[.. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Juste un mot, parce que je crois que cette politique dans les quartiers dit « sensibles », participe de la cohésion sociale et est éligible à la politique du contrat Ville.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-245

Direction de l'Education**AVIS SUR LA CARTE SCOLAIRE - RENTRÉE
2014/2015**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après consultation du Comité technique spécial départemental le 11 avril et du Conseil départemental de l'Education Nationale le 14 avril, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a adressé à Monsieur le Maire les courriers concernant les mesures de carte scolaire dans les écoles publiques de Niort.

Ces mesures portent respectivement sur :

- la fermeture définitive d'une classe à l'école maternelle E. ZOLA
- la fermeture d'une classe à confirmer à la rentrée au regard des effectifs constatés à l'école primaire G. SAND
- ouverture définitive d'une classe à l'école élémentaire J. JAURES
- ouverture définitive d'une classe à l'école élémentaire P. de COUBERTIN
- ouverture définitive d'une classe à l'école élémentaire Les BRIZEAUX
- ouverture d'une classe à confirmer à la rentrée au regard des effectifs constatés à l'école élémentaire E. ZOLA

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, ces mesures doivent être soumises à l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les mesures de carte scolaire car elles prennent en compte l'évolution des effectifs sur les secteurs scolaires concernés ;
- porter une attention particulière à l'école primaire G. Sand et à l'école élémentaire E. Zola, pour qu'il soit tenu compte des effectifs réels de rentrée, dans les décisions définitives de fermeture ou d'ouverture de classe, afin de garantir une qualité d'enseignement sur ces deux écoles.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-246

Direction de l'Education

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU
REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL CONCENTRÉ ENTRE LA VILLE
DE NIORT ET LA COMMUNE DE SCIECQ**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPI) a été créé entre la commune de Sciecq et la commune de Niort, par délibération en date du 25 juin 2001, en raison de l'impossibilité, à court terme, de maintenir une école sur la commune de Sciecq.

Ce RPI permettait aussi à la commune de Niort de conforter ses effectifs sur les écoles d'Aragon et Prévert, écoles du secteur de Ste Pezenne, fortement en baisse à l'époque et sous la menace de fermetures de classes.

Depuis 2001, la situation démographique a fortement évolué, tant sur la commune de Sciecq, qui voit ses effectifs progresser chaque année, que sur la commune de Niort, avec le développement de l'urbanisme sur le quartier de Ste Pezenne. Les écoles Louis Aragon et Jacques Prévert n'ont plus les capacités d'accueil suffisantes. Aussi l'école Jean Macé, depuis 2011, est intégrée au RPI.

La mise en œuvre de ce RPI fait l'objet d'une convention triennale avec des adaptations à chaque renouvellement, pour tenir compte des évolutions du contexte. Cette convention doit être renouvelée pour la rentrée scolaire prochaine.

Après concertation et délibération du Conseil municipal de Sciecq le 20 mai dernier, il est proposé de renouveler la convention dans les conditions suivantes :

- accueil des enfants de la commune de Sciecq sur les 3 écoles du secteur scolaire élargi : Louis Aragon, Jacques Prévert et Jean Macé ;
- participation de la commune de Sciecq aux coûts de scolarité ;
- organisation d'un transport scolaire desservant les 3 écoles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec la commune de Sciecq, en vue de renouveler le regroupement pédagogique intercommunal concentré ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Il y a un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui a été instauré entre la commune de Sciecq et Niort par délibération du 25 juin 2001. Cette convention doit être renouvelée pour la rentrée scolaire prochaine. Après concertation avec la commune de Sciecq, nous proposons de renouveler la convention en proposant un accueil des enfants de la commune de Sciecq dans trois écoles cette fois-ci, dans le secteur élargi de Louis Aragon, Jacques Prévert et Jean Macé. On demande une participation de la commune de Sciecq aux coûts de scolarité et une organisation des transports scolaires desservant les trois écoles.

Jean-Romée CHARBONNEAU

En terme d'aménagement du territoire, cette ravissante petite commune de Sciecq n'aurait-elle pas pu profiter depuis fort longtemps d'une implantation meilleure, d'une meilleure distribution, d'un afflux de citoyens qui aurait permis de maintenir l'école, le bistrot, le commerce local etc. Moi, je suis très inquiet et je ne peux pas voter un regroupement d'écoles, de désertification du territoire, alors qu'on devrait au contraire maintenir à tout prix ces petites écoles.

Monsieur le Maire

Le problème c'est que l'école de Sciecq n'existe plus, que jusqu'à présent les communes ont la responsabilité de leur plan local d'urbanisme, donc ça complique les choses, et depuis de nombreuses années, la Ville de Niort accueille sur son territoire les enfants de Sciecq et c'est le projet de cette délibération de renouveler cette convention et l'élargir à une nouvelle école puisque les écoles sont assez remplies sur le secteur.

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-247

Direction de l'Education

**SUBVENTIONS - CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC
NUITÉES - ANNÉE 2014 - SOLDE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets « classes de découvertes avec nuitées » pour l'année 2014.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 50 % de la subvention a été versé à chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde à l'école dont le projet a été réalisé et qui a fourni son attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort de l'école des Brizeaux d'un montant de 358,13 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-248

Direction Animation de la Cité

**DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE
LA JEUNESSE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION
AMICALE LAÏQUE NIORTAISE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et logistique à l'association Amicale Laïque Niortaise pour la mise en place de Tournois d'été « Niort Boxing Club » en direction des jeunes des quartiers du Clou Bouchet et Tour Chabot Gavacherie.

Ce projet sera présenté lors du prochain comité technique CUCS qui se tiendra le 11 septembre.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association Amicale Laïque Niortaise la subvention d'un montant de 1 500 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Rose-Marie NIETO**

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort apporte son soutien financier et logistique à l'association Amicale Laïque Niortaise, pour la mise en place de Tournois d'été « Niort Boxing Club » en direction des jeunes des quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot Gavacherie. Ce projet sera présenté lors du prochain comité technique CUCS qui se tiendra le 11 septembre, mais je vous demande d'ores et déjà de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à verser à cette association la subvention d'un montant de 1 500 €

Nicolas MARJAULT

Il n'aurait pas été préférable de présenter le projet au CUCS avant qu'il ait lieu ? Parce que ces demandes de subventions a posteriori, je trouve ça étrange.

Alain BAUDIN

Oui effectivement, je suis d'accord sur le principe, la seule chose c'est qu'il n'y a pas des comités techniques en temps et en heure, par rapport à une opération qui va se faire jusqu'au mois de septembre inclus, dans les quartiers et plus particulièrement sur la place Joseph Cugnot. C'est une action qui est éligible sur le papier, par contre il faut passer par les « Fourches caudines » du Comité pédagogique, mais a priori ce projet-là est complètement éligible sur la politique du CUCS.

Josiane METAYER

Outre la date qui paraissait étonnante, par rapport au décalage, ne pourrait-on pas souhaiter que ce projet, qui peut être intéressant pour des jeunes, soit élargi à d'autres jeunes d'autres quartiers, via peut-être les Centres Socioculturels, pour une meilleure mixité et pas seulement cibler les jeunes du quartier du Clou Bouchet et de la Gavacherie ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, si ce n'est que là c'est dans le cadre du CUCS. Mais c'est une vraie réflexion, c'est vrai que d'autres gens en ont besoin et l'insertion par le sport est essentielle. C'est un premier pas là encore qui ne pourra être que renforcé dans les temps à venir, là encore c'est une première orientation.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je pense que la boxe est un sport très noble bien évidemment, je sais que Monsieur BAUDIN, le sportif de l'étape, est toujours très heureux de dynamiser et de continuer de développer le sport en ville, il y a quand même un petit aspect qui me fait sourire, c'est d'organiser dans les quartiers dit sensibles et d'ailleurs cette sensibilité s'éternise un peu trop à mon avis. Il y a déjà très longtemps que ces quartiers sont sensibles, mais organiser des concours de boxe dans les cités sensibles en plein été ça me semble peut-être un peu déplacé, c'est comme si on organisait des ateliers de confection de munitions dans une prison.

Monsieur le Maire

D'abord c'est de la boxe anglaise je crois, et d'autre part la boxe est un sport très exigeant comme tous les sports, mais celui-ci implique de maîtriser son comportement et évidemment, chacun n'est pas laissé à l'abandon, il s'agit d'insertion par le sport, dans un cadre bien particulier, pédagogique et urbain.

Josiane METAYER

Je n'ai pas l'habitude de réagir à certains propos, mais ce que vient de dire Monsieur CHARBONNEAU, moi, je ne peux pas l'entendre, d'abord parce que dans la délibération Monsieur CHARBONNEAU, je pense que ça correspond tout à fait à ses idéaux, s'il en a, il parle de stigmatisation, il stigmatise un quartier puisqu'il parle de zone sensible, dans la délibération je ne vois pas le terme sensible, et il n'a pas à être utilisé. Les enfants du Clou Bouchet, de la Tour Chabot sont les mêmes enfants qu'ailleurs. Mon intervention, tout à l'heure disait qu'il fallait l'ouvrir à d'autres quartiers pour que les enfants se rencontrent, de tous les quartiers, ce n'était pas seulement, on commence dans un quartier on continuera dans d'autres, c'est bien que les enfants de tous les quartiers puissent apprendre à se connaître justement et aller complètement à l'encontre de ce que prône Monsieur CHARBONNEAU.

Alain BAUDIN

Simplement, je crois qu'il ne faut pas y voir ni mal ni malice, effectivement je n'approuve pas les propos tenus par rapport aux quartiers. Il se trouve l'ALN, le point boxe, est sur la place Joseph Cugnot et il y a sur cette place un équipement. C'est tout simplement ça, je crois qu'il ne faut pas chercher plus loin, donc à partir de là on utilise l'équipement, on utilise des moyens, et on le fait là. Mais il va de soi que si demain on peut l'étendre dans d'autres quartiers, mais bien au contraire, dans la mesure où c'est à la fois éducatif, et que ça permet à des jeunes d'avoir un respect vis-à-vis des autres jeunes dans cette pratique qui est une pratique noble.

Monsieur le Maire

Je crois qu'on est tous d'accord.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je voudrais répondre avec beaucoup de courtoisie à mes interlocuteurs en leur disant seulement ceci, j'entends parler d'un certain nombre de quartiers sensibles, non seulement dans l'ensemble de notre pays, mais dans toute la Ville de Niort, et ce depuis 25 ans. « Ces quartiers sensibles, cette politique va désensibiliser le quartier », et tout est axé sur la sensibilité. Et je pense qu'on a tort de ne pas vouloir un jour justement mélanger les enfants de tous les quartiers pour qu'il n'y ait plus de quartiers sensibles, et qu'on ne conserve pas ces quartiers sensibles comme des ghettos, or j'ai l'impression que souvent, la politique qui est faite aujourd'hui pour prendre en charge ces quartiers, est une politique non pas de désensibilisation, mais une politique de ghettoïsation. Je le déplore profondément parce qu'on y voit ce

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

qui s'y passe. Voilà, donc mon propos était une fois de plus mal interprété par Madame, par Monsieur et par mes autres collègues.

Rose-Marie NIETO

Juste pour vous dire qu'au niveau des CSC, déjà il y a des échanges inter quartiers justement, des opérations qui sont montées, là c'est une opération spécifique avec un budget spécifique, mais il y a déjà des choses qui sont faites entre les quartiers et entre les différents CSC.

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-249

Direction Animation de la Cité

NIORT PLAGES 2014 - CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME NIORT - MARAIS POITEVIN - VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE ET AVEC L'ASSOCIATION RESTO CLOU

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Durant l'été, des animations de loisirs, sportives et culturelles sont organisées au parc de Pré-Leroy et sur la Sèvre.

Pour mener à bien cette organisation, plusieurs partenaires parmi lesquels l'Office de Tourisme de Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise et l'association Resto Clou ont été sollicités et participent activement au montage du projet.

Dans le but de préciser les conditions d'intervention de ces acteurs, il vous est proposé de passer, d'une part, une convention avec l'Office de Tourisme Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise et d'autre part un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Resto Clou.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Office de Tourisme Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise ;
- approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre la Ville de Niort et l'association Resto Clou ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-250

Direction Animation de la Cité

**NIORT PLAGES 2014 - CONVENTION DE PRESTATION
DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LES
ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de Niort Plage, la Ville de Niort propose d'animer le site de Pré-Leroy, la place de la Brèche et la place Joseph Cugnot, par la mise en place d'ateliers sportifs en partenariat avec les associations sportives. Ces activités se dérouleront du 8 juillet au 24 août 2014.

Une convention de prestation de service est proposée pour chaque association sportive partenaire qui encadrera sur le site de Pré-Leroy, des séances pédagogiques aux Centres de loisirs et des animations au public, en fonction des réservations établies par le Service des Sports de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre des activités sportives de Niort Plage 2014, dont :

- Amicale Laïque Niortaise ;
- Bicross Club Niortais ;
- Ecole Niortaise de Taekwondo ;
- Volley-Ball Pexinois ;
- Ligue Poitou-Charentes de Volley-Ball ;
- Ecole de Tennis de Niort ;
- Niort Handball Souché ;
- UA St Florent ;
- Taekwondo Club Niortais ;
- SA Souché Niort et Marais – Section Karaté Kendo ;
- Les Archers Niortais ;
- Et autres clubs niortais impliqués dans le dispositif,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention de prestation de service avec les associations sportives partenaires et à verser aux associations la participation financière de 25 € de l'heure pour l'encadrement de l'activité sportive effectué entre le 8 juillet et le 24 août 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	2
Excusé :	0

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale et Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Nous sommes effectivement en mise en place d'actions pour faire en sorte qu'il y ait des animations pendant tout l'été, et notamment avec des associations sportives. Il y a eu différents clubs qui ont répondu présent pour occuper et travailler avec des publics qui viendront tout l'été sur des périodicités qui ont été établies entre juillet et août.

Et toutes ces associations avec lesquelles il y a eu une convention de signée, interviennent dans le cadre de prestations sur la base d'un tarif unique de 25 € de l'heure pour l'encadrement de l'activité.

Christine HYPEAU

Je ne participerai pas aux deux prochaines délibérations.

Monsieur le Maire

C'est enregistré. Alain GRIPPON aussi, c'est noté.

D'autres non participations ? Bien.

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-251

Direction Animation de la Cité

**NIORT PLAGE 2014 - CONVENTION CADRE DE MISE
À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES
INSTALLATIONS SPORTIVES INSTALLÉES À TITRE
TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE NIORT PLAGE
2014 SUR LE SITE DE PRÉ-LEROY, SUR LA PLACE
DE LA BRÈCHE, LA PLACE JOSEPH CUGNOT**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort propose d'animer le site de Pré-Leroy, la place de la Brèche, et la place Joseph Cugnot, par la mise en place d'ateliers sportifs en partenariat avec les associations sportives sur le site de Pré - Leroy.

Ces activités se dérouleront du 8 juillet au 24 août 2014.

Il est proposé d'établir une convention avec chaque association sportive qui souhaitera bénéficier du dispositif Niort Plage 2014 en fonction des disponibilités du planning établi par le Service des Sports de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre d'utilisation du site de Pré-Leroy, la place de la Brèche, et la place Joseph Cugnot, à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre des activités sportives de l'été 2014, dont :

- Bicross Club Niortais ;
- Amicale Laïque Niortaise ;
- Ecole de tennis de Niort ;
- Volley-Ball Pexinois ;
- Niort Hand-Ball Souchéen ;
- UA St Florent ;
- Pictes Football Américain ;
- Ecole Niortaise de Taekwondo ;
- Et autres clubs souhaitant participer au dispositif.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention cadre avec les associations partenaires.

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal et Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	3
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-252

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
NIORTGLACE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant que la Ville de Niort met la patinoire à disposition de l'association NiortGlace ;

Considérant que la convention avec l'association qui définit les modalités d'utilisation de l'équipement municipal arrive à échéance ;

Il vous est proposé d'établir une nouvelle convention pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association NiortGlace pour une durée de trois ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-253

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION 'NIORT HOCKEY CLUB'**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant que la Ville de Niort met la patinoire à disposition de l'Association Niort Hockey Club ;

Considérant que la convention avec l'association qui définit les modalités d'utilisation de l'équipement municipal arrive à échéance ;

Il vous est proposé d'établir une nouvelle convention pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'Association "Niort Hockey Club" pour une durée de trois ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-254

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LA SALLE DE MUSCULATION DE LA VENISE VERTE - PÔLE D'ENTRAÎNEMENT RÉGIONAL VOLLEY-BALL ET STADE NIORTAIS ATHLÉTISME**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a remis en état le matériel de musculation de la salle de musculation située dans la salle de sports de la Venise Verte grâce à la mise à disposition gracieuse du matériel de musculation des Chamois Niortais FC.

La convention définissant les modalités de mise à disposition de la salle auprès de clubs utilisateurs arrivant à échéance, il vous est proposé de renouveler la convention pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions de mise à disposition non exclusive de la salle de musculation de la salle de sports de la Venise Verte pour une durée de trois ans avec :
 - le Pôle d'Entraînement Régional Volley-Ball ;
 - le Stade Niortais Athlétisme.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-255

Direction Animation de la Cité

**MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE
D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOCAUX
MUNICIPAUX À L'ASSOCIATION CHAMOIS NIORTAIS
FC - CENTRE DE FORMATION**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les équipements sportifs municipaux : Stade René Gaillard, Stade de Grand Croix, Stade de Pissardant, Stade de la Mineraie et Salle de sports de la Venise Verte sont mis à disposition non exclusive de l'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation.

La convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation arrivant à échéance au 30 juin prochain, il convient d'établir une nouvelle convention pour l'utilisation non exclusive de ces équipements pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017.

La valorisation du coût d'utilisation des équipements sportifs par le Centre de Formation et l'ensemble des équipes des Chamois durant la saison sportive se décompose ainsi :

- René Gaillard Honneur : 100 h,
- René Gaillard Annexe : 962 h,
- René Gaillard Synthétique : 832h,
- Mineraie : 435 h,
- Mineraie Annexe B : 520 h,
- Mineraie Annexe C : 588 h,
- Pissardant : 400 h,
- Grand Croix Honneur : 55 h,
- Grand Croix Terrain B : 260 h,

Soit un total de 4 152 heures d'utilisation,

Le coût horaire est de 61,57€ tenant compte du coût des fluides, des produits d'entretien, du coût personnel affecté à l'entretien, du matériel et du temps de gestion.

Le montant total de la valorisation s'élève à 255 638,64 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-256

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA S.A.S.P. CHAMOIS
NIORTAIS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La S.A.S.P. (Société Anonyme Sportive Professionnelle) Chamois Niortais utilise des équipements sportifs et locaux municipaux.

La convention entre la Ville de Niort et la S.A.S.P. Chamois Niortais réglementant cette mise à disposition non exclusive des équipements et l'exploitation publicitaire arrive à échéance au 30 juin 2014, il convient d'établir une nouvelle convention.

La mise à disposition ne pouvant être gratuite, la redevance financière réglée par la S.A.S.P. pour chaque année sportive sera de 45 798,00 €.

Le montant de cette redevance tient compte des coûts relatifs aux charges des bâtiments, de l'administration, du personnel et de l'animation.

La présente convention est proposée pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive d'équipements sportifs et de locaux municipaux et d'exploitation publicitaire pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 juin 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

On est toujours avec les Chamois, mais là ce n'est plus une association, c'est une société anonyme, et lorsqu'ils utilisent les équipements notamment pour les matchs, il y a une convention mais à titre onéreux, et là nous sollicitons une redevance financière dans le cadre d'une convention à hauteur de 45 798 €

Jean-Romée CHARBONNEAU

Excusez-moi de faire de la rétroactivité, juste une objection concernant les propos de Monsieur BAUDIN dans la délibération précédente, pourquoi l'exclusivité du foot et non pas un petit peu de rugby dans certains stades ?

Alain BAUDIN

Il n'y a pas d'exclusivité, il y a un certain nombre de terrains qui sont partagés, y compris le terrain synthétique d'ailleurs. Quand on voit l'utilisation de terrains partagés aussi par d'autres équipes voire même par les lycées etc. Il n'y a pas d'exclusivité. Par contre, effectivement, le terrain dont la pelouse est en train d'être refaite aujourd'hui est utilisé pour les matchs et c'est vrai qu'au moment des matchs, c'est exclusif. C'est tout. Mais quand il y a des manifestations d'athlétisme ou autres, les terrains sont aussi utilisés par les structures associatives concernées.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-257

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'UTILISATION NON EXCLUSIVE DES
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX -
UNIVERSITÉ DE POITIERS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour l'entraînement physique et sportif des étudiants, l'Université de Poitiers utilise les équipements sportifs municipaux (salles et stades) selon un calendrier préalablement défini.

Ces utilisations se font moyennant le tarif horaire voté par le Conseil municipal.

La convention fixant les conditions d'utilisation arrivant à échéance au 30 juin prochain, il convient d'établir une nouvelle convention pour l'utilisation non exclusive de ces équipements pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'utilisation non exclusive des équipements municipaux entre la Ville de Niort et l'Université de Poitiers pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-258

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE
S.D.I.S. - UTILISATION NON EXCLUSIVE DES
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour l'entraînement physique et sportif de son personnel, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (S.D.I.S. 79) utilise les équipements sportifs municipaux (salles et stades) selon un calendrier préalablement défini.

Ces utilisations se font moyennant le tarif horaire voté par le Conseil municipal.

La convention fixant les conditions d'utilisation arrivant à échéance au 30 juin prochain, il convient d'établir une nouvelle convention pour l'utilisation non exclusive de ces équipements pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'utilisation non exclusive des équipements municipaux entre la Ville de Niort et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (S.D.I.S. 79) jusqu'au 30 juin 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-259

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTIONS AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU -
CONVENTION D'ACOMPTE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec les clubs de haut niveau des conventions pluriannuelles d'objectifs. Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Ces conventions arrivent à échéance le 30 juin 2014. Dans l'attente de l'élaboration des nouvelles conventions pluriannuelles, et afin que ces clubs puissent débiter leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser un acompte qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement de la saison 2014 / 2015, aux clubs suivants :

- Le Niort Handball Souchéen : 10 000 €
- Le Sport Athlétique Souché Tennis de Table : 15 000 €
- Le Volley Ball Pexinois Niort : 25 000 €
- Les Chamois Niortais - Centre de formation : 130 000 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Niort Handball Souchéen	10 000 €
Sport Athlétique Souché Tennis de Table	15 000 €
Volley Ball Pexinois Niort	25 000 €
Chamois Niortais - Centre de formation	130 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les acomptes de subventions afférents, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 0

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit de vous proposer, puisqu'on termine une saison sportive et on va en commencer une autre - ce qui permet à un certain nombre de clubs de haut niveau de nous dire qu'ils se maintiennent, qu'ils montent ou qu'ils changent de catégorie - notamment par rapport à la préparation de la nouvelle saison sportive avec ces clubs de haut niveau, de leur verser un acompte. Au Niort Handball Souchéen à hauteur de 10 000 €, au Sport Athlétique Souché Tennis de Table : 15 000 €, étant entendu que ce Club de Tennis de Table vient de fusionner, donc il faudra peut-être revoir l'affectation, en tout cas c'est intégré sous forme d'acompte par rapport à la nouvelle structure associative qui fédère les 2 clubs de Tennis de Table. Au Volley Ball Pexinois, qui avait son Assemblée Générale ce soir, 25 000 € et aux Chamois Niortais – Centre de Formation : 130 000 €

Alain PIVETEAU

Il s'agit d'acomptes permettant la continuité de l'activité donc c'est une très bonne chose, vous avez signalé dans la délibération que les conventions quadriennales arrivaient à échéance le 30 juin, comment envisagez-vous soit leur reconduction, soit leur modification, à quelle hauteur ? Et si oui, avec quel impact du financement des clubs professionnels sur l'ensemble du financement des associations en général et sportives en particulier ? Ce n'est pas une question piège, c'est une des difficultés auxquelles on a à faire face avec les mouvements des différents clubs professionnels. Bref. Quid des conventions ?

Alain BAUDIN

Eh bien, comme vous l'avez fort bien vu, les conventions vont arriver à échéance, donc elles vont être renégociées. Pour ma part je propose d'avoir des conventions sur quatre ans : un an renouvelable trois fois, pour coller avec le mandat, et d'essayer de voir dans quelle mesure la structure sportive, il ne s'agit effectivement pas de clubs professionnels parce que là on est toujours sur des associations, et en ce qui concerne les Chamois on est sur le centre de formation, donc de négocier avec eux, en fonction de l'évolution de leur niveau, des montants etc. Rien n'est encore arrêté, rien n'est figé.

Monsieur le Maire

C'est en négociation, en discussion et en réflexion.

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-260

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION MANIFESTATION SPORTIVE - NIORT
PÊCHE COMPÉTITION**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Niort Pêche Compétition organise le 30 juin et 1^{er} juillet 2014 la Coupe de France de Pêche Sportive Vétérans sur le parcours de pêche au bord de la Sèvre.

Il est attendu sur les deux jours de compétition, près de 250 compétiteurs et 1 200 personnes sur l'ensemble de la manifestation.

Dans le cadre de cette organisation, l'association utilisera la salle de restauration à coté du dôme.

Il vous est proposé d'accorder une subvention à l'association Niort Pêche Compétition de 2 000 € et de leur accorder la gratuité de la salle de restauration.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Niort Pêche Compétition ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-261

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'OBJECTIFS DU MOULIN DU ROC -
AVENANT N°3 - VERSEMENT SOLDE SUBVENTION
2014**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Pour l'année 2014 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 1 008 000 € est attribuée au Moulin du Roc Scène nationale.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, l'un suite au vote du Conseil municipal du 20 décembre 2013, l'autre suite au vote du Conseil municipal du 18 avril 2014. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 201 600 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention financière signée avec l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc, le solde de la subvention 2014, soit 201 600 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-262

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI - SOLDE
SUBVENTION 2014 - AVENANT N°10**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2011 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2011 – 2012 – 2013, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2013 et a été prolongée par avenant jusqu'au 30 juin 2014. Cependant, la phase de rédaction de la nouvelle convention n'est pas aboutie, il vous est donc proposé de prolonger à nouveau ladite convention jusqu'au 31 décembre 2014.

En outre, pour l'année 2014 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 367 530 € est attribuée à l'association Le Camji.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 122 510 € suite au vote du Conseil municipal du 20 décembre 2013, le deuxième d'un montant de 122 510 € suite au vote du Conseil municipal du 10 mars 2014. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 122 510 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°10 à la convention d'objectifs signée avec l'association Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji le solde de la subvention 2014, soit 122 510 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-263

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'OBJECTIFS DU CENTRE NATIONAL
DES ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES -
AVENANT N°7 - VERSEMENT SOLDE SUBVENTION
2014**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts de la rue, a signé une convention avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes, afin de créer une dynamique locale autour de la création artistique dans l'espace public portée par un établissement à rayonnement régional et national.

Cette convention d'objectifs, signée en 2012, soutient le projet artistique et culturel du Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes pour les années 2012 à 2015.

Pour l'année 2014 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 150 000 € est attribuée à l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes.

Pour mémoire, deux acomptes de 50 000 € ont déjà été versés, l'un suite au vote du Conseil municipal du 20 décembre 2013, l'autre suite au vote du Conseil municipal du 18 avril 2014. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 50 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°7 à la convention d'objectifs signée avec l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes le solde de la subvention 2014, soit 50 000 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-264

Direction Animation de la Cité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions et avenants à souscrire avec les associations selon le tableau ci-après ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ou avenants :

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	<i>Montant</i>
Volubilis	13 000 €
Coréam	19 500 €
OVNI	11 000 €
<i>Troupes de Théâtre et autres créations</i>	
Théâtre de l'Esquif	10 000 €
Aline et Compagnie	10 000 €
La D'Âme de Compagnie	2 800 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	<i>Montant</i>
Accès Rock	1 500 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-265

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - CONVENTION D'OBJECTIFS -
ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement.

Dans le cadre de la charte alimentaire, pour accompagner la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire à Niort, il est nécessaire de renouveler pour 2014 les conventions d'objectifs avec ces associations axées sur le respect des engagements de la charte et les subventions qui leur sont allouées par la Ville.

Considérant les besoins des associations confrontées à la précarité de nos concitoyens, il est proposé que de la Ville réponde à leurs demandes en accordant les subventions suivantes :

- La Croix Rouge Française - délégation de Niort : **3 500 €**
- Les Restaurants du Coeur - délégation des Deux-Sèvres : **6 228 €**
- Le Secours Catholique Français - comité des Deux-Sèvres : **5 000 €**
- Le Secours Populaire Français - fédération des Deux-Sèvres : **5 500 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

La Croix Rouge Française - délégation de Niort : **3 500 €**

Les Restaurants du Coeur - délégation des Deux-Sèvres : **6 228 €**

Le Secours Catholique Français - comité des Deux-Sèvres : **5 000 €**

Le Secours Populaire Français - fédération des Deux-Sèvres : **5 500 €**

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Jacqueline LEFEBVRE**

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement. Dans le cadre de la charte alimentaire, il est nécessaire de renouveler pour 2014, les conventions d'objectifs avec ces associations axées sur le respect des engagements de la charte et les subventions qui leurs sont allouées par la Ville. Considérant les besoins des associations confrontées à des précarités de nos concitoyens, il est proposé que la Ville réponde à leurs demandes en accordant les subventions suivantes : Pour la Croix Rouge Française – délégation de Niort : 3 500 € Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres : 6 228 € Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres : 5 000 € Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres : 5 500 € Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations précitées, pour les montants qui viennent d'être énoncés et d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

Nathalie SEGUIN

Pour vivre, 4 millions de Français sont dépendants de l'aide alimentaire, en 2011 plus de 500 millions de repas ont été servis par le Secours Populaire Français, les Restaurants du Cœur et la Croix Rouge. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 8 à 10 % entre 2011 et 2012, une progression que nous avons également observée sur la Ville de Niort. A ce jour, les associations caritatives et humanitaires Niortaises s'accordent sur une progression de 10 à 12 %, durant ces dernières années et dans le cadre de l'animation de la charte alimentaire Niortaise, le droit à l'alimentation pour tous a été une priorité politique forte, marquée par une augmentation de subventions communales de 15 % chaque année. Force est de constater que nous sommes loin du compte cette année avec une augmentation de l'ordre de 2 % environ. Pourquoi ce choix, alors que les besoins alimentaires continuent de progresser ? Monsieur le Maire, tout à l'heure vous avez dit qu'il y aurait à manger pour tout le monde, je pense que les plus démunis apprécieront.

Monsieur le Maire

C'est bien l'objet de cette délibération.

Jacqueline LEFEBVRE

Madame SEGUIN, je voulais vous dire que nous, nous faisons confiance aux associations pour estimer les besoins à hauteur de leurs missions. Nous répondons donc à ce qu'ils demandent, et nous respectons leur évaluation. Nous nous basons sur l'évaluation des associations. Et je voulais vous dire aussi que

nous sommes bien à leur écoute et que nous serons en mesure d'entendre leur appel s'il y a un appel d'urgence et si besoin est, nous répondrons. Nous faisons confiance à l'évaluation des associations elles-mêmes.

Nathalie SEGUIN

C'est ce qui fait toute la différence entre une politique volontariste et la vôtre je crois.

Elisabeth BEAUVAIS

Non Madame SEGUIN, ce n'est pas une politique volontariste ni une politique frileuse, pas du tout. Pour avoir participé à la réunion à la Préfecture de Région, avec tous les représentants, il a été dit que s'il y avait eu effectivement une augmentation entre 2008 et 2011 d'environ 10 % par an, il n'y avait pas d'augmentation, c'était stagnant. Alors on peut regretter que ça ne baisse pas, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais depuis 2011 il n'y a pas d'augmentation. C'est stagnant. C'est déjà une bonne nouvelle même s'il faut tout faire pour que ça diminue. C'est quand même une précision à donner parce que nous sommes tous, autant que vous, à l'écoute des besoins et on fera en sorte qu'aucun Niortais n'ait pas à manger, et on est donc très très en veille à ce niveau là, autant que vous.

Nathalie SEGUIN

Moi je ne me situe pas au niveau de la Région et de la Préfecture de Région, je réfléchis à l'échelle de notre territoire et en l'occurrence à l'échelle de la Ville de Niort, et les chiffres que je sors ce soir sont des chiffres qui sont donnés par les associations caritatives qui sont implantées sur Niort.

Jacqueline LEFEBVRE

Je ne sais pas, mais vous avez eu accès aux dossiers de demande ?

Nathalie SEGUIN

J'ai quand même encore le droit de m'adresser aux associations ? C'est autorisé par la municipalité en place ?

Jacqueline LEFEBVRE

Mais moi j'ai eu lecture des dossiers.

Guillaume JUIN

Je ne comprends pas trop cette polémique, je connais bien aussi les associations caritatives parce qu'avec l'ancien Maire Alain BAUDIN, on avait été à l'initiative de la création de la charte alimentaire, et vous l'avez poursuivie Madame SEGUIN, mais là je ne comprends pas la polémique s'il en existe une, parce qu'il y a vraiment des gens à Niort qui meurent de faim, qui ont vraiment besoin de nourriture et de boisson. Je ne comprends pas votre intervention Nathalie SEGUIN vis-à-vis de ma collègue Jacqueline LEFEBVRE.

Monsieur le Maire

Merci. Non, on ne va pas prolonger le débat, il a assez eu lieu.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-266

Direction de Projet Environnement et Handicap

ENERGIE CLIMAT – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL – CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA CRÉATION ET L'ANIMATION DU RÉSEAU CLIMAT 79

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal de Niort a adopté à l'unanimité, le 14 mai 2012, le plan d'actions de l'agenda 21 dont la 3^{ème} orientation stratégique s'intitule « Vivre éco-responsable ».

Par délibération du Conseil municipal, en date du 1^{er} juillet 2013, la Ville de Niort approuvait, conformément aux obligations réglementaires de la loi Grenelle 2, son Plan Climat Energie Territorial qui s'inscrit dans les engagements nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques (c'est-à-dire les objectifs des 3x20 et du Facteur 4 rappelés dans la Loi Grenelle 1 du 3 août 2009).

Considérant l'objectif 4.2 de son Plan Climat Energie Territorial intitulé « Renforcer la participation de la Ville dans les réseaux régionaux, nationaux et européens » et l'objectif 4.4 « Impliquer les Niortais dans la mise en place de la politique énergie-climat » du PCET, la Ville de Niort développe des actions de sensibilisation aux enjeux énergétiques et à la maîtrise des consommations, à l'attention du grand public.

Ces mêmes objectifs de mobilisation des acteurs et de sensibilisation aux économies d'énergie sont inscrits dans les documents de politique énergétique (PCET ou Contrats Locaux Initiatives Climat) du Conseil général des Deux-Sèvres, de la Communauté d'agglomération du Niortais, de la Communauté de communes du Thouarsais, du Syndicat Mixte du Pays Mellois et de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Fortes de ce constat, les collectivités proposent de s'associer en créant le Réseau Climat 79 pour favoriser le partage de méthodologies et d'outils, pour mutualiser des actions de sensibilisation des habitants et des acteurs aux enjeux énergétiques.

La création du Réseau Climat 79 est formalisée par une convention de partenariat entre la Ville de Niort et les 5 collectivités citées ci-dessus. Elle précise l'objectif du réseau et présente les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort, le Conseil général des Deux-Sèvres, la Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté de communes du Thouarsais, le Syndicat mixte du Pays Mellois et la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

- désigner pour représenter la Ville de Niort :
 - Monsieur Michel PAILLEY, *Adjoint au Maire* ;
- L'agent en charge de la mission énergie-climat, représentant technique.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

Direction Espaces Publics**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
2014-2018 - PROGRAMME D'OPÉRATIONS 2014**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil municipal a approuvé le programme d'actions et le plan de financement du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2014-2018.

Pour faire suite à cette délibération, et afin d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), il convient maintenant d'approuver le programme d'opérations 2014, se décomposant ainsi :

A – Programme 3 du CTMA – Entretien du lit et des berges

1 – Maîtrise des proliférations végétales indigènes (fiche action 21 du CTMA)

Ces opérations sont localement nécessaires afin de pallier des situations d'eutrophisation excessives, perturbant le fonctionnement de l'écosystème aquatique.

Le montant de l'opération est estimé à 7 000 € TTC pour l'année.

L'aide prévisionnelle de l'AELB est de 35 % du montant TTC (2 450 €).

2 – Maîtrise des espèces végétales exotiques aquatiques envahissantes (Plan de gestion jussies – fiche action 22 du CTMA)

Parmi les végétaux aquatiques à caractère proliférant, certaines espèces exotiques sont particulièrement envahissantes.

Les Jussies (*Ludwigia peploïdes* et *Ludwigia grandiflora*) font l'objet d'un programme de maîtrise de leur prolifération sur l'ensemble du périmètre du CTMA Marais Mouillés, Sèvre Niortaise, Mignon, Autizes.

Cette action est également préconisée par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Loire Bretagne.

Le montant de l'opération est estimé à 10 000 € TTC pour l'année.

L'aide prévisionnelle de l'AELB est de 35 % du montant TTC (3 500 €).

3 – Entretien de la végétation en site urbain (fiche action 26 du CTMA)

Cet entretien répond aux objectifs suivants :

- Restauration de la ripisylve : La végétation des berges et des rives est située à l'interface de deux milieux écologiques (terrestre et aquatique)

Elle présente une grande valeur patrimoniale, garantit une diversification des habitats, joue donc un rôle primordial de trame écologique (verte et bleue), tout en participant à la stabilisation des berges.

Elle constitue également un élément structurant du paysage urbain et contribue à la qualité intrinsèque de la ville, quand il s'agit de biodiversité locale ou d'essences ornementales non envahissantes.

C'est pourquoi, il est important de pratiquer un entretien paysager régulier intégrant des opérations de fauches des herbacées, de recépage de la végétation arbustive, de replantation, d'élagage et d'abattage d'arbres dépérissants ou morts risquant d'emporter la berge en tombant dans la rivière, et d'arrêter l'écoulement des eaux.

- Protection de la biodiversité par la maîtrise ou l'éradication des essences invasives (bambous et renouée du japon notamment)

- Protection d'ouvrages d'art : la stabilité des ouvrages en milieu urbain (quais, pont, pavés) est menacée par la présence de végétation ligneuse dont les racines font éclater les joints et peuvent menacer à terme la stabilité des édifices et du réseau hydraulique.

Le montant de l'opération est estimé à 40 000 € TTC pour l'année.
L'aide prévisionnelle de l'AELB est de 35 % du montant TTC (14 000 €).

B – Programme 4 du CTMA - Travaux sur ouvrages

1 – Restauration de la continuité écologique (poissons migrateurs) (fiche action 28 du CTMA)

L'arrêt de classement du 10 juillet 2012 précise la liste des cours d'eau et des canaux devant être rendus accessibles aux poissons migrateurs. Pour la Sèvre niortaise depuis l'estuaire jusqu'à la confluence avec Le Lambon en amont de Niort, les espèces cibles sont : l'anguille, la grande alose, la lamproie marine, la truite de mer.

L'objectif du CTMA est de proposer un "schéma de migration" permettant la libre circulation de ces espèces (montaison, dévalaison), au moyen de plusieurs leviers d'actions.

Pour la Ville de Niort, il est nécessaire de réaliser la mise en conformité environnementale des barrages de Bouzon et du Fer à Cheval.

Des études préalables sont à réaliser en 2014 (topographie, bathymétrie, géotechnique).

Le montant prévisionnel s'élève à 45 000 € HT, soit un montant de 54 000 € TTC.

L'aide prévisionnelle de l'AELB est de 50 % du montant HT (22 500 €).

Les crédits correspondants pour l'ensemble de ces actions sont inscrits au BP 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le programme d'opérations 2014 du contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les aides financières pour la réalisation des actions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-268

Direction de Projet Environnement et Handicap

CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle la Ville de Niort est engagée, il a été décidé, par délibération du 8 décembre 2008 avec une application pour les dossiers dont la date de demande est postérieure au 1^{er} janvier 2009, d'accorder une aide aux bailleurs sociaux à hauteur de 500€ par logement pour l'installation de chauffe-eau solaires.

L'aide accordée par la Ville de Niort est complémentaire de l'aide versée par le Fonds régional d'excellence environnementale, alimentée par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, l'ADEME et le FEDER. Les services de la Région et de l'ADEME procèdent à l'instruction des dossiers, garantissant de ce fait une cohérence entre les dispositifs d'aide. Seuls les dossiers ayant reçu l'agrément des services susmentionnés peuvent être aidés par la Ville de Niort.

Un dossier de 7 installations a été déposé par le bailleur SEMIE, pour une prise en charge totale de 3 500 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement à la SEMIE d'une aide de 3 500 € pour les installations projetées pour 7 logements 33 route de Coulonges à Niort.

Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal, Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Adjointe au Maire, Madame Agnès JARRY, Conseillère municipale et Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	5
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-269

Direction Patrimoine et Moyens

**AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN -
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNE DE
FRESSINES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un terrain cadastré section ZD n° 13 d'une superficie de 1767 m² situé sur le territoire de la Commune de Fressines qui lui avait été rétrocédé par l'État dans le cadre du transfert de l'aérodrome de Niort en 2007. Cette parcelle supporte une station de radiobalise d'aide à la navigation aérienne aujourd'hui à l'arrêt.

Afin d'assurer un entretien de la partie espace vert de ce site, la Ville de Niort mandate chaque année une entreprise.

Afin d'optimiser les coûts de gestion et permettre une réactivité plus grande notamment lors de plaintes de riverains, la Commune de Fressines a accepté d'assumer la charge d'entretien moyennant une indemnité annuelle arrêtée à un montant de 150,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de prestation de services avec la Commune de Fressines relative à l'entretien de la parcelle ZD n°13.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[... RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-270

Direction de Projet Environnement et Handicap**AGENDA 21 - APPEL À PROJET 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DREAL POITOU-CHARENTES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 23 mai 2008, approuvant le lancement de la démarche Agenda 21, le diagnostic et la stratégie de développement durable de la Ville de Niort,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 16 décembre 2011 adoptant la stratégie niortaise de développement durable,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012 adoptant le plan d'action de l'Agenda 21 pour la période 2012-2015,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Niort de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire,

Considérant la reconnaissance par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, de l'Agenda 21 de la Ville de Niort,

Considérant que pour la sixième année consécutive en Poitou-Charentes, l'Etat, par l'intermédiaire de la DREAL, encourage ces démarches et apporte son soutien financier pour certaines actions mises en œuvre par les collectivités qui s'engagent ou sont déjà engagées dans une démarche Agenda 21 local.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet 2014 lancé par la DREAL pour l'accompagnement des démarches Agendas 21 locaux en Poitou-Charentes ;
- déposer un dossier de candidature en vue d'obtenir une subvention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-271

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE ET L'AIDE À
L'INSERTION (ASFODEP)**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2014, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association pour la Formation Professionnelle le Développement de l'Education Permanente et l'Aide à l'Insertion (ASFODEP) pour un montant annuel de 10 000 € afin de la soutenir dans l'accomplissement de ses missions sur l'insertion et la formation professionnelles de personnes en difficulté.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association pour la Formation Professionnelle le Développement de l'Education Permanente et l'Aide à l'Insertion (ASFODEP) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, soit 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire et Madame Agnès JARRY, Conseillère municipale, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	3
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-272

Direction Ressources Humaines

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

DIRECTION GENERALE

Ouverture de poste

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 45 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

DIRECTION GENERALE

Direction de la Communication

Fermeture de poste

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

POLE DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Direction de projet Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires

Fermeture de poste

- 1 poste d'ingénieur principal

Direction des Vies Participatives

Fermeture de poste

- 1 poste de rédacteur

POLE RESSOURCES

Direction Commande Publique et Logistique

Service reprographie

Suppression de poste :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe

Police Municipale

Fermeture de poste :

- 1 poste de brigadier chef principal de police

POLE VIE DE LA CITE

Direction Accueil et Formalités Citoyennes

Ouverture de poste

- 1 poste de rédacteur principal 2^e classe

Direction de l'Education

Ouverture de poste

- 16 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Fermeture de poste

- 1 poste de rédacteur

POLE CADRE DE VIE**Direction Patrimoine et Moyens****Régie****Fermeture de poste**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Suppressions de postes

- 1 poste de technicien
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe

Achats et Logistique**Fermeture de poste**

- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe

Direction des Espaces Publics**Fermeture de poste**

- 1 poste d'ingénieur principal

Service Ressources**Fermeture de poste**

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe

Service Mobilité éclairage public**Fermetures de poste**

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe

Service Aménagement des Espaces Publics**Fermeture de poste**

- 1 poste de technicien

Service Voirie Propreté Urbaine Ouvrages d'Art**Fermeture de poste**

- 1 poste de technicien

Direction Gestion Urbaine et Réglementaire**Refuge pour animaux****Suppression de poste :**

- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

LE CONSEIL**ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs suivantes sont proposées :

Sur les deux premières lignes, le poste d'administrateur hors classe et les 45 postes d'adjoint technique, nous avons une règle où on constate quel est le nombre de postes d'agents qui sont promouvables, si ce terme se dit réellement, et on en prend 50 %.

Il se trouve qu'on aura, à la CAP de septembre, 90 personnes qui seront dans ce cas là, d'où le chiffre 45, et le poste d'administrateur hors classe est effectivement celui d'un des agents qui peut prétendre à ce poste. Fermeture de poste à la Direction de la Communication, c'est un agent de maîtrise qui a été promu adjoint technique principal, donc on ferme son poste précédent. Il a été promu le 15 octobre l'année dernière, vous vous en souvenez tous. Suppression du poste à la Direction de l'Agenda 21, il s'agit du poste d'un attaché qui a été muté au 1^{er} juin.

Direction de projet Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires : fermeture de poste, c'est un poste d'ingénieur principal, c'est un ingénieur en chef qui a été promu le 1^{er} juillet 2013 sur un poste créé le 3 juin 2013. Vous aviez encore tout ça en mémoire. Direction des Vies Participatives : fermeture de poste, c'est également le poste d'un rédacteur qui, suite à réussite au concours est passé rédacteur principal 2^{ème} classe. Pôle Ressources : Direction Commande Publique et Logistique service reprographie, suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe suite à un départ en retraite. Et on a présenté en CTP la réorganisation du service. Police Municipale : fermeture d'un poste de brigadier chef principal qui est parti en retraite, et son poste est fermé pour permettre un recrutement. C'est-à-dire que le poste est fermé sur ce grade, et on crée un poste de gardien. Pôle Vie de la Cité : Ouverture d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, c'est également le recrutement d'une personne rédacteur et c'est un poste qui a été créé le 14 octobre 2013. Direction de l'Education : Fermeture d'un poste de rédacteur, c'est un poste transformé en animateur principal de 1^{ère} classe au Conseil municipal du 3 février 2014, pour permettre un recrutement par mutation.

Ouverture de postes : 17 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, ce sont les référents d'animation périscolaire. Pardon, il y en a 16. Donc stagiairisation des 16 référents scolaires au service animation. Pôle cadre de vie : Direction du Patrimoine et Moyens, Régie, fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, c'est le poste d'un retraité qui avait été remplacé par anticipation par une autre personne. Les suppressions de postes qui apparaissent derrière sont liées à la mutualisation des garages dont nous avons parlé, je ne sais plus si c'était en mai ou en avril, donc ces postes sont supprimés. Achats et logistique : c'est un terme également impropre, c'était le poste d'adjoint technique, c'est également lié à la mutualisation des garage, donc il y a une erreur parce que Achats et logistique ne devrait pas figurer. Direction des Espaces Publics : Fermeture de poste, nous avons un ingénieur principal qui est passé ingénieur en chef, donc on ferme son poste d'ingénieur principal.

Service Ressources : Fermeture de poste, alors ça c'est un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe, c'est le poste d'un agent qui était requalifié en agent administratif au Conseil municipal de juin 2013.

Service mobilité éclairage public : Fermetures de postes, c'est un poste de technicien principal d'une personne qui était retraitée, qui a été transformé en technicien au Conseil municipal du 10 mars 2014 pour permettre un recrutement par mutation et un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, c'est le poste d'un dessinateur qui a été promu agent de maîtrise après concours, ça a été créé le 16 novembre 2013.

Service Aménagement des Espaces Publics : Fermeture de poste, un poste de technicien suite à une promotion au grade de technicien principal de 2^{ème} classe après concours, sur le poste créé le 16 septembre 2013. Service Voirie Propreté Urbaine Ouvrages d'Art : Fermeture d'un poste de technicien, une personne qui est partie en retraite, poste transformé en agent de maîtrise au Conseil municipal du 10 mars 2014. Refuge pour animaux : Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, c'est un poste qui avait été créé le 16 septembre 2013, qui n'a jamais été occupé, qui pour l'instant ne justifie pas de l'être, donc il est supprimé. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la mise à jour du tableau des effectifs tel que définie ci-dessus.

Rose-Marie NIETO

Je suis très contente de cette délibération parce qu'elle permet de stagiariser les référents périscolaires qui se trouvent dans les écoles, il y en a 19, il y en a déjà 2 qui sont titulaires, 1 qui va être avec un statut qu'on va voir plus tard, et surtout c'est une reconnaissance de leur travail sur le terrain parce qu'ils sont la cheville ouvrière de ce périscolaire, puisqu'ils encadrent 6 à 7 personnes tous les jours sur les écoles, et le fait de les titulariser permet de les stabiliser sur le terrain et de créer une bonne cohésion dans les activités périscolaires.

Amaury BREUILLE

Juste une question sur la Direction Prévention des Risques Majeurs, vous avez parlé d'un agent muté sans plus de précisions. Quelle est la situation du service ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est la suppression de poste ou celle de l'ingénieur ?

Amaury BREUILLE

Direction de projet Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires, et vous avez parlé d'un muté au 1^{er} juin, il me semble.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je n'ai pas cette information sur place, est ce que c'est parce qu'il est passé ingénieur en chef ?

Vous êtes sûr que ce n'est pas... C'est bien le poste dont j'ai dit qui avait été supprimé et que ça avait été présenté en CTP, c'est bien la 1^{ère} rubrique dont on parle ? Oui, effectivement, c'est l'ingénieur principal qui a été promu ingénieur en chef.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-273

Direction Ressources Humaines

**MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRÈS
DE LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de leurs relations, la Ville de Niort et le CCAS ont l'habitude d'harmoniser leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines et les enjeux en matière de personnels sont partagés.

Dans ce contexte, la réadaptation dans son poste d'un agent du CCAS, après une longue période d'absence, s'avère difficile. Aussi, il apparaît qu'une activité à temps partagé entre le CCAS et le service des affaires scolaires de la Ville de Niort est une solution opportune, la Ville offrant plus de travail « non isolé ».

Réglementairement, la mise à disposition offre la possibilité d'un exercice de fonctions à temps partagé entre une collectivité et un établissement public qui lui est rattaché.

C'est pourquoi, conformément aux articles 60 et 61-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret 2008-850 du 18 juin 2008, il est proposé d'organiser la mise à disposition à mi-temps de l'agent concerné au sein d'une école maternelle dans les conditions fixées par la convention jointe à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition à temps non complet d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Niort pour une durée d'un an ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-274

Direction Ressources Humaines

CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En septembre 2013, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires conduisant ainsi à la réorganisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées. La restauration du mercredi midi était assurée :

- dans les centres de loisirs municipaux où les enfants étaient accompagnés par les animateurs de la Ville en transport en commun,
- dans les centres de loisirs associatifs (CSC) avec lesquels la Ville avait passé une convention, ou au domicile des enfants.

Après 9 mois de fonctionnement, au vu de la complexité du système mis en place en 2013 et des besoins exprimés des familles, pour mieux tenir compte du rythme des enfants et poursuivre les actions engagées en matière d'éducation nutritionnelle, il est proposé de mettre en place un service de restauration scolaire le mercredi midi dans chaque école, dès la sortie des classes, soit de 11h45 à 13 h. Il s'agira dans un premier temps de proposer une restauration froide, simplifiée, avec pour objectif de produire à terme une restauration chaude comme les autres jours de la semaine.

La mise en œuvre de la restauration le mercredi s'inscrit dans un processus en plusieurs étapes, avec des changements d'organisation dès septembre 2014, et notamment le début de la mise en œuvre des préconisations de l'étude restauration, lancée en 2012.

Afin de faire face à ce surcroît d'activité, et pouvoir évaluer cette nouvelle organisation à l'issue d'un an d'expérimentation, il est proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer trois postes temporaires d'agents de restaurant scolaire à temps plein. Ces trois postes seront rémunérés sur la grille des adjoints techniques de 2ème classe, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création, pour une durée de 12 mois, de trois postes temporaires d'agents de restaurant scolaire, rémunérés sur la grille des adjoints techniques de 2ème classe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la création pour une durée de 12 mois de 3 postes temporaires d'agents de restaurants scolaires, rémunérés sur la grille des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Marc THEBAULT

C'est ça le service public, on embauche.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-275

Direction Ressources Humaines

**EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATIONS DE
POSTES AU SERVICE DES ÉCOLES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La surveillance des restaurants scolaires entre 12h et 14h dans les écoles ne peut être assurée par les agents municipaux en poste, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires. Ces besoins sont évalués à 5 000 heures pour une année scolaire.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour l'année scolaire 2014-2015, sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, 22 emplois occasionnels d'agents de surveillance de restauration scolaire et garderie.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 22 emplois occasionnels d'agents de surveillance de restauration scolaire et de garderie scolaire pour l'année scolaire 2014-2015, rémunérés sur la grille des adjoints techniques de 2ème classe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-276

Direction Ressources Humaines

**CRÉATION D'UN POSTE DE RÉFÉRENT
PÉRISCOLAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT
D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et il est destiné aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus d'un an, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Notre collectivité a donc décidé d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Une personne en CAE pourrait être recrutée au sein de la Ville de Niort, pour exercer les fonctions de référent périscolaire, à raison de 35 heures par semaine.

- ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 2 ans ;
- l'État prendra en charge 75 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera la Ville des charges patronales de sécurité sociale
- en contrepartie, la Ville s'engagera à élaborer un parcours de formation et assurer un tutorat, afin de développer l'expérience et les compétences de la personne recrutée. Si la collectivité ne peut pas proposer une nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, au terme du contrat, elle lui fera bénéficier d'une aide à l'orientation professionnelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- créer un poste de référent périscolaire, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à la Direction de l'Education ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi, ainsi que le contrat à durée déterminée pour 2 ans ;

- préciser que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine et la rémunération est prise en charge par la Ville à hauteur de 25% du SMIC ;
- autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi, pour ce recrutement ;
- inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-277

Direction Ressources Humaines

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE
2014 - COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL - CRÉATION D'INSTANCES
COMMUNES À LA VILLE DE NIORT ET AU CCAS -
FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU
PERSONNEL DANS CES INSTANCES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, complétée par plusieurs décrets d'application, notamment le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 impose de délibérer afin de fixer le nombre de représentants du personnel au sein des futurs Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), mais aussi afin de déterminer leurs modalités de fonctionnement.

A compter du 1^{er} janvier 2015, la loi supprime le paritarisme au sein de ces instances.

Elle crée deux collèges : le collège des représentants de la collectivité et le collège des représentants du personnel. Lors des débats, seul l'avis du collège des représentants du personnel est pris en compte.

L'article 18 de la loi du 5 juillet 2010 fixe les missions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le CHSCT a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail ;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Considérant que le scrutin pour l'élection des représentants du personnel est fixé au 4 décembre 2014 ;

Considérant que les effectifs des personnels de la Ville de Niort et du CCAS relevant du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont respectivement de 1048 agents Ville de Niort et 209 agents CCAS à la date du 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant que, compte tenu de l'effectif du personnel, le nombre de représentants du personnel au CHSCT doit être compris entre 3 et 10 agents ;

Considérant que les réunions de concertation avec les organisations syndicales prévues par la loi ont eu lieu ;

Considérant que pour des raisons d'organisation et d'harmonisation des pratiques, il est opportun d'envisager la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Ville et au CCAS ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun pour la Ville de Niort et le CCAS ;
- de décider que le collège employeur ne votera pas lors des débats de cette instance ;
- fixer le nombre de représentants du personnel au CHSCT à 6 membres titulaires et suppléants ;

- fixer le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT à 1 membre titulaire et suppléant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-278

Direction Ressources Humaines

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE
2014 - COMITÉ TECHNIQUE - CRÉATIONS
D'INSTANCES COMMUNES À LA VILLE DE NIORT ET
AU CCAS - FIXATION DU NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DANS CES
INSTANCES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, complétée par plusieurs décrets d'application, notamment le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 impose de délibérer afin de fixer le nombre de représentants du personnel au sein des futurs Comités Techniques (CT) mais aussi afin de déterminer leurs modalités de fonctionnement.

A compter du 1^{er} janvier 2015, la loi supprime le paritarisme au sein de ces instances. Elle crée deux collèges : le collège des représentants de la collectivité et le collège des représentants du personnel. Lors des débats, seul l'avis du collège des représentants du personnel est pris en compte.

La loi (article 16 de la loi du 5 juillet 2010) prévoit que le futur Comité Technique soit consulté pour avis sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critère de répartition y afférent ;
- à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;

Les Comités Techniques sont également consultés sur les aides à la protection sociale complémentaire.

Considérant que le scrutin pour l'élection des représentants du personnel est fixé au 4 décembre 2014 ;

Considérant que les effectifs des personnels de la Ville de Niort et du CCAS relevant du Comité Technique sont respectivement de 1048 agents Ville de Niort et 209 agents CCAS à la date du 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant que, compte tenu de l'effectif du personnel, le nombre de représentants du personnel au CT doit être compris entre 5 et 8 agents ;

Considérant que les réunions de concertation avec les organisations syndicales prévues par la loi ont eu lieu ;

Considérant que pour des raisons d'organisation et d'harmonisation des pratiques, il est opportun d'envisager la création d'un Comité Technique commun ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un Comité technique commun pour la Ville de Niort et le CCAS ;

- fixer le nombre de représentants du personnel au CT à 6 membres titulaires et suppléants ;
- fixer le nombre de représentants de la collectivité au CT à 1 membre titulaire et suppléant et assurant la présidence ;
- de décider que le collège employeur ne votera pas lors des débats de cette instance.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-279

Direction de la Commande Publique et Logistique

LOCATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS NUMÉRIQUES MULTIFONCTIONS DU SERVICE REPROGRAPHIE DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les contrats de location et de maintenance des appareils numériques multifonctions du service Reprographie de la Ville de Niort arrivent à échéance le 1^{er} septembre 2014.

Afin de disposer d'un outil de production modulable et adapté aux besoins d'impression et de reprographie de la collectivité, un marché de location et de maintenance de trois appareils numériques multifonctions a été passé en procédure adaptée. La durée du marché est de trois ans. Le montant minimum est de 100 000 € TTC et le montant maximum est de 170 000 € TTC, pour toute la durée du marché.

Dans le cadre de la procédure adaptée, la Commission des Marchés s'est réunie le 28 mai 2014 pour émettre un avis sur le choix de l'attributaire.

La dépense sera régie à l'aide du crédit que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché précisé ci-après :

Location et maintenance de 3 appareils numériques multifonctions.

Titulaire :

UNIT PC

ZA DE LUC

79140 ECHIRE

Montant estimatif : 129 184,80 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-280

Direction de la Commande Publique et Logistique**EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - APPROBATION D'ACCORDS-CADRES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de couvrir les besoins de la collectivité en matière d'équipements de protection individuelle de ses agents (chaussures de sécurité, accessoires), un accord-cadre alloti a été passé par procédure négociée.

Le nouvel accord-cadre « Equipements de protection individuelle », mono attributaire, est passé pour une période d'un an, reconductible trois fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Chaque lot fixe un minimum et un maximum annuels en valeur TTC :

Lot	Désignation du lot	Minimum annuel en € TTC	Maximum annuel en € TTC
1	Chaussures de sécurité	9 600 € TTC	36 000 € TTC
2	Accessoires	6 000 € TTC	36 000 € TTC

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juin 2014 pour procéder à la désignation de l'attributaire pour chaque lot.

La notification du contrat d'accord-cadre emporte la conclusion du premier marché subséquent pour une durée d'un an.

Les dépenses seront prévues aux budgets des années pendant lesquelles seront réalisées les prestations (2014-2018).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après :

Lot	Désignation du lot	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF DE L'OFFRE
1	Chaussures de sécurité	VAMA	17 715,26 € TTC
2	Accessoires	FRANCE SECURITE	24 963,07 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
 L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit des équipements de protection individuelle, chaussures de sécurité et accessoires. Nous avons fixé lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) des minimums et des maximums annuels basés sur des historiques, et nous vous demandons d'approuver les accords-cadres sur les chaussures de sécurité avec la société VAMA pour 17 715,26 € TTC et pour les accessoires avec la société FRANCE SECURITE pour 24 963,07 €TTC.

Monsieur le Maire

C'est un enjeu non négligeable que le renforcement de la sécurité de nos agents.

PROCES-VERBAL

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-281

Direction de la Commande Publique et Logistique

PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, GARDIENNAGE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SECOURISME – APPROBATION D'ACCORD-CADRE

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de couvrir les besoins de la collectivité en matière de surveillance, gardiennage, sécurité incendie et secourisme, notamment pour les activités culturelles, sportives et économiques, il est proposé de passer un accord cadre pour deux lots distincts, par procédure adaptée.

La durée des accords-cadres sera d'un an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Pour chacun des lots, le montant sera :

Lot 1 : Prestations de surveillance, gardiennage et sécurité incendie

Mini : 42 000 € TTC

Maxi : 264 000 € TTC

Lot 2 : Prestations de secourisme

Mini : 8 400 € TTC

Maxi : 36 000 € TTC

Pour l'ensemble des lots, l'accord-cadre sera multi attributaires. Les achats feront l'objet de marchés basés sur le contrat d'accord cadre, au fur et à mesure de la survenance des besoins, par remise en concurrence des attributaires.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juin 2014 pour désigner les attributaires pour chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres précisés dans les tableaux ci-après :

Lot 1 : Prestations de surveillance, gardiennage et sécurité incendie

Attributaires	Adresse
1 – PHENIX SECURITE	2 RUE ROBERT TURGOT - ESPACE MENDES FRANCE - 79000 NIORT
2 – CAP SENTINELLE	ZI DES CHARRIERS - 11 RUE DES BRANDES - 17100 SAINTES
3 – NPS-RE SECURITE	46 RUE CHAUDRIER - 17000 LA ROCHELLE

Lot 2 : Prestations de secourisme

Attributaires	Adresse
1 – ADPC 79	19 RUE DU VIVIER – 79000 NIORT

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-282

Direction Espaces Publics

**REFONTE DU SYSTÈME DE MICRO SIGNALÉTIQUE
DIRECTIONNELLE - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE
SERVICE**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a lancé, il y a cinq ans, une importante refonte de l'information donnée par microsignalétique urbaine.

Le marché concernant cette prestation accompagnée de sa maintenance a été attribué à la société Girod Signalétique, dénommée depuis GirodMédias SAS.

Aujourd'hui, plus de 700 lattes dont 515 lattes municipales sont installées aux carrefours de la Ville afin d'indiquer aux usagers et aux piétons, soit une information de proximité d'un équipement municipal soit, par exemple, une activité commerciale ou de service.

Le délai contractuel initial de ce marché d'une durée de cinq ans s'achève en juillet 2014.

Un prolongement, par un avenant n°2, de la durée du marché actuel est ainsi proposé et portera le délai contractuel de 5 à 6 années soit une année supplémentaire.

La fourniture, la pose et la dépose de mobiliers déjà initiées sur des opérations importantes d'aménagement, tel le Projet de Renouvellement Urbain et Social, et toujours en cours de réalisation, demandent en effet une continuité dans l'exécution de ce premier marché.

Cette prolongation d'une année du délai contractuel initial ne modifiera pas le montant du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de service ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-283

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE -
ASSOCIATION DU MÉMORIAL DES DEUX-SÈVRES
DES MORTS EN INDOCHINE, CORÉE, AFRIQUE DU
NORD ET OPÉRATIONS EXTÉRIEURES**

Monsieur Jacques ARTHUR, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association du Mémorial des Deux-Sèvres des morts en Indochine, Corée, Afrique du Nord et opérations extérieures est l'émanation directe de l'Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC/VG) représentant trente associations d'anciens combattants de défense de la mémoire et d'associations partageant les mêmes valeurs.

L'association du Mémorial a en charge de piloter le projet de construction du Mémorial, qui serait situé au centre du département au nord du bourg de Mazières en Gâtine. Ce site a été retenu au regard de sa situation en bordure d'un axe fréquenté, axe structurant et itinéraire touristique Niort Saumur, en limite d'un espace boisé près d'un échangeur routier.

Un espace mémoire implanté dans le bois mènera au Mémorial. Il aura un rôle pédagogique sur les différents conflits auxquels a participé notre pays depuis 1945.

Le projet (hors chemin de la mémoire) est estimé à 99 550 € HT.

L'association a sollicité plusieurs financeurs (Etat, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général des Deux-Sèvres et les communes des départements) et lancé une souscription auprès des anciens combattants et sympathisants.

Il vous est proposé d'accorder une subvention à l'association du Mémorial des Deux-Sèvres des morts en Indochine, Corée, Afrique du Nord et opérations extérieures pour participer à l'érection de ce Mémorial : 1000 €. Il est précisé que cette somme ne sera versée qu'au vu de la réalisation effective du monument et sur production d'un état financier.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association du Mémorial des Deux-Sèvres des morts en Indochine, Corée, Afrique du Nord et opérations extérieures une subvention de 1 000 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-284

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS
DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918, il a été proposé de rendre un hommage au 7ème régiment de Hussards. Ce régiment emblématique de Niort est resté en garnison à la caserne Du Guesclin de 1892 à 1919. Il s'est particulièrement distingué sur le front à plusieurs reprises dès le début du conflit, en Champagne, lors de la bataille de la Marne et ensuite à Ypres.

L'allée haute du jardin des plantes qui longe le centre Du Guesclin est proposée pour porter dorénavant le nom de :

- Cours du 7ème Hussards.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver cette dénomination.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Simon LAPLACE

Il s'agit de rendre un hommage enthousiaste au 7^{ème} Régiment de Hussards qui était caserné à Niort en 1914, et qui s'est illustré à la bataille de la Marne et d'Ypres dont on célèbre cette année le centenaire. Il s'agit donc de rebaptiser l'allée haute du jardin des plantes en « Cours du 7^{ème} Hussards ».

Josiane METAYER

Il s'appellera je suppose « Le Cours du 7^{ème} Régiment des Hussards » !

Monsieur le Maire

Pour des raisons liées à la compression sur des plaques, il est usuel de dire pour un Régiment : 7^{ème} Hussards, ce qui est le cas d'ailleurs sur les plus vieilles cartes postales de la Ville, où c'est la caserne du 7^{ème} Hussards, avec un « s » à la fin. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du centenaire de la guerre de 14, et comme c'était un régiment de dragons, il a été dissous à la fin de la guerre, mais notamment il a combattu glorieusement à la bataille de la Marne et il nous semble important que les Niortais qui ont combattu soient aussi honorés par ce témoignage, parmi d'autres.

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-285

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**VALLEE GUYOT - DÉCLARATION SANS SUITE DU
MARCHÉ D'ÉTUDES PRÉALABLES AU DOSSIER DE
RÉALISATION DE LA ZAC 'VALLEE GUYOT'**

Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 10 mars 2014, le Conseil municipal a approuvé le marché d'étude à souscrire avec l'équipe FORMA 6 pour l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC de la Vallée Guyot, et a autorisé le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

Cependant le Conseil municipal du 29 avril 2014 a suspendu les études et procédures en cours afin d'engager une nouvelle réflexion sur ce projet et permettre aux élus de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette redéfinition du projet, la procédure de marché est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, le marché d'études préalables au dossier de réalisation de la ZAC « Vallée Guyot » avec l'équipe FORMA 6 (mandataire du groupement).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elmano MARTINS

L'équipe du bureau d'étude FORMA 6 avait été choisie pour accompagner la réalisation de la ZAC de la Vallée Guyot. Suite à la délibération du 29 avril dernier, le Conseil municipal a suspendu les études et procédures en cours concernant cette ZAC, afin d'avoir du temps pour réfléchir à un nouveau projet. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, le marché d'études préalables au dossier de réalisation de la ZAC Vallée Guyot avec l'équipe FORMA 6.

Pascal DUFORESTEL

Puisque les dernières délibérations nous ont replongé dans un contexte plus militaire, on va reprendre la bataille de la Vallée Guyot, simplement pour vous demander où vous en êtes puisque vous avez évoqué une suspension, elle est évoquée dans la délibération, toutefois, peut-être que le cabinet en question aurait pu aider à la redéfinition du projet puisqu'on nous a parlé de la redéfinition du projet, à moins que vous ne l'ayez jugé incapable, ou que ça ne correspond pas à ses missions et ses savoir faire, plus globalement, il serait intéressant de savoir où vous cheminez dans ce domaine car l'administrateur de l'Etablissement Public Foncier Régional que je suis pas ailleurs, s'interroge sur les coûts que la collectivité serait amenée à porter, on l'avait évoqué lors du précédent débat, 3 000 000 €, si le projet n'allait pas jusqu'au bout ou en tous cas s'il ne faisait pas l'objet d'une redéfinition qui vous agréé, puisqu'elle dépend désormais de vous.

Marc THEBAULT

Comme administrateur, vos soucis sont tout à fait louables, mais il se trouve qu'on a rencontré récemment le Directeur de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPFPC), avec lequel nous avons librement convenu que nous nous retrouverions à l'automne pour annoncer les décisions qui seront prises sur le dossier de la Vallée Guyot. Pour l'instant nous avons mis en suspens ce projet, dans la continuité, comme vient de vous le présenter Monsieur MARTINS, nous ne donnons pas suite au marché qui avait été engagé par vos soins, et vous serez informés en temps utile des propositions que nous ferons sur ce dossier où nous n'avons pas l'intention de construire 1 200 logements dont le Directeur de l'EPFPC convenait d'ailleurs que ça pouvait paraître un peu démentiel.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-286

Direction des Relations extérieures**SUBVENTION POUR JUMELAGE - ECHANGE
SCOLAIRE LYCÉE DE LA VENISE VERTE - LYCÉE
TOMELLOSO**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du jumelage du Lycée de la Venise Verte avec le Lycée de TOMELLOSO organisé à l'attention des élèves :

- 51 élèves et 5 professeurs ont séjourné à NIORT du 9 au 18 mai 2014.
- Ils ont été hébergés dans les familles.

Il vous est proposé de passer une convention attributive de subvention d'un montant de 229,00 € avec le Lycée de la Venise Verte pour soutenir un échange culturel à l'attention des élèves dans le cadre du Jumelage avec le Lycée de TOMELLOSO.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le Lycée de la Venise Verte, portant attribution d'une subvention d'un montant de 229,00 €
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la subvention afférente.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[... RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-287

Direction Animation de la Cité

**CENTRES SOCIOCULTURELS ET ENSEMBLE
SOCIOCULTUREL NIORTAIS - SOLDE DES
SUBVENTIONS 2014**

Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Ensemble Socioculturel Niortais et les CSC ont été conclues en 2011, 2012 et 2013.

Désormais, les CPOM mettent ainsi en concordance les périodes d'agrément CAF et de conventionnement par la Ville.

Il convient d'allouer aux CSC ainsi qu'à l'ESN, les subventions annuelles nécessaires à leur fonctionnement. Un acompte (40% de la subvention de l'exercice antérieur) leur a été versé, suite au Conseil municipal du 20 décembre 2013.

Il convient donc de leur verser le solde de la subvention pour l'année 2014.

Concernant Le CSC Champclairot/Champommier, la CPOM est arrivée à échéance au 31 décembre 2013. Son renouvellement réclame une évaluation préalable qui est programmée prochainement.

Dans cette perspective et afin de permettre le paiement de la subvention 2014, il est proposé un avenant à la CPOM.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la CPOM de Champclairot/Champommier ;
- approuver les subventions annuelles de fonctionnement proposées pour 2014 et les soldes restant à verser ;
- approuver les conventions avec les associations ci-après :

Associations	Subvention 2014	Acompte CM 20/12/13	Solde CM 23/06/14
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	178 776 €	71 510 €	107 266 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	203 287 €	81 315 €	121 972 €
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	227 779 €	91 111 €	136 668 €
Centre Socioculturel du Grand Nord	312 972 €	125 188 €	187 784 €
Centre Socioculturel du Parc	219 186 €	87 674 €	131 512 €
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	223 670 €	89 468 €	134 202 €
Centre Socioculturel de Sainte pezenne	184 018 €	73 607 €	110 411 €
Centre Socioculturel de Souché	158 985 €	63 594 €	95 391 €
Ensemble Socioculturel Niortais	280 500 €	112 200 €	168 300 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les soldes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2014, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014**

Délibération n° D-2014-288

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -
ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DU
HANDICAP**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à des organismes oeuvrant dans le domaine du handicap ci-dessous nommés :

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'Association des Paralysés de France pour le suivi et l'accompagnement des personnes handicapées dans la vie quotidienne. : 2 500 €

- Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres pour l'accompagnement d'enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire, accompagnement réalisé par des auxiliaires de vie scolaire : 4 900 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association des Paralysés de France	2 500 €
Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres	4 900 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux organismes concernés les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 0

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je vous souhaite une bonne et agréable soirée. Plein de bonnes choses à vous. Merci.

PROCES-VERBAL